



Bulletin provincial 2014

N° 5

Sommaire

N°23 .- AIS :

- Agences Immobilières Sociales (AIS) - Gestion Logement des cantons de Gembloux et Fosses - Remplacement à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de Monsieur G. MOUYARD, Démissionnaire
(Résolution du Conseil provincial du 25.04.2014)

Pages 977 à 978

N°24 .- ASSOCIATION DE POUVOIRS PUBLICS :

- APP «CHR Sambre et Meuse» - Assemblée générale du 23.05.2014 - Ordre du jour - Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 23.05.2014)
- APP «CHR Sambre et Meuse» - Assemblée générale du 24.06.2014 - Ordre du jour - Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 20.06.2014)

Pages 979 à 982

N°25 .- ASBL :

- Fusion des Asbl SPMT et ARISTA
(Résolution du Conseil provincial du 25.04.2014)
- Fusion SPMT et ARISTA - Assemblées générales du 30.06.2014 -
Ordre du jour - Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 20.06.2014)

Pages 983 à 989

N°26 .- BUDGET :

- Premier tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2014
(Résolution du Conseil provincial du 25.04.2014)
(Arrêté de la Région wallonne du 22.05.2014)

Pages 990 à 1005

N°27 .- CULTES - TUTELLE FINANCIERE :

- Fabrique d'église de Jambes-Velaine - Approbation du compte 2012
(Arrêté du Collège provincial du 22.02.2013)
- Fabrique d'église de Fooz-Wépion - Approbation du compte 2012
- Fabrique d'église de Wépion-Vierly - Approbation du compte 2012
(Arrêtés du Collège provincial du 28.05.2014)
- Fabrique d'église d'Andoy - Comptes 2012
(Arrêté du Collège provincial du 12.06.2014)
- Fabrique d'église de Saint-Joseph - Compte 2012
- Fabrique d'église du Saint-Loup - Compte 2012
(Arrêtés du Collège provincial du 03.07.2014)

Page 1006

N°28 .- ENSEIGNEMENT PROVINCIAL :

- Institut Provincial de Formation - Institut Supérieur de Pédagogie - Emploi de coordonnateur part-time - Majoration des prestations
- Institut Provincial de Formation Sociale - Admission au stage à l'emploi vacant de Directeur
(Résolutions du Conseil provincial du 20.06.2014)

Pages 1007 à 1012

N°29 .- INTERCOMMUNALES :

- Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre - AISBS - Assemblée générale ordinaire du 29.04.2014 - Ordre du jour - Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 25.04.2014)
- Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants - IMAJE - Assemblée générale du 16.06.2014 - Ordre du jour - Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 23.05.2014)
- Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre - AISBS - Assemblée générale ordinaire du 26.06.2014 - Ordre du jour - Approbation
- Intercommunale Unique de Soins de Santé dénommée VIVALIA - Assemblée générale ordinaire du 24.06.2014 - Ordre du jour - Approbation
- Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre - AISBS - Remplacement à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de Monsieur Etienne BERTRAND, Démissionnaire
(Résolutions du Conseil provincial du 20.06.2014)

Pages 1013 à 1021

N°30 .- POLICE DES COMMUNES :

- Ordonnances des Bourgmestres 2013 et 2014
- Délibérations des Conseils et Collèges communaux 2013 et 2014

Pages 1022 à 1045

N°31 .- REGLEMENT COMMUNAL :

- OHEY :

- Sécurité routière - Règlement complémentaire de circulation routière - rue de Matagne réservée à la desserte locale, aux vélos et aux cavaliers
(Délibération du Conseil communal du 24.02.2014)

- GEDINNE :

- Règlement pour l'octroi des primes communales à l'achat, à la construction et à la réhabilitation d'une maison d'habitation - Approbation
(Délibération du Conseil communal du 30.04.2014)
- Règlement sur la taxe additionnelle à la taxe sur les mâts, pylônes ou antennes pour télécommunication mobiles - Exercices 2014 à 2019
(Délibération du Conseil communal du 27.03.2014)

- FLORENNES :

- Règlement complémentaire de circulation routière - Limitation de la vitesse à 70 km/h entre les agglomérations de Florennes et de Saint-Aubin
- Règlement complémentaire de circulation routière - Emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées - rue Montagne de la Ville

- MORIALME :

- Règlement complémentaire de circulation routière - Mise en sens unique d'une partie de la rue des Halles
(Délibérations du Conseil communal du 20.02.2014)

- ROSEE :

- Règlement complémentaire de circulation routière - Emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées - Place de Rosée
(Délibération du Conseil communal du 05.11.2013)

- HANZINNE/HANZINELLE :

- Règlement complémentaire de circulation routière - Limitation de la circulation dans les bois et rue du Fayt
(Délibération du Conseil communal du 27.03.2014)

- COUVIN :

- Implantation d'un parking pour personnes à mobilité réduite - Avenue de la Libération
(Délibération du Conseil communal du 29.04.2014)

- PROFONDEVILLE :

- Règlement complémentaire de police de roulage - Instauration de sens uniques limités sur le territoire communal

- RIVIERE :
Règlement complémentaire de police de roulage - circulation rue du Rivage
(Délibérations du Conseil communal du 27.03.2014)
(Arrêtés de la Région wallonne du 05.05.2014)
- LESVES :
Règlement complémentaire de police de roulage
- rue Biernostet
- sens interdit rue Martin-Beguin
- BOIS-DE-VILLERS :
Règlement complémentaire de police de roulage - rue J. Barbouse et Fl. Duculot
(Délibérations du Conseil communal du 20.01.2014)
(Arrêtés de la Région wallonne du 05.05.2014)
Règlement complémentaire de police de roulage - Modification de limites d'agglomération - rues Binamé-Bajart et Abbé Istasse
(Délibération du Conseil communal du 27.03.2014)
(Arrêté de la Région wallonne du 02.06.2014)
- ROCHEFORT :
- Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière - rue de Behogne - stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite
(Délibération du Conseil communal du 28.04.2014)
- VRESSE-SUR-SEMOIS :
- Interdiction de nourrir les pigeons ou volatiles du même type sur le territoire de la commune
(Délibération du Conseil communal du 27.05.2014)
- DINANT :
- Modification du règlement de police et d'administration relatif aux funérailles et sépultures
(Délibération du Conseil communal du 10.06.2014)

Pages 1046 à 1096

N°32 .- REGLEMENT PROVINCIAL :

- DASS :
- Projet de règlement relatif à l'appel à projets de la Province de Namur pour les initiatives visant à promouvoir chez les enfants, les jeunes et les adultes une éducation à la citoyenneté et à la démocratie dans le cadre du Réseau «Territoires de la Mémoire»
- Délibération du jury chargé d'examiner les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets de la Province de Namur pour les initiatives d'intégration et de promotion de l'activité sportive
- Règlement provincial relatif à l'appel à projets «Conseils Consultatifs Communaux des Aînés/Vieillessement actif» - Département Seniors
(Résolutions du Conseil provincial du 20.06.2014)

Pages 1097 à 1127

N°33 .- SCRL :

- SCRL «Le Foyer Taminois et ses Extensions» - Assemblée générale ordinaire et Assemblée générale extraordinaire du 07.06.2014 - Ordre du jour - Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 23.05.2014)
- SCRL «La Cité des Couteliers» - Assemblée générale ordinaire du 26.06.2014 - Ordre du jour - Approbation
- SCRL «Le Foyer Cinacien» Assemblée générale ordinaire du 25.06.2014
- SCRL «Les Habitants de l'Eau Noire» Assemblée générale ordinaire du 26.06.2014
(Résolutions du Conseil provincial du 20.06.2014)

Pages 1128 à 1136

N°34 .- TERRIENNE DU CREDIT SOCIAL :

- La Terrienne du Crédit Social - Assemblée générale ordinaire du 02.06.2014 - Ordre du jour - Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 23.05.2014)

Pages 1137 à 1139

N°23 .- AIS :

- Agences Immobilières Sociales (AIS) - Gestion Logement des cantons de Gembloux et Fosses - Remplacement à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de Monsieur G. MOUYARD, Démissionnaire
(Résolution du Conseil provincial du 25.04.2014)

PROVINCE DE NAMUR
Direction des Affaires Sociales
et Sanitaires
Rue Martine Bourtonbourt, 2
5000 Namur

LE CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR

N/Réf. : JFG/sp/1.1/1928.

Affaire n°: ^{88/14} Agences Immobilières Sociales (AIS) – Gestion Logements des Cantons de Gembloux et de Fosses – Remplacement à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de Monsieur G. MOUYARD, Démissionnaire.

VU les statuts de l'Agence Immobilière Sociale ;

VU l'article L 2223-12 à L 2223-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU la résolution du Conseil Provincial du 22 mars 2013 désignant Monsieur G. MOUYARD en qualité de représentant provincial à l'Assemblée Générale et au Conseil de l'AIS Gembloux-Fosses ;

ATTENDU que Monsieur G. MOUYARD souhaite être déchargé de son mandat à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'A.I.S. ;

CONSIDERANT que les administrateurs doivent être désignés à la proportionnelle des Conseillers provinciaux, conformément à l'article L 2223-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU le rapport de la 2^{ème} Commission ;

DECIDE

(Signature)
Article 1^{er} : de désigner Mr/Mme *Laurent LEBRUN* en qualité de représentant provincial à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'A.I.S. – Gestion Logement des Cantons de Gembloux et de Fosses en remplacement de Monsieur G. MOUYARD, Démissionnaire.

Article 2 : Cette désignation est valable jusqu'aux prochaines élections provinciales.

Article 3 : Expédition de la présente résolution sera adressée au Président de l' A.I.S., ainsi qu'à la personne désignée.

Article 4 : La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

(Signature)
Le Directeur Général,
V. ZUINEN

(Signature)
Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général

Namur, le 25 avril 2014.

(Signature)
Le Président,
L. DELIRE



N°24 .- ASSOCIATION DE POUVOIRS PUBLICS :

- APP «CHR Sambre et Meuse» - Assemblée générale du 23.05.2014 - Ordre du jour - Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 23.05.2014)

- APP «CHR Sambre et Meuse» - Assemblée générale du 24.06.2014 - Ordre du jour - Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 20.06.2014)

PROVINCE DE NAMUR
Direction des Affaires Sociales
et Sanitaires
Rue Martine Bourtonbourt, 2
5000 Namur

LE CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR

N/Réf. : JFG/sp/1.1/2147.

Affaire n° 90/14 : Association de Pouvoirs Publics « CHR Sambre et Meuse » - Assemblée Générale du 23 mai 2014 – Ordre du jour - Approbation

VU l'article L 2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

CONSIDERANT que la Province de Namur est membre de l'Association ;

VU la lettre adressée par le Président de l'APP « CHR Sambre et Meuse » portant convocation à une Assemblée Générale fixée le 23 mai 2014 à Namur ;

VU les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ;

VU le rapport de sa 2^{ème} Commission ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le Procès-Verbal de la séance de l'Assemblée Générale de l'APP « CHR Sambre et Meuse » du 25 mars 2014.

Article 2 : d'approuver le budget d'exploitation 2014 du CHRN.

Article 3 : d'approuver le budget d'investissements 2014 du CHRN

Article 4 : d'adresser une expédition de la présente décision au Président de l'APP « CHR Sambre et Meuse » ainsi qu'aux mandataires désignés.

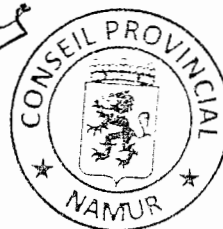
Article 5 : la présente résolution sera publiée au bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

Namur, le 23 mai 2014.

Le Directeur Général,
V. ZUINEN

Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général


Le Président,
L. DELIRE



PROVINCE DE NAMUR
Direction des Affaires Sociales
et Sanitaires
Rue Martine Bourtonbourt, 2
5000 Namur

LE CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR

N/Réf. : JFG/cm/1.1/2716

Affaire N°126/14 : Association de Pouvoirs Publics « CHR Sambre et Meuse » -
Assemblée Générale du 24 juin 2014 – Ordre du jour.- Approbation

VU l'article L 2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

CONSIDERANT que la Province de Namur est membre de l'Association ;

VU la lettre adressée par le Président de l'APP « CHR Sambre et Meuse » portant
convocation à une Assemblée Générale fixée le 24 juin 2014 à Namur ;

VU les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ;

VU le rapport de sa 2^{ème} Commission ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver les Procès-Verbaux des séances de l'Assemblée Générale de l'APP
« CHR Sambre et Meuse » du 23 mai 2014.

Article 2 : d'approuver le bilan du CHR de Namur 2013.

Article 3 : d'approuver le bilan du CHR Val de Sambre 2013.

Article 4 : d'approuver le bilan de l'Association de Pouvoirs Publics « CHR Sambre et Meuse » 2013.

Article 5 : d'approuver le bilan consolidé du « CHR Sambre et Meuse » au 31/12/2013.

Article 6 : d'adresser une expédition de la présente décision au Président de l'APP « CHR Sambre et Meuse » ainsi qu'aux mandataires désignés.

Article 7 : la présente résolution sera publiée au bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

Namur, le 20 juin 2014.

Le Directeur Général,

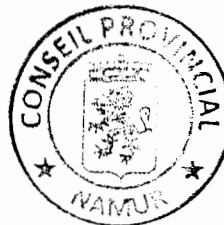
V. ZUINEN



Le Président,

L. DELIRE

Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général



N°25 .- ASBL :

- Fusion des Asbl SPMT et ARISTA
(Résolution du Conseil provincial du 25.04.2014)

- Fusion SPMT et ARISTA - Assemblées générales du 30.06.2014 - Ordre du jour -
Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 20.06.2014)

PROVINCE DE NAMUR
Direction des Affaires Sociales
et Sanitaires
Rue Martine Bourtonbourt, 2
5000 Namur

LE CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR

N/Réf. : JFG/sp/1.1/2087.

Affaire n° 87/14 : Fusion des Asbl SPMT et ARISTA.

Considérant que la Province de Namur est membre de l'Asbl « Service de prévention et de médecine du travail des Communautés française et germanophone de Belgique – SPMT ;

Vu la résolution du Conseil Provincial du 22 juin 2012 approuvant la signature d'un contrat de gestion avec l'Asbl SPMT avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 3 ans ;

Au vu de l'évolution de l'environnement en matière de services dans le domaine du service externe pour la prévention et la protection du travail, les conseils d'administration de SPMT Asbl et ARISTA Asbl ont estimé que les deux associations seraient plus efficaces et concurrentielles en mettant en commun leurs moyens matériel, humain et financier en vue de garantir la pérennité des différents services qu'ils offrent ;

Considérant l'évolution du marché des SEPPT où l'on constate un accroissement notable de la concurrence et un phénomène de consolidation des services concurrents, les deux Asbl s'inscrivent dans une logique de développement et de maîtrise de leur pérennité en mettant en commun leur projet d'entreprise. En devenant un SEPPT clé sur le marché belge, l'entité fusionnée pourra jouer un rôle plus influent dans le secteur et accroître sa présence auprès de ses clients ;

Considérant le fait qu'ARISTA et le SPMT sont actuellement les services externes de prévention et de protection de grandes entreprises publiques, il est nécessaire pour protéger cette clientèle historique et de disposer d'une taille critique permettant de rester compétitif ;

Considérant la nécessité pour les deux services externes de prévention et de protection d'augmenter de manière significative le nombre de PME affiliées, il est primordial de disposer d'une taille suffisante pour mettre en place des collaborations à long terme avec des apporteurs (secrétariats sociaux) de premier plan ;

Considérant la nécessité pour le SPMT de disposer pour ses affiliés d'un agrément au niveau national ;

Considérant le fait que l'entité disposera d'une structure propre avec une maîtrise de ses coûts tout en maintenant un ancrage local pour chacun des SEPPT ;

Considérant qu'il sera fait application des règles et des principes résultant de la convention collective de travail et du conseil national du travail n° 32 bis, ce qui implique le maintien de l'ancienneté des droits de tous les travailleurs transférés,

Attendu que les organes de gestion respectifs de deux Asbl ont décidé de déposer un projet d'apport d'universalité du patrimoine du SPMT au bénéfice d'ARISTA dans le cadre de la procédure d'apport à titre gratuit d'universalité prévue par l'article 58 de la loi sur les Asbl et les fondations permettant aux parties de soumettre l'opération au régime des articles 760-762 et 764-767 du code des sociétés ;

Attendu que les organes de gestion déposeront un projet d'apport en la forme authentique conformément à l'article 770 du code des sociétés et défendront auprès de leurs assemblées respectives l'adoption par celles-ci de l'apport d'universalité revenant à réaliser la fusion des deux SEPPT ;

Attendu que le projet d'apport à titre gratuit d'universalité sera passé par acte authentique conformément à l'article 770 du Code des sociétés le 13 mai 2014 ;

Attendu que le projet d'apport sera déposé dans le dossier de chacune des Asbl au greffe des Tribunaux de commerce de Liège et Bruxelles six semaines au moins avant les assemblées générales décidant de l'apport ;

Attendu que une convocation unique sera adressée à l'ensemble des membres des Asbl SPMT et ARISTA un mois au moins avant la tenue des assemblées générales ;

Attendu que à cette convocation sera joint le rapport spécial visé à l'article 761 & 2 du code des sociétés, une copie du projet d'apport, les nouveaux statuts de SPMT-ARISTA et le règlement d'ordre d'intérieur général ;

Attendu que l'assemblée générale de l'Asbl SMPT appelée à décider de l'apport à titre gratuit d'universalité et de la dissolution de l'Asbl sera convoquée pour le 30 juin 2014 ;

Attendu qu'à la même date, se tiendra une première assemblée générale de l'Asbl ARISTA appelée à statuer sur l'acceptation de l'apport, d'adoption des nouveaux statuts de l'Asbl qui prendra la dénomination de « SPMT-ARISTA » et d'admission des nouveaux membres ;

Attendu que les membres effectifs actuels de l'Asbl SPMT deviendront ainsi membres de l'assemblée générale de l'Asbl SPMT-ARISTA ;

Attendu que la représentation des membres au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration fait l'objet du règlement d'ordre intérieur général ;

Attendu que le 30 juin 2014, sera également convoquée une deuxième assemblée générale de SPMT-ARISTA en vue de procéder à la nomination des administrateurs ;

Vu la lettre du 15 avril 2014 adressée par le Docteur J. MARDAGA, Directeur Général de l'Asbl SPMT, sollicitant la Province de Namur pour qu'elle se positionne sur les points suivants :

- l'approbation du processus de fusion sous la forme d'un apport à titre gratuit d'universalité du patrimoine de l'Asbl SPMT au bénéfice de l'Asbl ARISTA. ;
- l'approbation du projet des nouveaux statuts de SMPT-ARISTA et du règlement d'ordre intérieur général ;
- communiquer la délibération aux mandataires qui représenteront la Province de Namur à l'assemblée générale de l'Asbl SPMT du 30 juin 2014 statuant sur l'apport et la dissolution de l'Asbl.
- L'acceptation de l'admission de la Province de Namur en qualité de membre effectif de l'Asbl SMPT-ARISTA ;
- la désignation des mandataires provinciaux à l'assemblée générale en le cas échéant au Conseil d'Administration de SPMT-ARISTA conformément aux dispositions du projet de règlement d'ordre intérieur général.

Vu l'article L 2223-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes duquel c'est le Conseil Provincial qui nomme les représentants de la Province à l'assemblée générale et propose les candidats administrateurs;

Attendu que ces candidats doivent être désignés à la proportionnelle des conseils provinciaux des provinces associées ;

Que les Provinces de Liège et du Brabant Wallon sont également membres de l'Asbl ;

Attendu qu'il y a dès lors lieu de :

- nommer 3 représentants provinciaux à l'Assemblée Générale à la proportionnelle du Conseil provincial de Namur à savoir 1 MR, 1 CDH et 1 PS.
- Proposer la candidature d'un représentant provincial au poste d'administrateur à la proportionnelle des Conseils provinciaux de Namur, Liège et du Brabant Wallon.

Vu que la représentation provinciale actuelle au sein de l'Asbl SPMT est la suivante :



- Assemblée Générale (3) :
MR (1) : J.-M. VAN ESPEN *LUC DELIRE*
CDH (1) M. COLLINGE
PS (1) D. NOTTE
- Conseil d'Administration (1) :
MR (1) : L. DELIRE

Vu l'avis de sa 2^{ème} Commission

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le processus de fusion sous la forme d'un apport à titre gratuit d'universalité du patrimoine de l'Asbl SPMT au bénéfice de l'Asbl ARISTA.

Article 2 : d'approuver le projet des nouveaux statuts de l'Asbl SPMT-ARISTA et du règlement d'ordre intérieur général.

Article 3 : d'accepter l'admission de la Province de Namur en qualité de membre effectif de l'Asbl SPMT-ARISTA.

Article 4 : de désigner en tant que représentants de la Province de Namur aux Assemblées Générales de SPMT-ARISTA :

W
D
Madame/Monsieur *Luc DELIRE* (MR)
Madame/Monsieur *Michel COLLINGE* (CDH)
Madame/Monsieur *Dominique NOTTE* (PS)

Article 5 : de proposer la candidature suivante à la fonction d'administrateur au Conseil d'Administrateurs de SPMT-ARISTA :

.....*Luc DELIRE*.....

Article 6 : ces désignations seront valables jusqu'aux prochaines élections provinciales.

Article 7 : d'adresser une expédition de la présente décision à l'Asbl SPMT-ARISTA ainsi qu'aux mandataires désignés à charge de ceux-ci de rapporter telle qu'elle cette décision à l'assemblée générale de l'Asbl SPMT du 30 juin 2014 statuant sur l'apport et la dissolution de l'Asbl.

Article 8 : La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Namur.

V. ZUINEN
Le Directeur Général,
V. ZUINEN

Namur, le 25 avril 2014.

L. DELIRE
Le Président,
L. DELIRE

V. ZUINEN
Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général



N/Réf. : JFG/sp/1.1/2369.

Affaire n°: 128/14 Fusion SPMT – ARISTA – Assemblées Générales du 30 juin 2014 –
Ordre du jour – Approbation.

VU la résolution du Conseil provincial du 25 avril 2014 :

- Approuvant le processus de fusion sous la forme d'un apport à titre gratuit d'universalité du patrimoine de l'Asbl SPMT au bénéfice de l'Asbl ARISTA.
- Approuvant le projet des nouveaux statuts de l'Asbl SPMT-ARISTA et de règlement d'ordre intérieur général.
- Acceptant l'admission de la Province de Namur en qualité de membre effectif de ladite Asbl.

VU la désignation par le Conseil Provincial en cette même séance des représentants de la Province de Namur suivants aux Assemblées Générales de l'Asbl précitée :

- Messieurs Luc DELIRE, Michel COLLINGE et Dominique NOTTE ;

VU que la candidature de Monsieur Luc DELIRE a également été proposée à la fonction d'administrateur au Conseil d'Administration ;

VU la convocation adressée le 23 mai 2014 par les présidents des Conseils d'Administrations des Asbl SPMT et ARISTA pour les Assemblées Générales fixées au 30 juin 2014 ;

VU les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

VU les points à l'ordre du jour de ces Assemblées Générales ;

CONSIDERANT que la Province est représentée par trois délégués :

MR (1) : Luc DELIRE
CDH (1) : Michel COLLINGE
PS (1) : Dominique NOTTE

VU l'avis de sa 2^{ème} Commission ;

DECIDE

Article 1^{er} : la décision de soumettre l'opération d'apport à titre gratuit d'universalité au régime des articles 760-762 et 764-767 du Code des sociétés est approuvée.

Article 2 : la prise de connaissance du projet d'apport et du rapport spécial du Conseil d'Administration est approuvée.

Article 3 : d'approuver l'apport à titre gratuit d'universalité de l'intégralité du patrimoine actif et passif de l'asbl tel qu'il résulte de la situation active et passive au 31 décembre 2013 sous condition suspensive d'acceptation de l'apport par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale d'ARISTA et d'adoption des nouveaux statuts et du règlement d'ordre intérieur général par l'Assemblée Générale de l'Asbl ARISTA.

Article 4 : la description du patrimoine apporté et la détermination des conditions de l'apport est approuvée.

Article 5 : d'approuver les pouvoirs à donner à deux administrateurs en vue d'assister à l'Assemblée Générale de l'Asbl ARISTA pour y décrire le patrimoine apporté et accepter les conditions de l'apport.

Article 6 : d'approuver les nouveaux statuts de l'Asbl SPMT-ARISTA et du ROI général et la décision de l'ensemble des membres effectifs du SPMT d'adhérer à l'Asbl SPMT-ARISTA.

Article 7 : d'approuver la dissolution sans liquidation de l'Asbl SPMT sous les conditions suspensives susmentionnées.

Article 8 : d'approuver la constatation de la fin du mandat des administrateurs et la décharge des administrateurs et commissaires sous les conditions suspensives susmentionnées.

Article 9 : d'approuver les pouvoirs conférés aux membres du Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Article 10 : La démission des administrateurs et du Commissaire est approuvée.

Article 11 : La désignation des nouveaux membres du Conseil d'Administration sur la base de la clé de répartition prévue par le ROI général est approuvée.

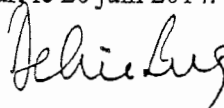
Article 12 : La désignation du Collège des Réviseurs sur proposition du Conseil d'Administration et la détermination de leur rémunération est approuvée.

Article 13 : Expédition de la présente résolution sera adressée au Président de la « nouvelle entité » Asbl SPMT-ARISTA ainsi qu'aux représentants provinciaux désignés.


Article 14 : La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.


Le Directeur Général,
V. ZUINEN

Namur, le 20 juin 2014.



Le Président,
L. DELIRE


Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général



N°26 .- BUDGET :

- Premier tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2014
(Résolution du Conseil provincial du 25.04.2014)
(Arrêté de la Région wallonne du 22.05.2014)



BUDGET 2014

1er TABLEAU DES MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Édition du 07/04/2014

EXERCICE 2014 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
------------------	--------------	---------	---------------------	--------------------	--------------	------------	--------------------

TOTAL			RECETTES ORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprie)				
-------	--	--	--	--	--	--	--

EXERCICE 2014 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. SsFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL			DEPENSES ORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprié)				

EXERCICE 2014 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1

RECETTES ORDINAIRES	RECAPITULATIF	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Fact. Interne 000/64	Total 000/63	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 1	6.688.137	132.896.606	5.331.774		144.916.517	14.828.516		159.745.033
	MODIFICATIONS (+)								
	(-)								
	TOTAL	6.688.137	132.896.606	5.331.774		144.916.517	14.828.516		159.745.033

EXERCICE 2014 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u>	<u>RECAPITULATIF</u>	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Fact. Interne 000/74	Dette 000/7X	Total 000/73	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 1	93.457.351	16.789.153	17.646.289		16.994.902	144.887.695	1.268.593	4.577.258	150.733.546
	MODIFICATIONS (+) (-)									
	TOTAL	93.457.351	16.789.153	17.646.289		16.994.902	144.887.695	1.268.593	4.577.258	150.733.546

EXERCICE 2014 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL			RECETTES EXTRAORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Propre)				

PROVINCE DE NAMUR							Le 07/04/2014
EXERCICE 2014 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1							Page : 6
Fonct. SsFonc	Grp. ECO.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
351		Services d'incendie					
097		Services d'incendie					
	92		Dépenses - Dette				
		351097/29200/000	OCTROI DE PRETS AUX COMMUNES PROTEGEES EN MATIERE D'INCENDIE (REGULARISATIONS 2007 A 2001)		1.195.338		1.195.338
TOTAL			DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)		1.195.338		1.195.338

EXERCICE 2014 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL			DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprie)		1.195.338		1.195.338

EXERCICE 2014 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u>	<u>RECAPITULATIF</u>	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Fact. Interne 000/84	Total 000/83	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 1	2.404.239		30.070.740		32.474.979	4.311.129	6.790.517	43.576.625
	MODIFICATIONS (+) (-)								
	TOTAL	2.404.239		30.070.740		32.474.979	4.311.129	6.790.517	43.576.625

EXERCICE 2014 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u>	<u>RECAPITULATIF</u>	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dette 000/92	Fact. Interne 000/94	Total 000/93	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 1	2.429.129	37.622.214	1.294		40.052.637	45.000		40.097.637
	MODIFICATIONS (+) (-)			1.195.338		1.195.338			1.195.338
	TOTAL	2.429.129	37.622.214	1.196.632		41.247.975	45.000		41.292.975

EXERCICE 2014 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1

RECAPITULATIF GENERAL DU BUDGET ORDINAIRE	EXERCICES ANTERIEURS			EXERCICE PROPRE			PRELEVEMENTS			EXERCICE GENERAL		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
Budg. Initial	14.828.516	1.268.593	13.559.923	144.916.517	144.887.695	28.822		4.577.258		159.745.033	150.733.546	9.011.487
MB N°1 Tot. après MB	14.828.516	1.268.593	13.559.923	144.916.517	144.887.695	28.822		4.577.258		159.745.033	150.733.546	9.011.487

EXERCICE 2014 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1

RECAPITULATIF GENERAL DU BUDGET EXTRAORDIN.	EXERCICES ANTERIEURS			EXERCICE PROPRE			PRELEVEMENTS			EXERCICE GENERAL		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
Budg. Initial	4.311.129	45.000	4.266.129	32.474.979	40.052.637	-7.577.658	6.790.517		6.790.517	43.576.625	40.097.637	3.478.988
MB N°1					1.195.338	-1.195.338					1.195.338	-1.195.338
Tot. après MB	4.311.129	45.000	4.266.129	32.474.979	41.247.975	-8.772.996	6.790.517		6.790.517	43.576.625	41.292.975	2.283.650

Proposé par le Collège Provincial en séance du 03 avril 2014

PRESENTS : Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN, Député-Président ;
Madame Geneviève LAZARON, Monsieur Philippe BULTOT, Madame Coraline ABSIL,
Députés provinciaux,
Monsieur Valéry ZUINEN, Directeur Général

RAPPORTEUR : Monsieur le Député provincial Jean-Marc VAN ESPEN

Le Directeur Général

Le Député-Président

Valéry ZUINEN

Jean-Marc VAN ESPEN

.....
Voté par le Conseil Provincial en séance du 24 avril 2014

Le Directeur Général

Le Président

Valéry ZUINEN

LUC DELIRE

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE POUVOIRS LOCAUX,
ACTION SOCIALE ET SANTE
DEPARTEMENT DE LA GESTION ET DES FINANCES
DES POUVOIRS LOCAUX

LE MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE,

DGO5/050101/FIN/NT/2014-462- Province de Namur - Première série de modifications budgétaires de l'exercice 2014

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le Règlement général de la Comptabilité provinciale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 19 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, les articles 6, 10, 11 ;

Vu la résolution du 25 avril 2014, reçue le 8 mai 2014 au Gouvernement wallon, par laquelle le Conseil provincial de la province de Namur arrête la première série de modifications budgétaires du budget provincial relatif à l'exercice 2014 ;

Considérant que ledit budget modifié se clôture globalement avec un boni au service ordinaire de 9.011.487 € et un boni au service extraordinaire de 2.283.650 € ;

Considérant que ces résultats respectent les obligations édictées par les arrêtés royaux n^{os} 110 et 145 imposant l'équilibre budgétaire aux provinces, aux communes et aux agglomérations et fédérations de communes ; que pour le surplus, ledit budget modifié est conforme à la loi et à l'intérêt général, et qu'il peut donc être admis tel que présenté,

ARRETE :

Article 1^{er}

La résolution du 25 avril 2014 par laquelle le Conseil provincial de la province de Namur arrête la première série de modifications budgétaires du budget provincial relatif à l'exercice 2014 est APPROUVÉE.

Art. 2

Mention de cet arrêté est portée au registre des délibérations du Conseil provincial de la province de Namur en marge de l'acte concerné.

Art. 3

Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.

Art. 4

Le présent arrêté est notifié, pour exécution, au Collège provincial de la province de Namur et, pour information, à la Cour des Comptes.

Il est communiqué par le Collège provincial au Conseil provincial et au Directeur financier, conformément à l'article 7 du Règlement général de la Comptabilité provinciale.

Namur, le

22 MAI 2014



Paul FURLAN

N°27 .- CULTES - TUTELLE FINANCIERE :

- Fabrique d'église de Jambes-Velaine - Approbation du compte 2012
(Arrêté du Collège provincial du 22.02.2013)
- Fabrique d'église de Fooz-Wépion - Approbation du compte 2012
- Fabrique d'église de Wépion-Vierly - Approbation du compte 2012
(Arrêtés du Collège provincial du 28.05.2014)
- Fabrique d'église d'Andoy - Comptes 2012
(Arrêté du Collège provincial du 12.06.2014)
- Fabrique d'église de Saint-Joseph - Compte 2012
- Fabrique d'église du Saint-Loup - Compte 2012
(Arrêtés du Collège provincial du 03.07.2014)

Fabrique d'église de Jambes/Velaine - Compte 2012

Par arrêté du 22.02.2013 pris en vertu du livre deux de la deuxième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial a approuvé le compte - exercice 2012 - de la Fabrique d'église de Jambes/Velaine, moyennant les corrections y apportées.

Fabrique d'église de Fooz-Wépion - Compte 2012

Par arrêté du 28.05.2014 pris en vertu du livre deux de la deuxième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial a approuvé le compte - exercice 2012 - de la Fabrique d'église de Fooz-Wépion, moyennant les corrections y apportées.

Fabrique d'église de Wépion-Vierly - Compte 2012

Par arrêté du 28.05.2014 pris en vertu du livre deux de la deuxième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial a approuvé le compte - exercice 2012 - de la Fabrique d'église de Wépion-Vierly, moyennant les corrections y apportées.

Fabrique d'église d'Andoy - Compte 2012

Par arrêté du 12.06.2014 pris en vertu du livre deux de la deuxième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial a approuvé le compte - exercice 2012 - de la Fabrique d'église d'Andoy moyennant les corrections y apportées.

Fabrique d'église de Saint-Joseph - Compte 2012

Par arrêté du 03.07.2014 pris en vertu du livre deux de la deuxième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial a approuvé le compte - exercice 2012 - de la Fabrique d'église de Saint-Joseph, moyennant les corrections y apportées.

Fabrique d'église de Saint-Loup - Compte 2012

Par arrêté du 16.01.2014 pris en vertu du livre deux de la deuxième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial a approuvé le compte - exercice 2012 - de la Fabrique d'église de Saint-Loup, moyennant les corrections y apportées.

N°28 .- ENSEIGNEMENT PROVINCIAL :

- Institut Provincial de Formation - Institut Supérieur de Pédagogie - Emploi de coordonnateur part-time - Majoration des prestations
- Institut Provincial de Formation Sociale - Admission au stage à l'emploi vacant de Directeur
(Résolutions du Conseil provincial du 20.06.2014)



PROVINCE de NAMUR

Enseignement
& Formation

APEF
Cellule « Personnel statutaire »

Votre correspondant :
Ginette GAILLARD
Chef de division administratif
Tél. : +32(0)81 77.52.06
ginette.gaillard@province.namur.be

Soit la présente résolution insérée au Bulletin
Provincial de la Province de Namur
Namur, le 25 juin 2014

Le Directeur Général,

Valéry ZUINEN



AFFAIRE N° : 57/14

Objet : Institut Provincial de Formation – Institut Supérieur de Pédagogie – Emploi de coordonnateur part-time – Majoration des prestations .

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et particulièrement son article L2212-32§5 stipulant que le Conseil Provincial arrête le cadre des agents de l'administration provinciale et fixe les statuts administratif et pécuniaire de ceux-ci ;

Vu les résolutions du Conseil Provincial du 20 juin 2008, approuvées par arrêtés ministériels du 24 octobre 2008 :

- décidant le rattachement de l'Institut Provincial de Pédagogie à l'Institut Provincial de Formation ;
- supprimant l'emploi de directeur part-time prévu au cadre global du personnel provincial pour le fonctionnement de l'Institut Supérieur de pédagogie ;
- décidant le transfert des emplois de secrétaire part-time et d'employé d'administration prévus au cadre global du personnel provincial pour le fonctionnement de l'Institut Supérieur de Pédagogie vers l'Institut Provincial de Formation ;
- créant, au cadre global du personnel provincial un emploi de coordonnateur part-time en vue de la prise en charge des missions pédagogiques de l'Institut Supérieur de Pédagogie ainsi rattaché et fixant les conditions d'accès à ce nouvel emploi, l'importance des prestations hebdomadaires à quatre heures ainsi que le taux de rétribution à 50 € par heure de prestation ;

Considérant que le Coordonnateur part-time est entré en fonction le 2 février 2009 à raison de 4 heures par semaine à l'Institut Supérieur de Pédagogie (rattaché) .

Considérant que depuis son arrivée à ce poste, l'institut a connu un développement non négligeable qui a vu le nombre d'inscriptions augmenter sensiblement, à savoir :

- **Ouverture d'une implantation de cours à Mariembourg en janvier 2010**, en collaboration avec l'ASBL Forsud, augmentant sensiblement le nombre de formations ;
- **création, pendant deux ans (2011-2012 et 2012-2013) de deux modules de préparation à l'examen d'inspecteur de l'enseignement qui rassemblaient près de 50 participants**, par la suite, remplacés par deux autres modules à destination de directions d'écoles en post-formation et d'enseignants, déjà inscrits à l'ISPN, mais souhaitant un perfectionnement supplémentaire)
- **ouverture d'une implantation à Pondrôme (Beauraing) en septembre 2013** (dès sa création, elle rencontre un beau succès : 31 inscrits pour deux formations) ;

Considérant, par ailleurs, que l'évolution des inscriptions est la suivante :

2006-2007 : 160 inscriptions
2007-2008 : 169 inscriptions

2008-2009 : 154 inscriptions
2009-2010 : 218 inscriptions (soit une augmentation de 33 % par rapport à l'année 2008-2009)
2010-2011 : 221 inscriptions
2012-2013 : 235 inscriptions
2013-2014 : 270 inscriptions ;

Considérant qu'en raison du développement de l'Institut Supérieur de Pédagogie, l'ensemble des charges qu'assume le coordonnateur part-time a augmenté de manière substantielle (choix et recrutement des chargés de cours plus affinés , prestations en augmentation compte tenu de la diversification des choix et des lieux) ;

Vu le protocole en date du 14 mai 2014, contenant les conclusions de la négociation menée au sein du Comité Particulier de Négociation ;

Vu l'avis de sa 3^{ème} Commission ;

A R R E T E :

Article 1^{er} .- L'article 3 de la résolution du Conseil Provincial du 20 juin 2008, créant, au cadre global du personnel provincial, un emploi de coordonnateur part-time pour les besoins de l'Institut Supérieur de Pédagogie, et en fixant les conditions d'accès, l'importance des prestations hebdomadaires et le taux de rétribution est remplacé par la disposition suivante :

« *Article 3.- l'importance des prestations hebdomadaires de la fonction de coordonnateur est fixée à six heures. »*

Article 2.- La présente résolution produit ses effets le 1^{er} septembre 2014 .

Article 3.- Elle sera publiée au Bulletin provincial de la Province de Namur .

NAMUR, le 20 juin 2014

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

(s)Valéry ZUINEN

(s)Luc DELIRE



APEF
Cellule « Personnel statutaire »

Voire correspondant :
Ginette GAILLARD
Chef de division administratif
Tél. : +32(0)81 77.52.06
ginette.gaillard@province.namur.be

AFFAIRE N° 135/14

Objet : Institut Provincial de Formation Sociale – Admission au stage à l’emploi vacant de Directeur .

LE CONSEIL PROVINCIAL, siégeant à huis clos .

PRESENTS EN SEANCE:

Groupe M.R. : Madame Coraline ABSIL, Madame Françoise BAILY_BERGER, Monsieur Christophe BOMBLED, Monsieur Philippe BULTOT, Monsieur Jean-Marie CHEFFERT, Monsieur Luc DELIRE, Monsieur Richard FOURNAUX, Monsieur Luc GENNART, Monsieur Arnaud MAQUILLE, , Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN,.

10 présents

Groupe C.D.H. : Monsieur Etienne BERTRAND, Monsieur Michel COLLINGE, Monsieur Stéphane LASSEAUX, Madame Geneviève LAZARON, Monsieur Lionel NAOMé, Monsieur Pierre TASIAUX, Madame Françoise SARTO-PIETTE .

7 présents

Groupe P.S. : Monsieur Claude BULTOT, Monsieur Philippe CARLIER, Monsieur Jean-Louis CLOSE, Madame Catherine COLLARD, Monsieur Yves DEPAS, Monsieur Eddy FONTAINE, Madame Maryse ROBERT-DECLERCQ, Monsieur Paul LAMBOTTE

8 présents

Groupe Ecolo : Monsieur Georges BALON-PERIN, Monsieur Etienne CLEDA, Monsieur Michel SOMVILLE, Monsieur Eric VAN POELVOORDE

4 présents

Total des Conseillers provinciaux : 29 Présents

EXCUSES : Monsieur Jean-Claude NIHOUL (CDH), Monsieur Dominique NOTTE (PS), Monsieur Yvan PETIT (PS), Monsieur Pierre VUYLSTEKE (MR) .

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 2 février 2007, tel que modifié, fixant le statut des directeurs ;

Considérant la vacance de l’emploi de Directeur à l’Institut Provincial de Formation Sociale ;

Attendu qu’il s’agit d’un emploi de promotion, relevant de la catégorie du personnel directeur et enseignant subventionné par la Fédération Wallonie Bruxelles ;

Vu la décision du Collège Provincial du 30 janvier 2014 de lancer un appel aux candidats, selon les modalités suivantes, dans le respect des instructions et formes rendues obligatoires de la Commission Paritaire Centrale , en vue de l’admission au stage dans cet emploi ;

- Appel interne, par le biais d’une note adressée aux directions des établissements provinciaux d’enseignement ;

- Appel externe, par l'insertion d'un avis simplifié dans les journaux du groupe Jobsrégions, renvoyant aux informations complètes publiées sur le site officiel Internet de la Province de Namur ;

Considérant que conformément aux instructions ministérielles en la matière, le descriptif de la fonction, tel qu'il a été adopté après consultation de la Copaloc, a été joint à l'appel, permettant ainsi à chacun de se porter candidat en toute aux candidats ;

Attendu qu' l'appel aux candidats a suscité les candidatures suivantes :

- Monsieur Roberto **BRUNO**, de GERPINNES, ingénieur civil en informatique et gestion + DAP ;
- Madame Carine **DECHAMPS**, de MOZET, AESS sciences commerciales et financières ;
- Monsieur Thierry **MARTINY**, de DINANT, AESS en langues germaniques + maîtrise en psychopédagogie (didactique des langues) ;
- Madame Bénédicte **NOËL**, de ANDENNE, AESS en sciences sanitaires + CAPAES ;

Attendu de dans le cadre de la comparaison des titres et mérites des candidats, il a été procédé à leur audition préalable, en date du 4 avril 2014, par un jury constitué comme suit :

- Monsieur Valéry **ZUINEN**, Directeur Général de la province de Namur ;
- Monsieur Roberto **GALLUCCIO**, Administrateur-Délégué au CPEONS ;
- Monsieur Jean-Jacques **ROMAN**, Conseiller auprès de la Direction de l'enseignement de promotion sociale de la Province du Hainaut ;
- Monsieur Jean-Luc **LAURENT**, Consultant de la Société de management HUDSON ;
- Madame Marie-France **MARLIÈRE**, Inspecteur Général à l'Administration Provinciale de l'Enseignement et de la Formation de la Province de Namur ;

Attendu qu'il s'agissait d'entretiens individuels d'une durée approximative d'une heure portant sur les points suivants :

- Présentation ;
- Motivation personnelle à être candidat ;
- Relevé de l'expérience professionnelle en lien avec cette candidature ;
- Perception qu'a le candidat de la fonction mise en compétition ;
- Projet que le candidat compte développer dans le cadre de l'exercice de la fonction dans l'hypothèse de sa désignation ;

Considérant qu'après examen des actes de candidatures et l'issue des auditions, le jury, à l'unanimité, a rendu les conclusions suivantes :

Avis défavorables, pour les trois candidats suivants, ceux-ci ne possédant nullement le profil adéquat pour l'exercice de la fonction de Directeur de l'Institut provincial de Formation Sociale :

- Monsieur Roberto **BRUNO**, candidat du palier 2 ;
- Madame Carine **DECHAMPS**, candidate du palier 5 ;
- Monsieur Thierry **MARTINY**, candidat du palier 8 ;

Avis favorable : pour Madame Bénédicte **NOËL**, candidate du palier 5, pour laquelle il a émis les considérations ci-après :

- Est la seule candidate à avoir déposé un projet structuré, détaillé, en référence à chaque point du descriptif de fonction ;
- A une présentation naturelle et équilibrée ;
- Assume ses qualités et ses défauts en les nuancant ;
- Met des limites à son travail pour sauvegarder un espace privé ;
- Détaille son action managériale de manière structurée ; vise une organisation stable ;
- Est soucieuse des autres et veut développer un management participatif ;
- Fait preuve de cohérence, sans sous-estimer les difficultés ;
- Peut mettre des limites avec diplomatie ;
- Parle plus du projet que d'elle ;
- A le souci d'amélioration et s'appuie sur son expérience actuelle ;
- Fait preuve de sincérité dans les difficultés rencontrées et les articule vers des solutions ;
- Est apte à créer la confiance ;
- Est apte à s'autoévaluer et se remettre en question ;
- A la capacité d'un leadership de type consensuel ;

Attendu que eu égard aux considérations qui précèdent, le jury a estimé que seule Madame **NOËL** a démontré, au travers de son projet et de son audition, posséder les aptitudes pour une admission au stage au poste de Directeur de l'Institut Provincial de Formation Sociale ;

Attendu que chaque membre du Conseil Provincial a pu, à sa demande prendre connaissance du dossier complet ;

Considérant la proposition du Collège Provincial, d'admettre au stage Madame Bénédicte **NOËL** au poste de Directeur de l'Institut en cause ;

Entendu le rapport de sa 3^{ème} Commission, duquel il résulte qu'à l'unanimité de ses membres, l'Assemblée prend acte du dossier tel que soumis au Conseil Provincial et relatif à la vacance de l'emploi de Directeur de l'Institut provincial de Formation Sociale ;

Après avoir procédé au vote par scrutin secret, dont le résultat s'établit comme suit :

- Nombre de votants et de bulletins distribués : 29
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins favorables à l'admission au stage de Madame Bénédicte NOËL : 29
- Nombre de bulletins défavorables à l'admission au stage de Madame Bénédicte NOËL : 0

D E C I D E :

Article 1^{er} .- de nommer Madame Bénédicte NOËL en qualité de Directeur de l'Institut Provincial de Formation Sociale à titre stagiaire, pour une période de deux ans prenant le premier jour du mois qui suit la présente résolution .

Article 2 .- Expédition de la présente résolution sera adressée :

- A Madame Marie-France **MARLIERE**, Inspecteur Général à l'Administration Provinciale de l'Enseignement et de la Formation ;
- A l'intéressée ;
- Au Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles .

NAMUR, le 20 juin 2014 .

LE DIRECTEUR GENERAL,

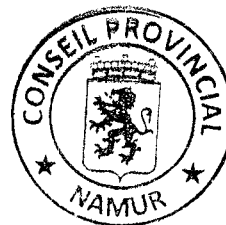
(s)Valéry ZUINEN

LE PRESIDENT,

(s)Luc DELIRE

POUR EXPEDITION CONFORME,
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Valéry ZUINEN



Soit la présente résolution publiée au Bulletin provincial de la Province de Namur.

Namur, le 4 juillet 2014.

Le Directeur Général,

Valéry ZUINEN

N°29 .- INTERCOMMUNALES :

- Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre - AISBS -
Assemblée générale ordinaire du 29.04.2014 - Ordre du jour - Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 25.04.2014)
- Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants - IMAJE -
Assemblée générale du 16.06.2014 - Ordre du jour - Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 23.05.2014)
- Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre - AISBS -
Assemblée générale ordinaire du 26.06.2014 - Ordre du jour - Approbation
- Intercommunale Unique de Soins de Santé dénommée VIVALIA -
Assemblée générale ordinaire du 24.06.2014 - Ordre du jour - Approbation
- Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre - AISBS -
Remplacement à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de
Monsieur Etienne BERTRAND, Démissionnaire
(Résolutions du Conseil provincial du 20.06.2014)



LE CONSEIL PROVINCIAL

N/Réf. : JFG/sp/1.1/1936

Affaire n° 79/14 : Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre – AISBS –
Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2014 – Ordre du jour –
Approbation. (NEW)

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et le décret du 26 avril 2012 modifiant certaines dispositions dudit Code ;

VU l'article L1523-13 précisant l'obligation de la tenue, chaque année, au moins de deux assemblées générales, de la fixation de leur ordre du jour et de leurs modalités de convocation et d'organisation ;

CONSIDERANT que la Province de Namur est membre de cette Intercommunale ;

VU la lettre du 25 mars 2014 adressée par le Président de l'Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre – AISBS portant convocation à une Assemblée Générale Ordinaire fixée le 29 avril 2014 ;

VU les points portés à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale ;

VU l'avis de sa 2^{ème} Commission ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver la démission de Mme Roxane PONTHEIU, déléguée communale à l'Assemblée Générale

Article 2 : d'approuver la désignation de Monsieur Philippe RUQUOY, délégué communal à l'Assemblée Générale.

Article 3 : d'approuver le remplacement d'un représentant provincial démissionnaire à l'Assemblée Générale.

Article 4 : d'approuver le plan stratégique 2014.

Article 5 : d'approuver le budget A.I.S.B.S. 2014.

Article 6 : d'approuver le plan de gestion spécifique aux maisons de repos et projections quinquennales 2014-2019.

Article 7 : d'approuver l'avis du Comité de rémunération.

Article 8 : d'approuver séance tenante le PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29.04.2014.

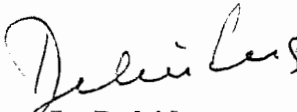
Article 9 : demande à l' AISBS de convoquer, dès que le compte 2013 est consolidé, une réunion de tous les associés et des représentants du CRAC soit au plus tard pour le 10 mai 2014 en vue de procéder à un ajustement du budget 2014 et du plan de gestion, et de les présenter pour approbation à la prochaine Assemblée générale.

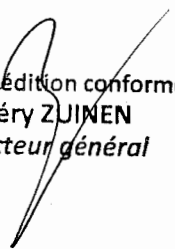
Article 10: d'adresser une expédition de la présente décision au Président de l' A.I.S.B.S. ainsi qu'aux mandataires provinciaux désignés.

Article 11 : La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.


Le Directeur Général,
V. ZUINEN

Namur, le 25 avril 2014.


Le Président,
L. DELIRE


Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général



N/Réf. : JFG/bc/1.1/2209.

**Affaire n° 108/14: Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants – IMAJE –
Assemblée Générale du 16 juin 2014 – Ordre du jour – Approbation.**

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et le décret du 26 avril 2012 modifiant certaines dispositions dudit Code ;

VU les articles L 1523-11 à 16 relatifs aux organes de gestion des Intercommunales ;

VU la lettre adressée par l'Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants portant convocation à une Assemblée générale fixée le 16 décembre 2013 à Fernelmont ;

VU les points portés à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale ;

CONSIDERANT que la Province de Namur s'efforce de jouer pleinement, dans l'esprit du code précité, son rôle d'associé dans l'Intercommunale et qu'il importe, dès lors, d'exprimer sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de ces Assemblées Générales ;

VU le rapport de sa 2ème Commission ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le PV de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2013.

Article 2 : d'approuver le rapport d'activité 2013.

Article 3 : d'approuver le rapport de gestion 2013.

Article 4 : d'approuver les comptes et bilan 2013.

Article 5 : d'approuver le rapport du Commissaire réviseur.

Article 6 : d'approuver la décharge aux administrateurs.

Article 7 : d'approuver la décharge au Commissaire réviseur.

Article 8 : d'approuver la nouvelle proposition du comité de rémunération portant sur les jetons de présences des Vices Présidents et du Président : tutelle d'annulation sur la décision de l'AG du 16/12/2013.

Article 9 : d'approuver les démissions et désignations de représentants à l'Assemblée générale

Article 10 : d'approuver la démission d'un affilié : CPAS d'Eghezée

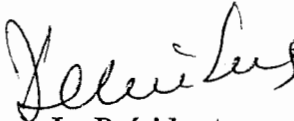
Article 11 : d'approuver la désignation d'un administrateur au Conseil d'Administration


Article 12: d'adresser une expédition de la présente décision à la Secrétaire Générale de IMAJE ainsi qu'aux mandataires provinciaux désignés au sein des instances décisionnelles de cette Intercommunale.

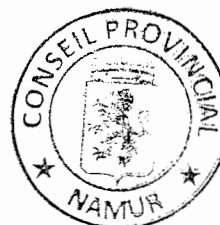
Article 13 : de publier la présente résolution au Bulletin provincial et de la mettre en ligne sur le site internet de la Province de Namur.


Le Directeur Général,
V. ZUINEN

Namur, le 23 mai 2014.


Le Président,
L. DELIRE


Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général



PROVINCE DE NAMUR
Direction des Affaires sociales et
Sanitaires
Rue Martine Bourtonbourt, 2
5000 NAMUR

LE CONSEIL PROVINCIAL

N/Réf. : JFG/sp/1.1/2319

Affaire n° 116/14 : Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre – AISBS –
Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2014 – Ordre du jour –
Approbation.

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et le décret du 26 avril
2012 modifiant certaines dispositions dudit Code ;

CONSIDERANT que la Province de Namur est membre de cette Intercommunale ;

VU la lettre du 21 mai 2014 adressée par le Président de l'Association
Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre – AISBS portant convocation à une Assemblée
Générale Ordinaire fixée le 26 juin 2014 ;

VU les points portés à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale ;

VU l'avis de sa 2^{ème} Commission ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Article 2 : d'approuver l'examen des comptes annuels 2013 (bilans et annexes, comptes de
résultat, liste des marchés publics).

Article 3 : d'approuver le rapport du Commissaire Réviseur.

Article 4 : d'approuver les comptes annuels 2013.

Article 5 : d'approuver la décharge aux administrateurs

Article 6 : d'approuver la décharge au Commissaire Réviseur.

Article 7 : d'approuver séance tenante le PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du
22.06.2014.

Article 8 : d'adresser une expédition de la présente décision à la Présidente de l'A.I.S.B.S.
ainsi qu'aux mandataires provinciaux désignés.

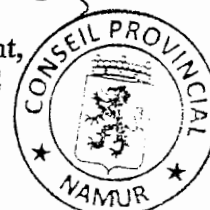
Article 9 : La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le
site Internet de la Province de Namur.

Le Directeur Général,
V. ZUINEN

Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général

Namur, le 20 juin 2014.

Le Président,
L. DELIRE



Direction des Affaires Sociales
et Sanitaires

N/Réf. : JFG/sp/1.1/2365

Affaire n° 124/14 : Intercommunale Unique de Soins de Santé dénommée VIVALIA –
Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2014 – Ordre du jour - Approbation

VU l'article 1523-2 et 1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation stipulant que les délégués de chaque Province rapportent à l'Assemblée Générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil ;

VU la convocation adressée le 21 mai 2014 par l'Association Intercommunale VIVALIA portant convocation à une Assemblée Générale Ordinaire fixée au 24 juin 2014 ;

VU les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

VU les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire ;

CONSIDERANT que la Province de Namur s'efforce de jouer pleinement, dans l'esprit du code précité, son rôle d'associé dans l'Intercommunale et qu'il importe, dès lors, d'exprimer sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ;

CONSIDERANT que le Province est représentée par cinq délégués :

MR (2) : L. DELIRE, R. FOURNAUX
PS (2) : C. BULTOT, P.-Y. DERMAGNE
CDH (1) : M. COLLINGE ;

VU l'avis de sa 2ème Commission ;

ARRETE

Article 1^{er} : le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2013 est approuvé.

Article 2 : le rapport de gestion 2013 est approuvé.

Article 3 : le rapport du Collège des contrôleurs aux comptes 2013 est approuvé.

Article 4 : les bilan et comptes de résultats consolidés 2013 sont approuvés.

Article 5 : La décharge aux administrateurs pour l'exercice 2013 est approuvée.

Article 6 : La décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2013 est approuvée.

Article 7 : La répartition des déficits 2012 et 2013 des MR/MRS, Saint-Antoine, Saint-Gengoux, Sainte-Ode et Val des Seniors Chanly est approuvée.

Article 8 : L'affectation du résultat de l'exercice social 2013 est approuvée.

Article 9 : La fixation de la cotisation AMU 2014 est approuvée.

Article 10 : La fixation du capital au 31 décembre 2013 est approuvée.

Article 11 : Afin que la proportion des votes intervenus au sein du Conseil puisse être prise en considération dans toutes ses nuances et conformément à l'article L 1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'expédition de la résolution, sera accompagnée d'un courrier spécifiant le résultat du scrutin sur l'ensemble de la résolution prise par le Conseil et précisant également le résultat de chaque vote spécifique éventuellement demandé par un conseiller concernant un article quelconque de la résolution.


Article 12 : Expédition de la présente résolution sera adressée :

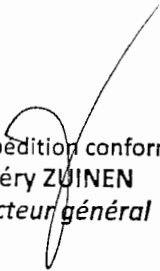
- au Président de l'Intercommunale VIVALIA.
- aux représentants provinciaux, à charge pour ces derniers de rapporter cette résolution telle quelle.

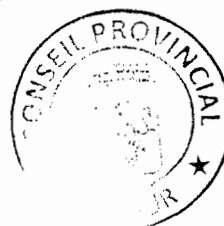
Article 13 : La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

Namur, le 20 juin 2014.


Le Directeur Général,
V. ZUINEN


Le Président,
L. DELIRE.


Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général



PROVINCE DE NAMUR
Direction des Affaires Sociales
et Sanitaires
Rue Martine Bourtonbourt, 2
5000 Namur

LE CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR

N/Réf. : JFG/sp/1.1/2394.

Affaire n°131/14 : Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre – AISBS – Remplacement à l'Assemblée Générale et au conseil d'Administration de Monsieur Etienne BERTRAND, Démissionnaire.

CONSIDERANT que la Province de Namur est membre de l'Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre – AISBS ;

ATTENDU que le Conseil Provincial désigne les cinq représentants provinciaux à l'Assemblée Générale, à la proportionnelle de la nouvelle composition issue des élections provinciales du 14 octobre 2012 ;

VU la résolution du Conseil Provincial du 26 avril 2013 désignant Monsieur Etienne BERTRAND en qualité de représentant provincial à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'AISBS ;

ATTENDU que Monsieur Etienne BERTRAND souhaite être déchargé de son mandat à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration au sein de cette Intercommunale ;

VU le rapport de sa 2^{ème} Commission ;

DECIDE

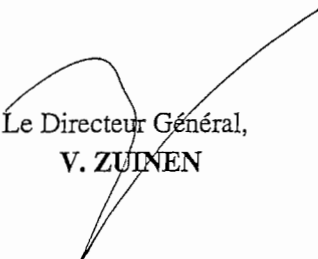
Article 1^{er} : de désigner ~~Mr/Mme~~ *SARTO*..... en qualité de représentant provincial à l'Assemblée Générale de l'AISBS en remplacement de Monsieur Etienne BERTRAND, Démissionnaire.


Article 2 : de proposer la candidature de ~~Mr/Mme~~ *SARTO* à la fonction d'administrateur.

Article 3 : cette désignation est valable jusqu'aux prochaines élections provinciales.

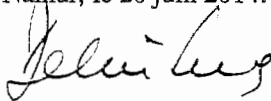
Article 4 : d'adresser une expédition de la présente décision au Président de l'AISBS ainsi qu'au mandataire désigné.

Article 5 : la présente résolution sera publiée au bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.


Le Directeur Général,
V. ZUINEN


Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général

Namur, le 20 juin 2014.


Le Président,
L. DELIRE



N°30 .- POLICE DES COMMUNES :

- Ordonnances des Bourgmestres 2013 et 2014
- Délibérations des Conseils et Collèges communaux 2013 et 2014

COMMUNE

OBJET

ANDENNE	Mesures de stationnement et de circulation du 22/04 au 02/05/2014 rue Brichebo à Vezin suite à la pose de glissières de sécurité
11/04/2014	Mesures de stationnement et de circulation du 22/04 au 02/05/2014 rue du Manoir suite à la pose de glissières de sécurité
11/04/2014	Mesures de stationnement du 15/04 au 08/05/2014 rue E. Godfrind à Seilles suite à des travaux pour le réseau téléphonique
11/04/2014	Mesures de stationnement du 15 au 30/04/2014 rue Pré des Dames suite à des travaux de toitures
14/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 16/04/2014 rue Brun suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
14/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22/04 au 05/05/2014 rue de la Caserne à Seilles suite à des travaux de rabotage de voirie
14/04/2014	Mesures de stationnement le 25/04/2014 Avenue Roi Albert suite à un démantèlement
14/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 28/04/2014 rue des Cailloux suite à des travaux sur le réseau de production d'eau
14/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 28/04/2014 rue de la Sablonnière à Landenne suite à des travaux sur le réseau de production d'eau
15/04/2014	Mesures de stationnement le 03/05/2014 Place des Tilleuls suite à un démantèlement
15/04/2014	Mesures de stationnement le 19/04/2014 rue L. Simon suite à un démantèlement
15/04/2014	Mesures de stationnement et de circulation le 16/04/2014 rue des Combattants suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
15/04/2014	Mesures de stationnement le 16/04/2014 rue des Chaliés suite à des travaux urgents privés
16/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22/04/2014 pour une période de dix jours ouvrables rue du 1er Mai à Seilles suite à la pose de câbles et gaines pour le réseau téléphonique
16/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22/04/2014 pour une période de trente jours ouvrables rues de la Fontaine et Halbosart à Seilles suite à la pose de câbles et gaines pour le réseau téléphonique
16/04/2014	Mesures de stationnement le 31/05/2014 rue du Port suite à l'organisation d'un mariage
17/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 01/05/2014 rue Frère Orban suite à l'organisation d'une brocante
18/04/2014	Mesures de stationnement le 28/04/2014 rue Bertrand suite à un démantèlement
18/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 17 et 18/05/2014 rue des Hautes Communes suite à l'organisation d'une Fête de Voisins
22/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22 au 25/04/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
22/04/2014	Mesures de stationnement du 28/04 au 05/05/2014 Place du Chapitre suite à des travaux de transformation d'une maison
24/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 25/04/2014 rue Hanesse suite au remplacement urgent d'un trapèze
24/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 25/04 au 16/05/2014 dans diverses rues d'Andenne et de Seilles suite à la réalisation de trottoirs, abaissement de bordures et passage piétons
24/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 25/04/2014 pour une durée de six mois du côté gauche de la desserte parallèle à l'avenue Belle-Nive sur une longueur de soixante mètres à partir de son intersection avec l'actuelle Avenue suite à l'interdiction de stationnement des véhicules
24/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 29/04 au 08/05/2014 rue des Marais à Seilles suite à des travaux de raccordement avec traversée
24/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 01 au 31/05/2014 rue Saint Anne à Bonneville suite à des travaux sur le réseau de production d'eau
24/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 05 au 10/05/2014 Chaussée de Ciney suite à des feuilles de raccordement sur le réseau de gaz
25/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 29/04/2014 rues de Rouvroly, Sous-Sud et Avenue Reine Elisabeth, le 30/04/2014 Lion Fontaine et rue Vaudaigle suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
26/04/2014	Mesures de stationnement du 25 au 30/04/2014 rue du Port suite à un démantèlement et à des travaux
29/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 06 au 15/05/2014 rue des Charmes à Couthisse suite à un raccordement à l'épout
29/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 05/05/2014 pour une durée de trois semaines rue Halbosart et longeant la rue du Bois Portal à Seilles suite à des travaux nécessitant une tranchée
29/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 22/06/2014 sur l'ensemble du domaine du Bois Gilet suite à l'organisation d'une brocante
30/04/2014	Mesures de stationnement le 05/05/2014 Avenue Reine Elisabeth et rue Malevé suite à un démantèlement
30/04/2014	Mesures de stationnement le 07/05/2014 rue du Condroz suite au déchargement de matériaux
30/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 08/05/2014 rue Janson et les ruelles à couthisse suite à des travaux sur le réseau de production d'eau
30/04/2014	Mesures de stationnement le 17/05/2014 rue de l'Eglise Saint-Etienne à Seille suite à des travaux nécessitant l'occupation de la chaussée pour des chargements et déchargements
20/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 06/05/2014 rue Tramak, le 06/05/2014 rue des charmes et Chemin du Notaire, le 07/05/2014 rue de l'Amiclae et le 08/05/2014 rue Villette suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
5/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 07/05/2014 rue de Lustin suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
6/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 06/05/2014 rue de l'Eglise Notre-Dame suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
6/05/2014	Mesures de stationnement du 07 au 10/05/2014 rue du Port suite à des travaux privés
6/05/2014	Mesures de stationnement le 25/05/2014 Place du Chapitre et le long de la Collégiale Sainte-Begge, rue Malevé (du carrefour de la RN90 jusqu'à l'arrière de la salle polyvalente) et dans l'allée du Hall Omnisport de Seilles suite aux élections fédérales, régionale et européenne
6/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 29 et 31/05/2014 dans diverses rues du centre Ville du territoire communal suite à l'organisation de la braderie
8/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 09/05/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
12/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 22/05/2014 rue de la Tour Carrée à Vezin suite à la pose d'une maison préfabriquée
12/05/2014	Mesures de stationnement le 19/07/2014 Avenue Reine Elisabeth suite à des travaux privés
13/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22/04 au 24/04/2014 dans diverses rues des Communes de Couthisse, Sclayn et Landenne suite à des travaux sur le réseau de production d'eau
13/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 13/05/2014 au Domaine du Bois Gilet et rue de l'Amiclae suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
13/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 14/05/2014 rue Tramaka suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
13/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 14/05/2014 pour une durée de vingt jours ouvrables rues sur la Peppe, Basse des Canes et Chaussée de Ciney suite à la pose de câbles et gaines pour le réseau téléphonique
13/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 15/05/2014 rues des Sarts et du Rivage suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
13/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 29 au 31/05/2014 rue du Millénaire suite à l'organisation d'une Fête de quartier
15/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 15/05/2014 rue Sous-Stud et le 16/05/2014 rue des Martyrs suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
15/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 16/05/2014 rues de Peppe et du Millénaire suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
15/05/2014	Mesures de stationnement du 16 au 19/05/2014 rue de Gemme à Landenne suite au placement d'un conteneur sur la chaussée
15/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 19/05 au 19/06/2014 rue Crefcoeur à Bonneville suite à des raccordements à l'épout et à des aménagements de voirie
15/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 07 et 08/06/2014 rue Vaudaigle suite à l'organisation d'une Fête de quartier
15/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 28/06/2014 rue de la Villette suite à l'organisation d'une Fête de quartier
16/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 23/05/2014 rue Halbosart à Seilles suite à la pose de câbles pour le réseau électrique
16/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 23/05/2014 rue des Marais à Seilles suite à des travaux de raccordements électriques avec traversée de voirie
16/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 30/05/2014 rue des Charmes à Couthisse suite à des travaux à l'épout
16/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 19/05 au 06/06/2014 au carrefour du Quai des fusillés et de la rue Malevé suite à la pose de câbles pour le réseau électrique
16/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 19/05 au 11/07/2014 rue du Stade à Petit-Warét suite à des travaux d'aménagement du zoning
16/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 14 et 25/05/2014 rue Basse des Canes suite à l'organisation d'une Fête de quartier
16/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 30 et 31/05/2014 rue des Casernes suite à l'organisation d'une Fête de quartier
16/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 29/06/2014 rue des Saules à Couthisse suite à l'organisation d'une Fête de quartier

16/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 05/07/2014 rue des Tiennes à Scyain suite à l'organisation d'une Fête de quartier
19/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 20/05/2014 rues Grande France et du Trou Perdu suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
19/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 26/05/2014 pour une période d'un mois rue Habosart et longeant la rue du Bois Portal à Seilles suite à des travaux nécessitant une tranchée traversant la voirie
19/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 26/05/2014 pour une durée de trois mois rue Wouters suite à des travaux nécessitant l'occupation de la voie publique
19/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 29/05 au 01/06/2014 rue des Moulins suite au placement d'un conteneur sur la chaussée
20/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 20/05 au 10/06/2014 excepté les jours du marché hebdomadaire Place des Tilleuls suite à une autorisation de stationnement
20/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 21/05/2014 rue de la Houssate suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
20/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 21/05/2014 Chaussée d'Anton suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
20/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 21/05 au 30/06/2014 Chaussée Moncheur suite à une extension du réseau de gaz naturel
20/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 22/05/2014 Avenue Roi Albert suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
21/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 22/05/2014 rues Mosseroux et Vaudalgie suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
21/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 31/05/2014 rue Défnet suite à l'organisation d'une fête de quartier
23/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 26/05 au 06/06/2014 rue du Triton à Coullisse suite à des travaux de toiture
23/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 26/05 au 03/07/2014 rue de Gramplinne à Thon et rues Sous-Meuse et Sainte-Barbe à Namêche suite à des travaux sur le réseau de production d'eau
23/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement deux jours ouvrables la semaine du 26/05/2014 rue de Monthéssal à Seilles suite à des travaux sur le réseau de raccordement à l'égout
23/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 29/05/2014 Ancienne Chaussée de Ciney suite à l'organisation d'une brocante
23/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 02/06/2014 sur le parvis de l'église de Maizeret suite à une autorisation de stationnement
23/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 19/06/2014 excepté les vendredis (marché hebdomadaire) rue Brun suite à des travaux et au placement d'un échafaudage
23/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 03/06/2014 rue des Marais à Seilles et rue Vaudalgie à Bonneville suite à des travaux sur le réseau de production d'eau
23/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 04/06/2014 rue Hanesse suite à des travaux dans un immeuble
27/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 28/05/2014 rue Vaussale suite à l'organisation d'une fête de quartier
27/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 28/05 au 06/06/2014 rue de Velaine à Landenne suite à la réalisation de giratoires à l'échangeur d'Andenne
27/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 02/06/2014 rue Chant d'Oiseaux suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
27/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 20/06/2014 rue des Marais à Seilles suite à des travaux de raccordement pour le réseau téléphonique
28/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 28/05/2014 rue Delcourt suite à l'organisation d'une Fête des Voisins
28/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 02/06/2014 rue de la Grange Bodart suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
28/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 01/05/2014 pour une période de cinq jours ouvrables Avenue Roi Albert suite à une réparation du revêtement de voirie
30/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 06/06/2014 rue Tramaka à Seilles suite à une réparation urgente dû à une fuite
2/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 02/06/2014 Chaussée d'Anton et rues des Sarts et Chant des Oiseaux et le 04/06/2014 rue Géron suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
2/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 03/06/2014 rues Defnet, des Aqueuse, Brun et Dame de la Tour suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
2/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 5 au 10/06/2014 rue de Tramaka à Seilles suite au remplacement d'un avaloir
2/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 10/06 au 15/07/2014 et du 05/08 au 05/09/2014 Place du Chapitre et dans la rampe d'accès menant à la rue des Chanoinesses suite à l'occupation de la voie publique
2/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 11/03 au 03/07/2014 rue d'Horselles suite à des travaux de toiture
3/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 03 et 10/06/2014 rue de Tramaka à Seilles suite à des travaux de toiture et au placement d'une grue sur la chaussée
3/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 03 au 13/06/2014 rues Bois-Evêque et Sainte-Barbe à Namêche suite à des aménagements de voirie
3/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 04/06/2014 Avenue Roi Albert suite à des ouvertures de voirie pour le réseau téléphonique
3/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 04/06/2014 Place F. Moïni suite à des ouvertures de voirie pour le réseau téléphonique
3/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 06/06/2014 rue du Chant d'Oiseaux à Landenne suite à la réalisation de ralentisseurs
3/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 06/06/2014 sur le parking à côté d'un café rue de la Station à Seilles suite à des travaux
3/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 04/06/2014 Avenue Roi Albert et le 05/06/2014 rue de Gramplinne suite à des ouvertures de voirie pour le réseau téléphonique
3/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 06 et 07/06/2014 rue Defnet suite au stationnement d'un camion frigorifique
3/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 08 et 09/06/2014 au carrefour Les Ruelles et du chemin vers la rue Tréton suite à l'organisation d'une fête de quartier
3/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 23/06/2014 Grand Place à Scyain suite à des travaux de façade
4/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 06/06/2014 rue de la Houssate suite à des ouvertures de voirie pour le réseau téléphonique
4/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 06/06/2014 rue du Vieux Bois de Namur à Landenne suite à des travaux sur le réseau de production d'eau
4/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 13/06/2014 rue de Bousalle suite à l'organisation d'une fête de quartier
4/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 16 au 19/06/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à des travaux sur le réseau de production d'eau
4/06/2014	Mesures de circulation du 20 au 22/06/2014 rue des Moulins suite à l'organisation d'une fête de quartier
4/06/2014	Mesures de circulation du 21 au 23/06/2014 rue du Bord de l'Eau suite à l'organisation d'une kermesse
4/06/2014	Mesures de circulation le 06/07/2014 rue de Bonneville suite à l'organisation d'un concours canin
4/06/2014	Mesures de circulation le 12/07/2014 rue de Bonneville suite à l'organisation d'un concours canin
5/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 05/06/2014 rue de Liège et le 06/06/2014 rue des Charms suite à des ouvertures de voirie pour le réseau téléphonique
5/06/2014	Mesures de stationnement du 10 au 24/06/2014 Place des Tilleuls suite à des travaux et au placement d'un échafaudage
5/06/2014	Mesures de stationnement du 10 au 30/06/2014 rue du Samsou à Thon suite à des travaux pour le placement de matériaux
5/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 10 et 11/06/2014 rue de Monthéssal à Seilles suite à des travaux sur le réseau de raccordement à l'égout
5/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 10/06/2014 rue de la Gare suite à des ouvertures de voirie pour le réseau téléphonique
6/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 13/06/2014 rues Ch Lahaye à Andenne et du Captenaire à Seilles suite à deux démenagements
6/06/2014	Mesures de circulation les 16 et 17/06/2014 rue Croisée Voie suite à des travaux d'épouttage
6/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 10/06/2014 rues Defnet et du Millinaire et le 11/06/2014 rues de Leuze et Sainte-Anne suite à des ouvertures de voirie pour le réseau téléphonique
6/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 28/06/2014 rue de l'Hôpital suite à l'organisation d'une fête de quartier
11/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 11/06/2014 rue de la Houssate et le 12/06/2014 Place F. Moïni suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
11/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 11/6 au 03/07/2014 (excepté les jours du marché hebdomadaire) Place des Tilleuls suite à une autorisation de stationnement
11/06/2014	Mesures de stationnement le 14/06/2014 rue Brun suite à un démenagement
11/06/2014	Mesures de stationnement du 18 au 20/06/2014 rue Dr Parent à Scyain suite à des fouilles de raccordement sur le réseau de gaz
11/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 24 au 27/06/2014 rue du Baty à Scyain suite à des travaux sur le réseau téléphonique
12/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 16/06/2014 rue L. Lahaye suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
12/06/2014	Mesures de circulation du 20 au 23/06/2014 rue du Bord de l'Eau à Scyain suite à l'organisation d'une kermesse
12/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 25 au 27/06/2014 rue des Charms à Coullisse et rues des Ecoles et de Monthéssal à Seilles suite à des travaux sur le réseau de production d'eau
13/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 13/07/2014 rue Frère Orban suite à l'organisation d'une brocante
13/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 13/06/2014 rue L. Laye et le 16/06/2014 rue Janson suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
13/06/2014	Mesures de stationnement le 19/06/2014 Place des Tilleuls du côté opposé au kiosque suite à la l'autorisation de réserver des emplacements de parking dans le cadre de travaux

13/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 19/06 au 14/08/2014 à l'échangaer d'Andenne rue de Velaine suite à la réalisation de giratoires
13/06/2014	Mesures de stationnement le 25/06/2014 rue du Commerce suite à un démantèlement
16/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 17 au 19/06/2014 rue du Pont suite à des travaux en urgence sur le réseau de distribution d'eau
16/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 18 au 20/06/2014 rue Janson suite à des travaux de curage de puits
16/06/2014	Mesures de stationnement du 18 au 27/06/2014 rue du Pont suite à des travaux privés à un immeuble
17/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 18/06/2014 Impasse du Grand Pré suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
17/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 18/06/2014 rue Sainte-Anne suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
17/06/2014	Mesures de stationnement le 22/06/2014 dans diverses rues de territoire communal suite à l'organisation d'une course cycliste
17/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 23 au 27/06/2014 rue de Stud suite à un raccordement à l'égoût
17/06/2014	Mesures de stationnement du 23/06 au 04/07/2014 dans diverses rues de Sclayn et Chaussée Monchieur suite à des travaux d'aménagement de voirie sur la RN90
17/06/2014	Mesures de stationnement du 23/06 au 11/07/2014 Avenue Roi Albert suite à des travaux de toiture
17/06/2014	Mesures de stationnement le 28/06/2014 rue Definet suite à un démantèlement
18/06/2014	Mesures de stationnement le 21/06/2014 rue Brun suite à un démantèlement
18/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 23/06 au 25/07/2014 au croisement des rues de Pomillas et du Repos à Landenne suite à des travaux
18/06/2014	Mesures de stationnement le 27/06/2014 Avenue Reine Elisabeth suite à un démantèlement
18/06/2014	Mesures de stationnement le 01/07/2014 rue Janson suite à un démantèlement
18/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 03/07/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à des travaux sur le réseau de production d'eau
19/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 23/06/2014 rue de Petit-Warét suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
19/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 23/06/2014 Avenue Reine Elisabeth et rues de Pomillas et de Petit-Warét suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
23/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 24 au 28/06/2014 Place du Chapitre suite à l'organisation du Bear Rock Festival
23/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 25 au 27/06/2014 rue Janson suite à des travaux de curage de puits
23/06/2014	Mesures de stationnement du 25/06 au 04/07/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à des travaux d'aménagement de voirie
23/06/2014	Mesures de stationnement le 02/07/2014 rue Berrand suite à un démantèlement
25/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 26/06/2014 rue du Nouveau Monde suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
25/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 26/06/2014 pour une période de six mois rue de Tramaka depuis la zone Rouge jusqu'à la rue de la Station à Seille suite à la pose de câble de conduites de gaz
25/06/2014	Mesures de stationnement le 28/06/2014 Place des Tilleuls suite à l'organisation d'un événement
25/06/2014	Mesures de stationnement du 30/06 au 04/07/2014 rue de Tramaka suite à des fouilles de raccordement sur le réseau de gaz
25/06/2014	Mesures de stationnement du 30/06 au 18/07/2014 Cite d'Arive à Seilles suite à des fouilles de raccordement sur le réseau de gaz
25/06/2014	Mesures de stationnement le 05/07/2014 rue du Commerce suite à un démantèlement
26/06/2014	Mesures de stationnement le 28/06/2014 rues du Pont et des Polonais suite à un démantèlement
26/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 30/06 au 04/07/2014 rue du Bay suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
1/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 01 au 04/07/2014 rue Janson suite à des travaux de curage de puits
1/07/2014	Mesures de stationnement le 01 au 04/07/2014 rue des Sarts suite à des travaux d'aménagement de voirie
1/07/2014	Mesures de stationnement du 01 au 11/07/2014 et du 04 au 14/08/2014 rue Marche en Pré entre Thon et Sclayn sur la RN90-carrière de Gare suite à la réalisation des flots centraux
1/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 02/07/2014 rue Brun suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
1/07/2014	Mesures de stationnement le 02/07/2014 rue Bertrand suite au placement d'un camion et d'un lift
1/07/2014	Mesures de stationnement le 03/07/2014 rue Chant des Oiseaux à Landenne suite à des travaux privés
1/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 03/07/2014 rue de Monthesat suite à des ouvertures de voiries pour le réseau électrique
1/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 30/06/2014 rue JB Wautier à Narnèche suite à la pose de câbles électriques
1/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 07/07/2014 rue des Ecoles à Seilles suite à des travaux sur le réseau de production d'eau
1/07/2014	Mesures de stationnement du 08 au 11/07/2014 rue Monthesat à Seilles suite à la réflexion de la voirie autour de la taque d'égoût et de l'entrée du Site d'une société immobilière
1/07/2014	Mesures de stationnement les 10 et 11/07/2014 rue du condroz suite au déchargement de matériaux
2/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 04/07/2014 rue L. Lahaye suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
2/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 24/08/2014 rue de Rouvroy à Bonneville suite à l'organisation d'une fête de quartier
3/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 03/07/2014 rue des Chardonnerets et le 04/07/2014 Quai de l'Ecluse et rue Bois d'Axhelet suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
4/07/2014	Mesures de stationnement du 01 au 25/07/2014 et du 11/08 au 30/09/2014 rue L. Simon suite à des travaux de réflexion d'immeubles
4/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 07/07/2014 rues de la Houssate et Hanesse suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
7/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 07/07 au 02/08/2014 excepté les jours du marché hebdomadaire Place des Tilleuls suite à une autorisation de stationnement
7/07/2014	Mesures de stationnement le 12/07/2014 rue Frère Orban suite à l'organisation d'une cérémonie de mariage
7/07/2014	Mesures de stationnement du 18/08 au 18/09/2014 Route de Liège à Thon suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau téléphonique
8/07/2014	Mesures de stationnement le 14/07/2014 rue L. Simon suite à un démantèlement
9/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 20/07/2014 dans diverses rues de la campagne du territoire communal suite à l'organisation des dix kms
9/07/2014	Mesures de stationnement le 12/07/2014 rue Croisée Vote suite à un démantèlement
9/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement rue du Trou Perdu suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
ANHEE	
17/04/2014	Mesures de circulation du 22/04 au 31/06/2014 sur la N971 Route de la Molignée aux Bks 10500, 10000 et 7150 suite à la réparation des murs de berge
15/05/2014	Mesures de circulation du 20/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue des Brasseurs suite à des travaux en voirie pour la production d'eau
15/05/2014	Mesures de circulation du 21/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Grande suite à des travaux de raccordement pour la production d'eau
21/05/2014	Mesures de stationnement du 29 au 31/05/2014 rue des Monts à Maretreit suite à l'organisation de la Fête des Voisins et au placement d'un chapiteau sur la voirie
23/05/2014	Mesures de circulation les 28 et 29/05/2014 au carrefour de la rue Monseu à Denée suite à des travaux d'aménagement de la Place de Pompeller
17/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 28 au 31/05/2014 rue des Jardins d'Annevoie à Denée suite à des travaux de rénovation d'un immeuble et au placement d'un container sur la chaussée
26/05/2014	Mesures de circulation du 28 au 31/05/2014 rue des Jardins d'Annevoie à Denée suite à des travaux de rénovation dans un immeuble et à la présence d'un container sur la chaussée
27/05/2014	Mesures de circulation du 27/05 au 27/06/2014 rue d'Arbre à Bioul suite à la présence d'un silo de mortier sur la chaussée
27/05/2014	Mesures de circulation le 02/06/2014 rue de Sallet à Bioul suite au remplacement d'un raccordement pour le réseau de distribution d'eau
27/05/2014	Mesures de circulation du 04 au 13/06/2014 rue Grande suite au remplacement d'un trapillon de voirie
28/05/2014	Mesures de circulation le 31/05/2014 Place de Montpellier à Denée suite à l'organisation d'un vernissage d'une exposition
28/05/2014	Mesures de circulation du 02 au 13/06/2014 rue Grande suite au remplacement d'un trapillon de voirie
3/06/2014	Mesures de circulation le 05/06/2014 Chaussée de Namur suite à la réalisation de purge en asphalte
6/06/2014	Mesures de circulation le 06/06/2014 Place communale suite à l'organisation d'une inauguration
10/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 11/06 au 15/07/2014 rue des Fusillés suite au placement d'un camion sur la chaussée
13/06/2014	Mesures de stationnement du 16 au 18/06/2014 rue Grande suite à des travaux d'aménagement et au placement d'un camion mixeur béton sur la chaussée

16/06/2014	Mesures de stationnement du 16 au 19/06/2014 rue Grande suite à des travaux de rénovation à un immeuble et au placement d'un container sur la chaussée
19/06/2014	Mesures de stationnement le 23/06/2014 rue Grande suite à des travaux de remplacement d'une vitre chez un commerce
30/06/2014	Mesures de circulation du 02/07/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de la Molignée suite à une réparation d'une fuite d'eau
3/07/2014	Mesures de circulation du 03 au 11/07/2014 rue de Quincav à Wannant suite à l'installation d'une nouvelle toiture
3/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 05/07/2014 rues St-Roch et Wez du Mont à Blou suite à l'organisation d'une lutte de balle-pelote
4/07/2014	Mesures de circulation le 06/07/2014 rue Saint Roch à Blou suite à la retransmission d'un match de football de la coupe du monde 2014
4/07/2014	Mesures de stationnement du 07 au 31/07/2014 rue Grande suite au placement d'un échafaudage sur la chaussée
ASSESE	
15/04/2014	Mesures de circulation le 16/04/2014 rue Besse suite à des travaux d'abattage d'arbres
15/04/2014	Mesures de stationnement du 28 au 30/04/2014 rue du Centre suite à des travaux de raccordement électrique
15/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 26/04/2014 dans diverses rues de la Commune de Natoye suite à l'organisation du 31 ^{ème} Rallye de Wallonie
15/04/2014	Mesures de circulation le 27/04/2014 à l'accès au cimetière de Mailen suite à l'organisation du 31 ^{ème} Rallye de Wallonie
15/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 27/04/2014 dans diverses rues de la Commune de Cruet suite à l'organisation du 31 ^{ème} Rallye de Wallonie
28/04/2014	Mesures de circulation du 24/04 au 24/05/2014 rue des Fermes et Chaussée de Marche suite à des travaux de soufflage de fibres optiques
28/04/2014	Mesures de circulation du 28/04 au 31/07/2014 rue de Grands champs N946 à Florée suite à des travaux de réparation de tarmac
29/04/2014	Mesures de circulation le 03/05/2014 rue des Fermes suite à l'organisation d'un tournoi de jeunes
5/05/2014	Mesures de circulation le 11/05/2014 de la mise en sens unique de la rue du Fays suite à l'organisation d'une course VTT
9/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 14 au 21/05/2014 rue Prauchamp suite au placement d'un container sur la chaussée
13/05/2014	Mesures de circulation le 11/05/2014 rue des Fermes suite à l'organisation d'un match
13/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 16 et 17/05/2014 Chemin du Chafour suite à des travaux pour le réseau électrique
13/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 17/05/2014 rue Sainte-Genève suite à l'organisation de la Fête des Voisins
13/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 17 et 18/05/2014 rue de la Croix suite à l'organisation de la Fête des Voisins
13/05/2014	Mesures de circulation le 29/05/2014 rue des Fermes suite à l'organisation d'une randonnée VTT
13/05/2014	Mesures de stationnement du 02 au 04/06/2014 rue du Centre suite à des travaux de raccordement électrique
15/05/2014	Mesures de stationnement du 20 au 28/05/2014 Chaussée de Marche suite à des travaux de raccordement pour le réseau téléphonique
20/05/2014	Mesures de circulation du 20 au 22/06/2014 rue Taille d'Harscamp à Sart-Bernard suite à l'organisation d'un barbecue de quartier
23/05/2014	Mesures de circulation du 26/05 au 30/06/2014 Chemin du Chaffour suite à des travaux de voirie
23/05/2014	Mesures de circulation le 27/05/2014 à Sorinne-la-Longue suite à des travaux de voirie
23/05/2014	Mesures de circulation le 14/06/2014 Place Chanoine Dethy suite à l'organisation d'une cérémonie de mariage
30/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 01/06/2014 dans diverses rues de Crupet suite à l'organisation de la traditionnelle brocante
11/06/2014	Mesures de stationnement les 17 et 18/06/2014 rue de Crupet à Mailen suite à des travaux de raccordement d'épout
11/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 12/07/2014 rue de l'Écluse entre la N4 et la rue Eurage suite à l'organisation de la Fête des Voisins
11/06/2014	Mesures de circulation le 13/07/2014 rue du Milieu du Monde en sens unique vers la rue du Fourain vers la rue M. Jauman suite à l'organisation d'une journée Portes Ouvertes
19/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 23/06 au 04/07/2014 rue du Rendache à Courrière suite à des travaux d'éclairage public
19/06/2014	Mesures de stationnement du 27/06 au 01/07/2014 Place L. Focan suite à des travaux privés et au placement d'un container sur la chaussée
19/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 08/08 au 31/02/2014 rue de Grands Champs sur la N946 à Florée suite à des travaux de réparation de tarmac
23/06/2014	Mesures de circulation du 24 au 30/06/2014 rues d'Aville et Sur-les-Sarts suite à l'organisation d'un concours international d'équitation
25/06/2014	Mesures de stationnement du 27 au 30/06/2014 rue sur l'Heuse à Courrière suite au placement d'un container sur la chaussée
25/06/2014	Mesures de circulation le 13/07/2014 rues du Bois d'Asses et Priot à Sart-Bernard suite à l'organisation d'une journée visite de jardins
25/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 13/07/2014 rue N. Pierard à Mailen suite à l'organisation d'une marche
25/06/2014	Mesures de circulation le 03/08/2014 en sens inverse rue du Dessus à Crupet suite à l'organisation d'une randonnée VTT
1/07/2014	Mesures de circulation du 04 au 14/08/2014 rue du Rendache à courrière suite à des travaux d'éclairage public
1/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 06/09/2014 rue du Centre à Sorinne-la-Longue suite à l'organisation de la kermesse annuelle et au vélo folklorique
1/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 07/09/2014 rue Pré Mouchon à Sart-Bernard suite à l'organisation d'une marche gourmande
1/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 17 au 25/09/2014 rue et Place du Bâti et rue de Crupet suite à l'organisation de la kermesse
3/07/2014	Mesures de circulation les 05 et 06/07/2014 rue des Grands Champs à Florée suite à l'organisation d'une festivité
BIEVRE	
28/04/2014	Sous réserve de l'accord de la Commune de Vresse S/S, mesures de circulation du 01 au 04/05/2014 route communale Gros-Fays-Libochant partant de Gros-Fays jusqu'à son carrefour formé avec la RN 946 à Libochant suite à l'organisation d'un championnat de Belgique de descente en longboard
6/05/2014	Mesures de circulation du 12/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de Miralontaine suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau téléphonique
14/05/2014	Mesures de circulation les 15 et 16/05/2014 sur la RN 914 du carrefour de cette route avec la RN943 jusqu'au petit village de Petit-Fays suite à une coupe de bois le long de la voirie
15/05/2014	Mesures de circulation du 20/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de Gembes à Gralde suite à des travaux de terrassement pour raccordement électrique
15/05/2014	Mesures de circulation du 21/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue du Point de Vue sur la RN914 depuis son carrefour de la rue de Bouillon sur la RN95 jusqu'à son carrefour avec la rue du Timon à Monceau suite à des travaux de racleage et de pose d'hydrocarbure
15/05/2014	Mesures de circulation du 23 au 25/05/2014 dans les deux sens d'une partie de la rue de la Violette jusqu'à son carrefour avec la rue de Gembes suite à l'organisation de la kermesse
22/05/2014	Mesures de circulation le 31/05/2014 rue du Progrès à Gralde, Station suite à l'organisation d'un jogging
22/05/2014	Mesures de circulation le 08/06/2014 rue de la Chapelle depuis son carrefour avec la rue de Miraage à Orzy suite à l'organisation d'une brocante
23/06/2014	Mesures de circulation le 01/06/2014 rue de Gralde à Naomé suite à l'organisation d'une fête d'école
4/06/2014	Mesures de circulation le 15/06/2014 dans diverses rues de Bellefontaine suite à l'organisation d'une journée sportive
4/06/2014	Mesures de circulation le 06/07/2014 rues du Village et de la Chavée à Bellefontaine suite à l'organisation d'une Fête de Village
4/06/2014	Mesures de circulation du 11 au 14/07/2014 rue de la Strée et sur le tronçon gauche longeanz l'église de la rue de la Nowe suite à l'organisation de festivités
4/06/2014	Mesures de circulation du 11 au 14/07/2014 rue de la Strée et sur le tronçon gauche longeanz l'église de la rue de la Nowe et rue Menseigneur-Lefort suite à l'organisation de festivités
14/06/2014	Mesures de circulation du 14/06/2014 jusqu'à la fin des travaux rue des Châteaux depuis son rond-point avec de la rue de Bouillon (RN95) jusqu'à son carrefour avec la rue de la Retraite suite à des travaux de démolition
17/06/2014	Mesures de circulation du 02 au 09/07/2014 dans les deux sens d'une partie de la rue venant de Aile pour rejoindre celle de Orzy suite à l'organisation de festivités
18/06/2014	Mesures de circulation du 26 au 30/06/2014 rue des Châteaux jusqu'à la rue de Bouillon jusqu'à son carrefour avec la rue de la Retraite suite à des travaux de démolition d'un bâtiment
8/07/2014	Mesures de circulation du 10 au 14/07/2014 rue du Progrès à Gralde-Station suite à l'organisation d'une festivité
CINEY	
14/03/2014	Mesures de stationnement du 18 au 26/03/2014 Avenue d'Huart suite au placement d'un container sur la chaussée
14/03/2014	Mesures de stationnement le 26/03/2014 rue Taslaux suite à un déménagement
14/03/2014	Mesures de stationnement du 28 au 30/03/2014 rue Pienvenne suite à un déménagement
17/03/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 20/03 au 30/04/2014 Avenue d'Huart suite à la pose de conduite de gaz
17/03/2014	Mesures de stationnement le 21/03/2014 rue Pienvenne suite à un déménagement
17/03/2014	Mesures de stationnement du 24/03 au 24/04/2014 rue du Tienne à la pose de câbles BT pour le réseau électrique

25/03/2014	Mesures de stationnement le 29/03/2014 rue de Biron suite à un déménagement
25/03/2014	Mesures de stationnement le 06/04/2014 sur la moitié de la Place Monseu côté gauche du kiosque suite à l'organisation du lancement d'un jeu de piste
25/03/2014	Mesures de stationnement du 17 au 22/04/2014 Avenue de Namur suite au placement d'un conteneur sur la chaussée
27/03/2014	Mesures de stationnement le 29/03/2014 rue Concorde suite à un déménagement
28/03/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 28/03 au 15/04/2014 Avenue d'Huart suite à un raccourcement gaz
28/03/2014	Mesures de stationnement le 29/03/2014 rue des Capucins suite à un déménagement
28/03/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 31/03 au 02/05/2014 Chemin du Blanc Bleu à l'entrée du Centre d'insémination suite à la pose de gaines de fibre optique
28/03/2014	Mesures de stationnement du 01 au 07/04/2014 rue du Commerce suite au placement de grandes vitres
28/03/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 28/04 au 09/05/2014 rue de l'Ermitage suite à des travaux de tranchées en trottoirs pour le réseau électrique
28/03/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 30/04/2014 rue du Commerce suite à un remplacement de câbles électriques
28/03/2014	Mesures de stationnement du 11 au 14/04/2014 rue Bois des fiéfs suite au placement d'un conteneur
31/03/2014	Mesures de stationnement du 01 au 15/04/2014 rue Saint-Gilles suite à des travaux de voirie pour le réseau téléphonique
31/03/2014	Mesures de stationnement du 01 au 30/04/2014 Avenue d'Huart suite au placement d'un conteneur sur la chaussée
31/03/2014	Mesures de stationnement du 04 au 08/04/2014 rue de Pessoux suite au placement d'un conteneur sur la chaussée
31/03/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 05/04/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une chasse aux œufs
1/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 28/03 au 15/04/2014 Avenue d'Huart suite à un raccourcement gaz
1/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 28/03 au 15/04/2014 Avenue d'Huart suite à un raccourcement gaz
1/04/2014	Mesures de stationnement le 01/04/2014 rue du Moulin de Biron suite à un raccourcement d'eau
1/04/2014	Mesures de stationnement du 07/04 au 07/05/2014 rues du Marché couvert et Saint-Gilles suite à la pose de câbles MT pour le réseau électrique
1/04/2014	Mesures de stationnement du 28/04 au 28/05/2014 rues du Cercle et du Parc industriel d'Achéne suite à la pose de câbles HT pour le réseau électrique
1/04/2014	Mesures de stationnement du 28/04 au 28/05/2014 rues du Marché couvert et Saint-Gilles suite à la pose de câbles HT pour le réseau électrique
3/04/2014	Mesures de stationnement du 25/03 au 25/04/2014 rue du Commerce suite à des travaux d'une nouvelle charpente et de couverture
3/04/2014	Mesures de stationnement du 01 au 14/04/2014 rue du Commerce suite à la rénovation d'une maison
3/04/2014	Mesures de stationnement du 01/04 au 01/05/2014 rues des Stations et du Commerce suite à la réservation de deux emplacements afin de décharger des marchandises d'un chantier
3/04/2014	Mesures de stationnement du 07 au 26/04/2014 rue Sainte-Barbe suite à la rénovation d'une maison
3/04/2014	Mesures de stationnement le 09/04/2014 sur le parking de la rue Saint-Hubert suite au nettoyage et au marquage au sol des emplacements
3/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 09 au 23/04/2014 Route des Caves suite à la rénovation de toiture
3/04/2014	Mesures de stationnement le 10/04/2014 rue du Commerce suite à un déménagement
3/04/2014	Mesures de stationnement le 11/04/2014 rue Pierverme suite à un raccourcement d'eau
3/04/2014	Mesures de stationnement les 14 et 15/04/2014 rue du Centre suite au placement d'un conteneur sur la chaussée
3/04/2014	Mesures de stationnement du 15/04 au 01/05/2014 rue du Commerce suite à un raccourcement gaz
3/04/2014	Mesures de stationnement les 27 et 28/04/2014 rue du Commerce suite à un déménagement
4/04/2014	Mesures de stationnement du 08 au 23/04/2014 rue de Mont suite au placement d'un conteneur
4/04/2014	Mesures de circulation les 11 et 12/04/2014 rue du Centre suite à la réfection des coussins berlinois
4/04/2014	Mesures de circulation du 14 au 16/04/2014 rue du Commerce suite à la réfection des coussins berlinois
7/04/2014	Mesures de circulation du 08 au 14/04/2014 Avenue d'Huart suite au placement d'un conteneur
7/04/2014	Mesures de stationnement les 12 et 13/04/2014 rue Pierverme suite à un déménagement
7/04/2014	Mesures de stationnement le 12/04/2014 rue A. Deloos suite à un déménagement
7/04/2014	Mesures de circulation du 25 au 28/04/2014 Chemin de Rebonmoulin suite au placement d'un conteneur
8/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 31/03 au 02/05/2014 Chemin du Tersoit et N97 suite à la pose de gaines de fibre optique
8/04/2014	Mesures de circulation les 09 et 10/04/2014 Quartier du Beaujouis suite au placement d'une conteneur
8/04/2014	Mesures de stationnement le 12/04/2014 rue Pierverme suite à la rénovation de maison
8/04/2014	Mesures de stationnement le 17/04/2014 rue du Centre suite à des travaux de changement de châssis
8/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 20/04/2014 rues du Tige, du Monument et Place communale à Sovat suite à l'organisation d'une brocante libre
8/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 30/04 au 05/05/2014 Place du Jeu de Balle à Conjoux suite à l'organisation d'une ferme
10/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 22/04/2014 Avenue d'Huart suite à un raccourcement gaz
10/04/2014	Mesures de stationnement le 26/04/2014 rue du Commerce suite à un déménagement
10/04/2014	Mesures de stationnement le 26/04/2014 rue du Commerce suite à un déménagement
11/04/2014	Mesures de stationnement le 19/04/2014 rue Sainte Barbe suite à un déménagement
11/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22/04 au 15/05/2014 dans le chemin forestier entre Biron et Pessoux suite à l'aménagement du chemin forestier et agricole
11/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22/04 au 30/06/2014 dans diverses rues de la Commune de Chapois suite au remplacement des plombes pour le réseau de distribution d'eau
11/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22/04 au 30/06/2014 dans diverses rues de la Commune de Leignon suite au remplacement des plombes pour le réseau de distribution d'eau
14/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22/04 au 31/05/2014 rue de Corbion suite au remplacement des plombes pour le réseau de distribution d'eau
14/04/2014	Mesures de stationnement le 30/04/2014 rue du Commerce suite à un déménagement
14/04/2014	Mesures de circulation le 17/04/2014 rue des Héros suite à un déménagement
15/04/2014	Mesures de stationnement le 19/04/2014 rue du Commerce suite à un déménagement
17/04/2014	Mesures de stationnement à partir du 17/04/2014 rue Ch. Capelle suite au placement d'un conteneur à ordures ménagères sur le domaine public
17/04/2014	Mesures de stationnement du 19/04 au 18/07/2014 rue Pierverme suite à la rénovation de maison
17/04/2014	Mesures de stationnement les 22 et 23/04/2014 rue Sainte-Barbe dans le tronçon des rues du Commerce et des Stations suite au remplacement d'une bordure
18/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 19/04/2014 rues du Sacré-Cœur, du Moulin et Place communale à Leignon suite à l'organisation de la 41ème Ronde des artisans
18/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 19/04/2014 rues du Sacré-Cœur du Moulin et Place communale à Leignon suite à l'organisation de la quatrième ronde des artisans
18/04/2014	Mesures de stationnement du 19/04 au 31/08/2014 rue Courtoie suite à la réservation de deux places de parking pour l'approvisionnement d'un commerce
18/04/2014	Mesures de stationnement le 22/04/2014 Place Monseu suite à l'organisation d'un meeting syndical
18/04/2014	Mesures de stationnement du 23 au 25/04/2014 rue C. Bathasar suite à la rénovation de maison
18/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 28/04 au 09/05/2014 rues de l'Univers et du Commerce suite à des travaux de forage pour pose de gaines et câbles pour le réseau téléphonique
22/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 22/04/2014 rue Rempart des Béguines suite au placement d'une tonnelle sur le domaine public
22/04/2014	Mesures de stationnement du 23/04 au 30/05/2014 rue Rempart des Béguines suite à l'incendie d'un immeuble
24/04/2014	Mesures de stationnement du 21/04 au 07/05/2014 Rempart des Béguines suite à un raccourcement au gaz-électricité
24/04/2014	Mesures de stationnement le 25/04/2014 rue Fonds de la Marchoise suite à un raccourcement d'eau
24/04/2014	Mesures de stationnement du 25 au 30/04/2014 Quai de l'Industrie suite au placement d'un conteneur sur la chaussée

24/04/2014 Mesures de stationnement le 26/04/2014 rue Sainte-Barbe suite à un déménagement

24/04/2014 Mesures de circulation le 27/04/2014 rues E. Dinot et Ch. Capelle suite à l'organisation d'un événement

24/04/2014 Mesures de stationnement le 29/04/2014 rue du Commerce suite à un raccordement d'eau

24/04/2014 Mesures de stationnement du 30/04 au 03/05/2014 rue du Commerce suite à un déménagement

25/04/2014 Mesures de stationnement le 26/04/2014 rue de Biron suite à un déménagement

25/04/2014 Mesures de stationnement le 29/04/2014 rue du Commerce suite à un déménagement

25/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 02 et 03/05/2014 Place Monseu suite à l'organisation des "Apéros Cinaciens"

25/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 05/05 au 04/07/2014 rue du Cimetière suite à la réalisation d'un nouveau mur d'enceinte audit cimetière

26/04/2014 Mesures de stationnement le 06/05/2014 rue de l'Univers suite à un déménagement

26/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 18/05/2014 rues de la Closière, du Balli, des Sergents et de la Haute Cour suite à l'organisation d'une marche gourmande

26/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 24/04 au 30/05/2014 rue du Condroz suite au placement d'échafaudages

26/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 28/04 au 09/05/2014 rues de Faine et du Houlesse suite à des travaux de pose de nouveaux filets d'eau

28/04/2014 Mesures de circulation du 29/05 au 30/08/2014 Quai de l'Industrie suite à la construction d'un immeuble à appartements

28/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 29/05 au 04/06/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une brocante

28/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 28/04 au 14/05/2014 Avenue d'Huart suite à un raccordement gaz

28/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 28/04 au 14/05/2014 Avenue d'Huart suite à un raccordement gaz

28/04/2014 Mesures de stationnement le 30/04/2014 rue du Condroz suite à un déménagement

28/04/2014 Mesures de stationnement le 01/05/2014 rue Saint-Pierre suite à un déménagement

28/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 09/06/2014 Place de l'Eglise et rue de l'Eglise suite à l'organisation de la Chapelanque

29/04/2014 Mesures de circulation le 07/06/2014 rue Tasiaux suite à l'organisation de la Fête des Voisins

5/05/2014 Mesures de stationnement du 23/04 au 12/05/2014 rue de Mont suite au placement d'un conteneur

5/05/2014 Mesures de stationnement du 05 au 09/05/2014 rue des Capucins suite à la réparation d'une cabine électrique

5/05/2014 Mesures de stationnement du 05 au 13/05/2014 rue de la côte d'Or suite à la rénovation d'une maison

5/05/2014 Mesures de stationnement du 05 au 14/05/2014 rue du Commerce suite à des travaux de rénovation de toiture

5/05/2014 Mesures de stationnement du 05 au 19/05/2014 rue des Peupliers suite au placement d'un conteneur

5/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 06 au 17/05/2014 rue Saint-Hubert suite à des travaux de rénovation de toiture

6/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 17 et 18/05/2014 dans la venelle du théâtre communal et dans le tronçon de la rue Saint-Quentin jusqu'à la bibliothèque suite à l'organisation d'un tournoi de badminton

6/05/2014 Mesures de stationnement le 30/05/2014 rue du Centre suite au démontage d'une terrasse

8/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 09 au 23/05/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à des travaux de réenduisage des voiries communales

8/05/2014 Mesures de stationnement les 10 et 11/05/2014 rue Piervenne suite à un déménagement

8/05/2014 Mesures de stationnement le 12/05/2014 rue des Stations suite au passage d'une gure mobile

8/05/2014 Mesures de stationnement du 12 au 16/05/2014 rue Piervenne suite au placement d'une véranda

8/05/2014 Mesures de stationnement du 14 au 16/05/2014 rue du Péquet suite à des travaux de raccordement électrique

8/05/2014 Mesures de stationnement du 19/05 au 19/06/2014 rues du Commerce et Saint-Eloi suite à des travaux de soufflage de fibre optique pour le réseau téléphonique

8/05/2014 Mesures de stationnement le 20/05/2014 Avenue Schlögel suite à un déménagement

8/05/2014 Mesures de stationnement du 29/05 au 16/06/2014 rue Montaise à Ciney-Haut suite au placement d'un conteneur sur la chaussée

9/05/2014 Mesures de circulation le 26/06/2014 dans le rond point rue M. Morimont/Avenue d'Huart suite à un rassemblement des anciens jeunes du quartier du congo

9/05/2014 Mesures de stationnement le 13/05/2014 Quai de l'Industrie suite au déchargement de marchandises

9/05/2014 Mesures de stationnement du 16 au 18/05/2014 rue Concorde suite à la rénovation d'une maison

12/05/2014 Mesures de stationnement du 12/05 au 05/06/2014 Avenue du Stade suite à des aménagements extérieurs

12/05/2014 Mesures de stationnement du 13 au 16/05/2014 Avenue Schlögel suite au placement d'échafaudages sur la voirie

12/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 18/05/2014 rue Herbeaux à Brabant suite à l'organisation de la kermesse et à la brocante

13/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 09 au 23/05/2014 dans Biron suite à des travaux de réenduisage des voiries communales

13/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 13 au 23/05/2014 rue Neufmoulin suite à un raccordement téléphonique

13/05/2014 Mesures de circulation le 18/05/2014 rues de Cusimmi, Corbion, Conjeux, Conneux et du Forbot à Leignon suite à l'organisation d'une course cycliste

13/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 21 au 23/05/2014 Chemin de Franlieu suite à un raccordement électrique

13/05/2014 Mesures de stationnement du 30/05 au 01/06/2014 rue d'Omaluis suite à un déménagement

13/05/2014 Mesures de circulation du 02 au 06/06/2014 rue de Stée à Brabant suite à une traversée de voirie sur le passage à niveau

13/05/2014 Mesures de circulation le 10/09/2014 rues de Custime, Corbion, de Conjeux, de Conneux et du Forbot à Leignon suite à l'organisation d'une course cycliste

16/05/2014 Mesures de stationnement du 19 au 21/05/2014 rue du Commerce suite à une pose de châssis

16/05/2014 Mesures de stationnement du 19/05 au 09/06/2014 rue de l'Univers suite à la pose d'un câble téléphone pour le réseau téléphonique

16/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 19/05 au 11/06/2014 rues Courtejoie et Rempart des Béguines suite à des travaux de soufflage de fibre optique pour le réseau téléphonique

16/05/2014 Mesures de stationnement du 19/05 au 30/06/2014 rue Rempart des Béguines suite à la rénovation d'une maison

16/05/2014 Mesures de stationnement du 19/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue du Cercle de Tir suite au placement d'un conteneur sur la voie public

16/05/2014 Mesures de stationnement le 23/05/2014 rue Sauvèrière suite à la rénovation d'une maison

16/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 06/06/2014 rue Longue suite à un raccordement d'eau

16/05/2014 Mesures de stationnement du 14 au 18/06/2014 rue Piervenne suite à un raccordement à l'égoût

16/05/2014 Mesures de circulation le 07/06/2014 rue Grande jusqu'à la rue du Tour de France, rues des Coccinelles et de l'Yvoigne suite à l'organisation d'une brocante

16/05/2014 Mesures de circulation le 05/07/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation de la kermesse

17/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 19/05 au 30/06/2014 dans diverses rues des Communes de Brabant, Haversin, Pessoux et Achène suite au remplacement des plombs pour le réseau de distribution d'eau

17/05/2014 Mesures de circulation du 26/05 au 28/06/2014 au lieu dit "Jambon" dans la bretelle montant sur la N97 vers Dinant suite à la création d'un cheminement doux vers la piscine

19/05/2014 Mesures de stationnement le 28/05/2014 Allée des Bovidés suite à un raccordement d'eau

19/05/2014 Mesures de stationnement le 06/06/2014 Chemin du Blanc Bleu suite à un raccordement d'eau

20/05/2014 Mesures de stationnement les 21 et 22/05/2014 rue du Commerce suite à la réparation urgente d'un égouttage

20/05/2014 Mesures de stationnement les 24 et 25/05/2014 Place de la Renaissance suite à un déménagement

20/05/2014 Mesures de stationnement le 26/05/2014 rue du Commerce suite à un déménagement

20/05/2014 Mesures de stationnement le 04/06/2014 rue du Commerce suite à un déménagement de matériel bancaire

23/05/2014 Mesures de stationnement le 29/05/2014 rue Famenne suite à un déménagement

23/05/2014 Mesures de stationnement du 02 au 07/06/2014 rue Courjoie et Famenne suite à la démolition d'une maison

23/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 13/06/2014 rue du Pontois suite à un raccordement pour le réseau de distribution d'eau

23/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02/06/2014 au 02/06/2016 rue d'Omalius suite à une extension d'un établissement
23/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 17, 22 et 26/06/2014 dans diverses rues du territoire communal suite au placement d'un écran géant et l'organisation d'animations pour les matchs de la Belgique
26/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 19 au 23/05/2014 rue Notre-Dame de Hal suite à un raccordement téléphonique
26/05/2014	Mesures de stationnement le 29/05/2014 Avenue du Roi Albert suite au nettoyage des avatoirs
26/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 06/06/2014 rue de Trisogne suite à un raccordement d'eau
26/05/2014	Mesures de stationnement les 06 et 07/06/2014 rue du Centre suite au placement d'une tonnelle devant un commerce
26/05/2014	Mesures de circulation le 08/06/2014 rue Aviateur de Hépécée suite à l'organisation de la Fête des Voisins
26/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 13/06/2014 Ychippe suite à un raccordement pour le réseau de distribution d'eau
26/05/2014	Mesures de stationnement du 12 au 16/06/2014 Avenue de Namur suite à un démantèlement
27/05/2014	Mesures de stationnement le 31/05/2014 rue du Commerce suite à un démantèlement
27/05/2014	Mesures de stationnement le 02/06/2014 Avenue d'Huart suite à des travaux de changement de châssis
27/05/2014	Mesures de stationnement du 03 au 06/06/2014 rue M. Morimont suite à la rénovation d'une maison
27/05/2014	Mesures de circulation du 16 au 18/06/2014 Grand Route suite à des travaux d'entretien au passage à niveau
27/05/2014	Mesures de circulation le 22/06/2014 rue de Néringotte suite à l'organisation d'une Fête d'école
27/05/2014	Mesures de stationnement du 30/05 au 30/06/2014 rue du Condroz suite au placement d'échafaudages sur la chaussée
2/06/2014	Mesures de sécurité du 01/06 au 30/09/2014 chaque jour de la semaine dans tous les établissements des débits de boissons du territoire communal suite à l'heure de fermeture portée à 03.00 heures
2/06/2014	Mesures de stationnement du 02/06 au 31/12/2014 eyz. W. Sœur suite à la transformation d'une école communale
2/06/2014	Mesures de circulation le 04/06/2014 rue des Héros suite à un démantèlement
2/06/2014	Mesures de stationnement le 04/06/2014 rue L. Etienne suite à un démantèlement
2/06/2014	Mesures de stationnement du 06 au 10/06/2014 et du 13 au 16/06/2014 et du 20 au 23/06/2014 Avenue d'Huart suite à la rénovation d'immeuble
3/06/2014	Mesures de circulation du 05 au 07/06/2014 rue Famenne suite à la démolition d'une maison
3/06/2014	Mesures de stationnement les 06 et 07/06/2014 rue du Centre suite à l'organisation d'animation commerciale
3/06/2014	Mesures de stationnement les 07 et 08/06/2014 rue Pierverme suite à un démantèlement
3/06/2014	Mesures de stationnement du 08/06 au 30/09/2014 rues Courtole et Famenne suite à la construction d'une maison
3/06/2014	Mesures de stationnement le 11/06/2014 Avenue d'Huart suite au déchargement de matériel
3/06/2014	Mesures de stationnement le 12/06/2014 rue Pierverme suite à un démantèlement
3/06/2014	Mesures de stationnement du 12 au 24/06/2014 rue Pierverme suite à la rénovation de pignon
3/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 23 et 24/06/2014 rue du Commerce dans le tronçon rue E. Dinot/rue de l'Univers suite au reprofilage des coussins berlinois
3/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 30/06 au 01/07/2014 rue du Commerce dans le tronçon rue des Capucins/Place E. Vandevelde suite au reprofilage des coussins berlinois
3/06/2014	Mesures de stationnement le 01/07/2014 rue E. Dinot suite à un démantèlement
5/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 05/06 au 11/07/2014 Allée des Artisans et Chemin du Blanc Bleu suite à des travaux de soufflage de fibre optique pour le réseau téléphonique
5/06/2014	Mesures de stationnement le 10/06/2014 rue du Condroz suite à un raccordement d'eau
5/06/2014	Mesures de stationnement du 10 au 25/06/2014 Allée des Abattoirs suite à un raccordement au gaz-électricité
5/06/2014	Mesures de stationnement le 12/06/2014 rue Sauvenière suite à la rénovation d'une maison
5/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement dans diverses rues du territoire communal suite à l'installation d'un écran géant et à l'animation pour les matchs de la Belgique
5/06/2014	Mesures de stationnement du 19/06 au 07/07/2014 rue du Commerce suite à un raccordement gaz
5/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 18 au 25/06/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation de la braderie
5/06/2014	Mesures de stationnement le 28/06/2014 rue du Commerce suite à un démantèlement
5/06/2014	Mesures de stationnement le 13/07/2014 rue Ch. Balleasr suite à l'organisation d'une brocante de quartier
5/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 25 au 27/07/2014 rue du Fau Monin depuis le pont de la N4 à Sansseau vers et jusqu'au pont de la N97 à Biron suite à l'organisation du troisième concours complet
6/06/2014	Mesures de stationnement du 10 au 20/06/2014 rue d'Omalius suite à des travaux de dégagement d'un câble téléphonique
6/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 17 au 19/06/2014 rues du Marché Couvert et Saint-Gilles suite à la pose de câbles téléphoniques
6/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 18/07/2014 rue du Polisso suite à des travaux de tranchées en trottoirs pour le réseau électrique
6/06/2014	Mesures de circulation le 03/08/2014 route d'Yvoir à Bralbart suite à l'organisation d'une brocante
7/06/2014	Mesures de stationnement du 10 au 30/06/2014 rue Sainte Barbe suite à la rénovation de maisons
7/06/2014	Mesures de stationnement le 21/06/2014 rue Courtole suite à un démantèlement
10/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 25 et 26/06/2014 rue du Commerce suite à la fermeture d'un tronçon de voirie afin de terminer le reprofilage
11/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 11 au 20/06/2014 rue de Mont suite au placement d'un conteneur sur la chaussée pour des travaux de toiture
11/06/2014	Mesures de stationnement du 12/06 au 12/07/2014 rue du Centre suite au placement d'un conteneur sur la chaussée pour des travaux de toiture
12/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 20/06/2014 Place Baudouin suite à l'organisation d'un événement
12/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 18 au 27/06/2014 rue Rempart de la Tour suite à la pose de câbles électriques
16/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 17 et 18/06/2014 rue Montante suite à un raccordement aux égouts
16/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 06/07/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation du Rallye Sprint d'Achéne
17/06/2014	Mesures de stationnement du 17/06/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Rempart de la Tour suite à un raccordement aux égouts et à la reconstruction d'un mur
17/06/2014	Mesures de stationnement du 17/06 au 01/07/2014 rue L. Etienne suite à la rénovation d'une toiture
17/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 19/06/2014 rue Verte Voie suite à un raccordement d'eau
17/06/2014	Mesures de stationnement les 20 et 21/06/2014 rue Pierverme suite à un démantèlement
19/06/2014	Mesures de stationnement le 20/06/2014 rue de la Haute Pevèle suite à un raccordement d'eau
19/06/2014	Mesures de stationnement le 20/06/2014 rue du Tierne à la Justice suite à un raccordement d'eau
19/06/2014	Mesures de stationnement du 20 au 23/06/2014 rue du Clavia suite à un raccordement d'eau
19/06/2014	Mesures de stationnement le 21/06/2014 rue Sauvenière suite à un démantèlement
19/06/2014	Mesures de restrictions des heures de fermeture pour les cafés et les 22 et 26/06/2014 Place Monseu suite à l'organisation des matchs de football pour la coupe du monde 2014
19/06/2014	Mesures de stationnement le 23/06/2014 Avenue Schlöge suite à un raccordement d'eau
19/06/2014	Mesures de stationnement le 23/06/2014 rue du Polisso suite à un raccordement électrique
19/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 24/06 au 11/07/2014 rue du Château Vert suite à la pose de câbles électriques
19/06/2014	Mesures de stationnement du 26/06 au 10/07/2014 rue Ch. Capelle suite à un raccordement au gaz-électricité
19/06/2014	Mesures de stationnement le 27/06/2014 rue du Centre suite à un démantèlement
19/06/2014	Mesures de stationnement le 27/06/2014 Avenue du Roi Albert suite à un démantèlement
20/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 18 au 25/06/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation de la braderie
20/06/2014	Mesures de stationnement le 23/06/2014 rue Courtole suite à un démantèlement

20/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 24/06/2014 rue du Commerce suite à une pose de châssis
20/06/2014	Mesures de stationnement du 25/06 au 18/07/2014 rue du Commerce suite à la rénovation de toiture
20/06/2014	Mesures de stationnement le 28/06/2014 rue du Commerce suite à un déménagement
23/06/2014	Mesures de stationnement du 23/06 au 01/07/2014 rue du Bonbonnier suite à des travaux de rénovation
23/06/2014	Mesures de stationnement du 24/06 au 10/07/2014 Avenue Schoegel suite à un raccordement gaz
23/06/2014	Mesures de stationnement du 25 au 27/06/2014 rue Pierverme suite à la rénovation d'une maison
23/06/2014	Mesures de stationnement le 30/06/2014 rue du Centre suite à un déménagement
23/06/2014	Mesures de stationnement du 04 au 22/07/2014 Avenue d'Huart suite à un raccordement gaz
23/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 06/07/2014 dans diverses rues de Ciney Corbion suite à l'organisation d'un barbecue festif d'été
23/06/2014	Mesures de circulation les 13 et 14/07/2014 entre la rue de Custinne et une ferme à Corbion suite à l'organisation d'un concours et d'une soirée
24/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 23 au 25/06/2014 rue du Commerce suite à la fin des travaux de reprofilage des coussins berliños
24/06/2014	Mesures de circulation le 25/06/2014 rue du 11 Février suite à la rénovation de toiture
24/06/2014	Mesures de stationnement le 28/06/2014 rue de l'Ermitage suite à l'organisation d'une vente forcée
24/06/2014	Mesures de stationnement du 30/06 au 04/07/2014 rue Tasiaux suite au placement d'un conteneur sur la chaussée
24/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 14 au 16/07/2014 Ychippe suite à un raccordement électrique
24/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 14, 28/07/2014 et les 11, 25/08/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation du Marché public d'été
24/06/2014	Mesures de stationnement les 24 et 25/07/2014 rue E. Dinot suite à un déménagement
24/06/2014	Mesures de stationnement les 26 et 27/07/2014 rue du Centre suite à un déménagement
24/06/2014	Mesures de stationnement le 01/08/2014 rue de l'Univers suite à un déménagement
24/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 13/08/2014 rue Rempart des Béguines suite au montage d'une grue pour chantier
26/06/2014	Mesures de stationnement du 30/06 au 04/07/2014 rue Sauvonnère suite à la rénovation de toiture
26/06/2014	Mesures de stationnement le 05/07/2014 Avenue du Roi Albert suite à la livraison de marchandises
26/06/2014	Mesures de stationnement le 06/07/2014 rue du Commerce suite à un déménagement
27/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 01/07/2014 Place Monseu suite à l'organisation du match de football pour la coupe du monde 2014
27/06/2014	Mesures de stationnement le 05/07/2014 rue Courtejoie suite à un déménagement
27/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 11/07/2014 Avenue Schölgel suite à la pose de câbles électriques
1/07/2014	Mesures de stationnement du 01 au 04/07/2014 Avenue du Roi Albert suite à un déménagement
1/07/2014	Mesures de stationnement le 03/07/2014 rue d'Omalius suite à la livraison de marchandises
1/07/2014	Mesures de stationnement le 04/07/2014 rue du Commerce suite à un déménagement
1/07/2014	Mesures stationnement les 05 et 06/07/2014 rue du Marché Couvert suite à l'organisation d'un tuning
1/07/2014	Mesures de circulation du 18 au 21/07/2014 sur le tronçon élargi du triangle des Basses à Ciney/Serinchamps suite à l'organisation de la kermesse
2/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 03/07/2014 rue du Onze Février suite à des travaux de rénovation de toiture
2/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 05/07/2014 Place Monseu et rue des Héros suite à l'organisation du match de la Belgique pour la coupe du monde 2014
3/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 05 et 06/07/2014 Route de Dinant entre les rues du Z.I. et d'Omthaine à Achêne suite à l'organisation d'un Rallye sprint
4/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 13/07/2014 rue d'Emptinal suite à l'organisation d'une brocante
6/07/2014	Mesures de stationnement le 09/07/2014 rue du Commerce suite à une livraison de marchandises
6/07/2014	Mesures de stationnement du 09 au 25/07/2014 rues W. Seur et/ou L. Etienne suite à la rénovation extérieure d'une maison
6/07/2014	Mesures de stationnement du 10 au 18/07/2014 rue Sainte-Barbe suite à la rénovation d'une maison
6/07/2014	Mesures de stationnement du 20 au 28/08/2014 rue Sainte-Barbe suite à la rénovation d'une maison
7/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 15/07/2014 rue Saint-Hubert à l'angle des rues Condroz et L. Simon suite à un raccordement téléphonique
7/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 11 et 12/07/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une course de cuxtix
7/07/2014	Mesures de stationnement du 24 au 31/07/2014 Impasse Piconnette suite à un raccordement au gaz
7/07/2014	Mesures de stationnement le 31/07/2014 Avenue d'Huart suite à un déménagement
8/07/2014	Mesures de stationnement le 11/07/2014 rue Concorde suite à un déménagement
8/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 18/07/2014 au carrefour de la N982 et la N919 suite à l'entretien et haubanage d'un tilleul de Conjoux
8/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 17/07 au 01/09/2014 Place Monseu et rue Cour Monseu suite à l'organisation de jeux de la Vache, de feux d'artifice et de la kermesse
9/07/2014	Mesures de stationnement du 19 au 21/07/2014 rue Sauvonnère suite à un déménagement
9/07/2014	Mesures de stationnement les 09 et 10/07/2014 rue E. Dinot suite au placement d'un camion chapiste
DINAN	
11/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 27/03 au 18/04/2014 rue A. Defoin suite au placement d'un échafaudage sur la chaussée
14/04/2014	Mesures de circulation du 15 au 22/04/2014 rue Saint-Jacques suite à une ouverture de voirie pour le placement de feux tricolores
15/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 17/04/2014 rue G. Poncelet suite au placement d'un conteneur
15/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 18/04/2014 rue Saint-Pierre suite au placement d'un conteneur
16/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 18/04/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une corrida pédestre
23/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22/04 au 23/05/2014 rue Sax de part et d'autre de la chaussée jusqu'à la rue Saint-Jacques suite à des travaux de réfection des trottoirs
23/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22/04/2014 pour une durée de vingt-cinq jours ouvrables rue des Trois Escabelles suite à des travaux pour le réseau électrique
24/04/2014	Mesures d'autorisation le 25/04/2014 rue Saint Jacques suite au placement d'une pompe à béton sur la voie publique
24/04/2014	Mesures d'autorisation le 25/04/2014 rue du Prieuré à Anseremme suite à une livraison de matériaux sur la voie publique
25/04/2014	Mesures de stationnement le 29/04/2014 rue Sax suite à un déménagement
25/04/2014	Mesures de circulation les 04 et 05/05/2014 rue du Forbo suite à la fermeure de laite voirie
28/04/2014	Mesures d'autorisation du 30/04 au 06/05/2014 Tienné de l'Europe suite au placement d'un conteneur sur la voie publique pour des travaux à un immeuble
28/04/2014	Mesures d'autorisation les 20 et 21/05/2014 rue Grande suite au placement d'un conteneur sur la voie publique pour des travaux à un immeuble
28/04/2014	Mesures d'autorisation le 21/05/2014 rue Marette suite à une livraison de matériaux sur la voie publique
29/04/2014	Mesures de circulation du 05 au 23/05/2014 Chaussée d'Yvoirn rues du Moulin et Himmer et Place de l'Abbaye suite à des travaux de soufflage de fibres optiques
30/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 10/05/2014 rue des Fossés suite à un déménagement
30/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 05/05/2014 rue Haute à vingt mètres de part et d'autre à Falmignoul suite à une ouverture de voirie
5/05/2014	Mesures de stationnement du 12 au 16/05/2014 rue Grande à dix mètres de part et d'autre suite au placement d'un conteneur sur la chaussée pour travaux dans un commerce
6/05/2014	Mesures de stationnement le 13/05/2014 rue du Prieuré à Anseremme suite au placement d'un conteneur pour enlèvement de déchets
8/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 09/05/2014 rue En Rhée suite à l'organisation d'une Fancy-fair
8/05/2014	Mesures de circulation du 28/04 au 16/05/2014 de la rue H. Bles jusqu'au cimetière pour la pose de câbles électriques et traversée de voirie et rue des Béguines jusqu'au cimetière pour la réfection du revêtement
12/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 13 au 28/05/2014 Route de Philippeville suite à des travaux de réfection de toiture

12/05/2014	Mesures de circulation le 16/05/2014 rue de Gemecherne suite à l'organisation de la Fête des Voisins
13/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 19 au 23/05/2014 Avenue W. Churchill et rue Coster suite à des travaux d'ouverture de voirie pour raccordement de gaz pour le réseau de distribution électrique
15/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 19/05 au 06/06/2014 rue St-Roch suite à des travaux de restauration de toiture et au placement d'un échafaudage sur la chaussée
19/05/2014	Mesures de stationnement le 26/05/2014 Avenue des Combattants suite à un démenagement
20/05/2014	Mesures de circulation du 21/05 au 13/06/2014 Grand Route à Sommes suite à des travaux de réfection de voirie
20/05/2014	Mesures de circulation le 24/05/2014 rue de la Tassenière suite à l'organisation de la Fête des Voisins
20/05/2014	Mesures de circulation du 29/05 au 01/06/2014 Avenue de la Restauration et Place DU Baty suite à l'organisation de diverses festivités
21/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 24/05/2014 Place Patenier et rue A. Sax suite à l'organisation d'un Apéro Dinamais
21/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement entre le 26 et 28/05/2014 Route de Givet suite à des travaux de sondage
23/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement entre le 26/05 et le 30/06/2014 Grand Route de Ciney et rues J. Dion et du Bout à Sommes suite à des travaux d'ouverture de voirie
28/05/2014	Mesures de circulation du 02 au 27/06/2014 rues du Moulin et Himmer et Place de l'Abbaye suite à des travaux de soufflage de fibres optiques
28/05/2014	Mesures de circulation du 04 au 20/06/2014 rue F. Rops suite à des travaux de soufflage de fibres optiques
3/06/2014	Mesures de circulation du 02 au 20/06/2014 rues du Moulin et Himmer et Place de l'Abbaye suite à des travaux de soufflage de fibres optiques
5/06/2014	Mesures de circulation le 07/06/2014 rue du Forbo et au carrefour des rues du Centre et du Forbo à Lisogne suite à la fermeture de la rue Forbo
6/06/2014	Mesures de stationnement le 20/06/2014 rue de Givet suite à la livraison de matériel
6/06/2014	Mesures de stationnement le 11/06/2014 rue de la Station suite à des travaux de raccordement d'eau
6/06/2014	Mesures de circulation le 13/06/2014 Avenue Cadoux suite à un démenagement et au placement d'un élévateur sur la chaussée
6/06/2014	Mesures de stationnement le 13/06/2014 rue de Furtooz suite à des travaux de raccordement d'eau
12/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 27/06/2014 rue de la Station suite à des travaux pour le réseau électrique
16/06/2014	Mesures de stationnement le 18/06/2014 rue Daoust suite à des ouvertures de voirie
16/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 18/06/2014 dans la rampe du pont Boulevard Churchill suite à des travaux de réparation de conduites
16/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 19/06/2014 Boulevard Churchill suite à des travaux
16/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 21 au 23/06/2014 rue des Forges suite au placement d'un container sur la chaussée
16/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 24/06/2014 rue Grande suite à un démenagement
17/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 17 au 25/06/2014 suite à travaux de démolition et au placement d'un container sur la chaussée
19/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 22/06/2014 Place Patenier suite à l'organisation de la retransmission d'un match de football
20/06/2014	Mesures de stationnement le 24/06/2014 rue du Centre à Dinant-Lisogne suite à un nouveau raccordement d'eau
20/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 24 au 26/06/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à des travaux de réfection de voirie
20/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 26/06 au 04/07/2014 rue Sax à hauteur de la Place Collard suite à des travaux de mise à niveau d'un trapillon
23/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 25 et 26/06/2014 rue du Véloforme suite à l'organisation de la "Soirée Mousse"
23/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 27/06/2014 rue Félix suite au placement d'un container sur la chaussée
23/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 28/06/2014 rue Saint-Jacques suite à un démenagement et au placement d'un élévateur sur la chaussée
23/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 30/06/2014 Avenue Franchet d'Esperey suite à un démenagement et au placement d'un élévateur sur la chaussée
24/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 17 au 27/06/2014 sur le parking de la Place Saint-Nicolas suite à l'évacuation de déchets de démolition d'un toit
24/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 26/06/2014 Place Patenier suite à l'organisation de la diffusion des matchs de football de la coupe 2014
24/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 30/06/2014 rue Grande suite au placement d'un véhicule de démenagement sur la chaussée
25/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 23/06 au 11/07/2014 au carrefour entre les Grande et Saint-Menge suite à la pause d'un trottoir
25/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 26/06/2014 Avenue de la Restauration à Falmagne suite à des réparations urgentes sur une antenne
FLORENNES	
14/04/2014	Mesures de circulation les 17 et 18/04/2014 rue de la Bruskaie à Rosée suite à des travaux privés
15/04/2014	Mesures de stationnement du 22 au 25/04/2014 rue du Boukau suite à des travaux privés
16/04/2014	Mesures de stationnement du 05/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue St-Gangulphie suite à une ouverture de fouilles en voirie pour le réseau téléphonique
18/04/2014	Mesures de circulation du 24/04 au 09/05/2014 Avenue Notre-Dame de Foy suite à des travaux de toiture
18/04/2014	Mesures de circulation le 25/04/2014 Route de Fraire à Morlaimé sur son tronçon entre la Grand Place et la rue Croix-Biston suite à l'organisation de la traditionnelle course de canards
23/04/2014	Mesures de stationnement du 23/04 au 09/05/2014 sur le parking longeant une propriété rue de Meitit suite au placement d'un container
25/04/2014	Mesures de circulation du 05/05/2014 pour une durée de quarante jours ouvrables rue Tombu à Hanzinelle et rue des Prestes et Route de Lauernie à Rosée suite à l'entretien des voiries
28/04/2014	Mesures de circulation le 05/07/2014 Quartier du Hierdeau à Hemplinne suite à l'installation d'un chapiteau
28/04/2014	Mesures de stationnement les 15 et 16/07/2014 rues Saint-Pierre et du Calvaire suite à des travaux privés
9/05/2014	Mesures de stationnement le 16/05/2014 sur la zone de parking de la rue H. de Rohan Chabot suite à l'organisation d'une Fête des Voisins
9/05/2014	Mesures de circulation le 18/05/2014 Route de Fraire à Morlaimé suite à l'organisation de la traditionnelle Fancy-Fair d'une école
9/05/2014	Mesures de circulation le 31/05/2014 rues Cent Louis et Paquot suite à un démenagement
9/05/2014	Mesures de circulation le 08/06/2014 Quartier de la Fontaine à Hemplinne suite à l'organisation d'une communion
12/05/2014	Mesures de stationnement le 04/06/2014 Place Verte suite à l'enlèvement des sculptures installées sur l'actuelle Place
13/05/2014	Mesures de stationnement les 14, 19, 20 et 21/05/2014 sur la zone de parking longeant l'Espace Culture, Avenue J. Lahaye suite à l'organisation d'un spectacle pour enfants
20/05/2014	Mesures de stationnement les 30 et 31/05/2014 Avenue J. Lahaye suite à un démenagement
22/05/2014	Mesures de stationnement du 26/05/2014 pour une période de quinze jours ouvrables rue du Nourpré suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau téléphonique
22/05/2014	Mesures de circulation le 29/05/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une brocante
22/05/2014	Mesures de stationnement le 31/05/2014 Place de l'Hôtel de Ville suite à une cérémonie de mariage
28/05/2014	Mesures de stationnement du 02 au 06/06/2014 rue du Chapitre suite à des travaux privés
28/05/2014	Mesures de circulation le 07/06/2014 rue du Péry à Flavion suite à l'inauguration de nouvelles infrastructures sportives
3/06/2014	Mesures de stationnement le 13/06/2014 Place Verte et Grand Place à Morlaimé suite à l'organisation d'une journée de sécurité
3/06/2014	Mesures de stationnement le 06/06/2014 rue du Boukau suite au placement d'un container
3/06/2014	Mesures de circulation du 06 au 21/06/2014 rues A. Bouvlin, de la Bruyère et St-Fiacre à St-Aubin suite à des travaux de toitures
3/06/2014	Mesures de stationnement les 10 et 11/05/2014 Place Verte suite à la mise en place de nouvelles sculptures
6/06/2014	Mesures de circulation le 12/06/2014 rue Tombu à Hanzinelle suite à des travaux privés
6/06/2014	Mesures de circulation du 27/06 au 01/07/2014 rue des Halles à Morlaimé suite à l'installation d'un chapiteau à l'occasion d'une la marche folklorique
13/06/2014	Mesures de stationnement les 01 et 02/07/2014 rue de Meitit suite à des travaux privés
17/06/2014	Mesures de stationnement le 23/06/2014 Place de l'Hôtel de Ville suite à des travaux de nettoyage
17/06/2014	Mesures de stationnement le 26/07/2014 Place de l'Hôtel de Ville suite à une cérémonie de mariage
18/06/2014	Mesures de stationnement le 20/06/2014 rue du Chapitre suite à des travaux privés
20/06/2014	Mesures de stationnement du 02/07/2014 pour une période de maximum 15 jours Place Verte suite au placement d'un container sur la chaussée

23/06/2014	Mesures de stationnement du 21 au 27/07/2014 rue Ruisseau des Forges suite à des travaux de peinture d'une façade
25/06/2014	Mesures de circulation du 09 au 14/07/2014 Chemin de Philippeville à Hemptinne suite à l'organisation de diverses manifestations
27/06/2014	Suspension des Mesures de circulation du 11 au 13/07/2014 rue du Cheslé suite à l'instauration d'une limitation de tonnage
27/06/2014	Mesures de circulation le 14/07/2014 rue St-Gangulphue suite à un démenagement
29/07/2014	Mesures de stationnement du 02 au 07/07/2014 rue de Mette suite au placement d'un conteneur sur la chaussée
2/07/2014	Mesures de stationnement le 04/07/2014 rue du Boukau suite au placement d'un conteneur sur la chaussée
3/07/2014	Mesures de stationnement le 07/07/2014 Place Verte suite à des travaux d'époutage
GEDINNE	
28/05/2014	Mesures de circulation du 02 au 20/06/2014 rue Pommiers Mathys suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau électrique
2/06/2014	Mesures de circulation du 03 au 16/06/2014 rue de la Morie suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau électrique
4/06/2014	Mesures de circulation du 04/06/2014 jusqu'à la fin des travaux sur la RN935 entre la BK-3.5 et 6.5 à Louette-Saint-Pierre suite à des travaux de pose de filets d'eau, de raclage et curage de fosses et de pose d'enrobés
17/06/2014	Mesures de circulation les 17 et 22/06/2014 rue de la Centenaire à Willerzie suite à l'organisation des marchés de coupe du monde 2014
23/06/2014	Mesures de circulation le 26/06/2014 rue de la Centenaire à Willerzie suite à l'organisation de la retransmission des marchés de coupe du monde 2014
24/06/2014	Mesures de circulation le 29/06/2014 rue de Malvoisin sur la Place du Village de Patignies suite à l'organisation de la Kermesse
24/06/2014	Mesures de circulation du 30/06 au 03/07/2014 rue de la Gare à Louette-Saint-Denis suite à des travaux de terrassement pour raccordement électrique
27/06/2014	Mesures de circulation du 27/06 au 02/07/2014 sur la N935 à hauteur de la rue de la Semois à Louette-Saint-Pierre suite à des travaux de canalisation d'eau
28/06/2014	Mesures de circulation du 30/06 au 01/07/2014 rue de la Semois à Louette-Saint-Pierre suite à des travaux de canalisations d'eau
2/07/2014	Mesures de circulation le 05/07/2014 rue de la Centenaire à Willerzie suite à l'organisation de la retransmission des matchs de la coupe du monde 2014
GEMBLoux	
6/02/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 13 au 16/06/2014 rue Ch. Jaucot à Corroy-le-Château suite à des travaux de raccordement à l'épout
15/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 21/04/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation et la sécurisation du Marché aux Fleurs
15/04/2014	Mesures de circulation le 21/04/2014 rues Vieux Chemin de Namur et Try Baudine entre la Place de l'Eglise et la rue de l'Abbaye à Loncée suite à l'organisation d'une chasse aux œufs
15/04/2014	Mesures de stationnement du 22/04 au 08/05/2014 Chaussée de Wavre suite à des travaux de raccordement de gaz et d'électricité
15/04/2014	Mesures de stationnement du 28/04 au 14/05/2014 Avenue de la Station suite à des travaux de raccordement de gaz et d'électricité
15/04/2014	Mesures de stationnement du 28/04 au 14/05/2014 rue de la Station suite à des travaux de raccordement de gaz et d'électricité
17/04/2014	Mesures de circulation le 25/04/2014 dans le sens Mazy/Nivelles au croisement de la chaussée Nivelles avec la rue de Saint-Martin et dans le sens Nivelles/Mazy suite à des travaux d'abattage d'arbres en bordure de voirie
22/04/2014	Mesures de stationnement les 26 et 27/04/2014 dans diverses rues de la Commune de Corroy-le-Château suite à l'organisation de fêtes médiévales
23/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 28/04 au 23/05/2014 rues de l'Aqassa, du Sart Ernage et la Chaussée Romaine suite à des travaux de pose de câbles électriques
23/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 28/04 au 30/05/2014 rue C. Hubert suite à des travaux de pose de conduite de fibre optique
23/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 11/05/2014 Avenue des Combattants suite à l'organisation d'une cérémonie commémorative de la bataille de Gembloux
23/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 12/05 au 14/07/2014 rue Bulisson Saint-Guibert suite à des travaux de pose de conduites d'eau et de gaz
30/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement pendant deux jours entre le 05 et 09/05/2014 rue du Monty à Corroy-le-Château suite à des travaux de bétonnage
30/04/2014	Mesures de circulation les 06 et 07/05/2014 rue G. Massat suite au remplacement du raccordement particulier à l'épout
2/05/2014	Mesures de circulation le 10/05/2014 dans diverses rues d'Ernage suite à l'organisation d'une course d'endurance en cuisiste
5/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement pendant deux jours entre le 12 et 16/05/2014 rue du Monty à Corroy-le-Château suite à des travaux de bétonnage
5/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 12/05 au 06/06/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à des travaux préparatoires à la réfection de revêtement en asphalte
6/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 09/05/2014 rue de Noirmont à Ernage suite à des travaux de raccordement à l'épout public
6/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 14/06/2014 et le 24/06/2014 rue Chapelle Marion suite à l'organisation d'un barbecue
14/05/2014	Mesures de circulation le 16/05/2014 rue Monseigneur Heylen suite à l'organisation de la Fête des Voisins
14/05/2014	Mesures de circulation les 16 et 17/05/2014 rue de l'Épinette entre les rues de la Sablonnière et Jernay aux Isnes suite à l'organisation de la Fête des Voisins
14/05/2014	Mesures de circulation le 17/05/2014 Place de Nassau entre les rues d'Orbais et de l'Ange suite à l'organisation d'une Fancy-fair
14/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 18/05/2014 Place du Sablon, dans une partie de la rue Try al Vigne et rue Grand Corill à Sauvinière suite à l'organisation de la brocante annuelle
14/05/2014	Mesures de circulation les 23 et 24/05/2014 rues L. Deneumet et G. Balza et dans le chemin de campagne contigu suite à l'organisation de la Fête des Voisins
16/05/2014	Mesures de circulation les 15 et 16/05/2014 dans le chemin d'accès menant au cimetière de Corroy-le-Château depuis la rue Basse Hollande suite à l'organisation de la Fête des Voisins
16/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 19/05 au 30/06/2014 rue du Trichon entre les rues du Mateur et du Petit Ry à Sauvinière suite à des travaux de réfection de trottoirs
16/05/2014	Mesures de circulation aux jours ouvrables entre le 21 et 27/05/2014 dans le Chemin du Château de Gobinne entre la rue Phocas Lejeune et la Chaussée de Nivelles suite à des tests pulvérisateurs
16/05/2014	Mesures de circulation le 01/06/2014 sur la N93 à Mazy entre les rues Marsammy la Côte et de Saint-Martin suite à l'organisation d'un VTT
22/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 01/06/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une brocante
22/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 01/06/2014 dans diverses rues de Sauvinière suite à l'organisation d'une course cycliste
23/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 21/05 au 06/06/2014 rue du Château Ledocte suite à des travaux de pose de conduites pour le réseau électrique
23/05/2014	Mesures de circulation le 29/05/2014 rue E. Labarre à Ernage suite à l'organisation d'une fête de quartier
23/05/2014	Mesures de circulation le 31/05/2014 rue Hambursin suite à l'organisation d'une fête des voisins
23/05/2014	Mesures de circulation le 15/06/2014 rue A. Romain à Ernage suite à l'organisation d'une fête des voisins
27/05/2014	Mesures de circulation du 31/05 au 01/06/2014 rue du Saucy à Grand-Leez suite à l'organisation d'une fête des voisins
27/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 11/06/2014 Route de Beuzet à hauteur du croisement avec le Cios du Coqueron et le parking de la Bulle de Bossière suite à des travaux de réfection de revêtement en asphalte
2/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 05 au 13/06/2014 rue du Pont des Pages à Grand-Leez et au carrefour entre les rues de la 1ère Division Marocaine et A. Romain suite à des réfections de revêtement en asphalte
4/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 13/06/2014 rue de la Bourgogne à Beuzet suite à des travaux de raccordement au réseau électrique
4/06/2014	Mesures de circulation les 13 et 14/06/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation de Journées Portes Ouvertes d'un Centre
4/06/2014	Mesures de circulation du 18 au 20/06/2014 rues de Lioux, du Zémont avec la rue du Bossu et le Chemin de Lioux suite à l'organisation de visites de champs d'essai
4/06/2014	Mesures de stationnement du 18 au 25/06/2014 Place de l'Église à Loncée suite à l'organisation de la Fête annuelle
4/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 22/06/2014 rue des Anciens Combattants à Mazy suite à l'organisation d'une brocante
4/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 25/06 au 11/07/2014 rue de Penneville à Grand-Manil suite à des travaux de raccordement électrique
5/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 12 au 27/06/2014 Avenue du Ponant suite à des travaux de raccordement au réseau électrique
11/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 27/06/2014 Chaussée Romaine suite à des travaux de raccordement au réseau électrique
11/06/2014	Mesures de circulation le 27/06/2014 rue V. Debecker suite à l'organisation d'une journée sportive
12/06/2014	Mesures de circulation les 17, 22 et 26/06/2014 Place de l'Hôtel de Ville et rue du Chien noir suite au placement d'un écran géant dans le cadre des matchs de football pour la coupe du monde 2014
12/06/2014	Mesures de circulation entre le 27/06 et le 14/07/2014 Place de l'Hôtel de Ville suite à l'organisation des matchs de football à la coupe du monde 2014
13/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 20/06/2014 Place A. Hennin suite à l'organisation des "Aperos Gembloublois"
16/06/2014	Mesures de circulation le 21/06/2014 dans le carrefour entre les rues de l'Escayère et Bois Grand Père suite à des travaux de raccordement d'épout
16/06/2014	Mesures de circulation le 21/06/2014 rue des Oies suite à l'organisation d'une Fête de quartier

16/06/2014	Mesures de stationnement les 21 et 22/06/2014 Place de l'Orneau devant le Collège St-Guibert suite à l'organisation du Solstice d'été
16/06/2014	Mesures de stationnement le 22/06/2014 rue Maison d'Orbais à Corroy-le-Château suite à l'organisation d'un parcours VTT
16/06/2014	Mesures de circulation les 27 et 28/06/2014 Place Séverin à Grand-Manli suite à l'organisation d'activités de fin d'année
16/06/2014	Mesures de circulation le 29/06/2014 rue d'Alvaux à Botney entre es rues du Chêne et de Marsenay la Côte suite à l'organisation d'un barbecue de quartier
17/06/2014	Mesures de circulation le 05/07/2014 Place d'Isnes les Dames suite à l'organisation d'un barbecue de quartier
17/06/2014	Mesures de circulation les nuits du 17 au 19/06/2014 rue de la Station à Beuzet suite à des travaux d'entretien du passage à niveau
20/06/2014	Mesures de circulation le 05/07/2014 rues Warichet et de Meux à Grand-Leez suite à des travaux de raccordement d'égoût
23/06/2014	Mesures de circulation du 26/06 au 25/07/2014 rue V. Debecker suite à des travaux de réalisation de trottoirs
23/06/2014	Mesures de circulation du 01 au 31/07/2014 rue du Trichon à Sauvenière suite à des travaux de réfection de voirie et trottoirs
24/06/2014	Mesures de circulation du 25 au 27/06/2014 rue C. Hubert aux Isnendans le sens Gembloux vers Namur suite à des travaux de pose dde câbles en accotement
24/06/2014	Mesures de circulation du 25 au 28/06/2014 rues Entrée Jacques et L. Petit suite à des travaux d'asphalte
25/06/2014	Mesures de circulation le 07/07/2014 rue G. Masset suite à des travaux pour le réseau électrique
26/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 30/06 au 18/07/2014 rue de Fieurus à Sauvenière suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
26/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 18/07/2014 rue Chapelle Marion suite à des travaux de raccordement électrique
26/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 18/07/2014 Avenue des Cossettes suite à des travaux de raccordement électrique
26/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 18/07/2014 rue Baron Poswick à Sauvenière suite à des travaux de raccordement électrique
26/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 09 au 25/07/2014. Avenue du Levant suite à des travaux de raccordement électrique
26/06/2014	Mesures de circulation le 10/07/2014 rue Darnseaux suite à des travaux de raccordement à l'égoût
26/06/2014	Mesures de circulation du 14 au 18/07/2014 rue Bois Grand-Père à Grand-Manli suite à des travaux de raccordement d'eau
26/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 22/08/2014 rue du Mariage suite à des travaux de raccordement d'eau
26/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 05 au 22/08/2014 Avenue des Cossettes suite à des travaux de raccordement d'eau
27/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 28/08 au 12/09/2014 rue d'Aische en Retali à Grand-Leez suite à des travaux de raccordement d'eau
27/06/2014	Mesures de circulation du 28/06 au 01/07/2014 rues Entrée Jacques et L. Petit suite à des travaux d'asphalte
27/06/2014	Mesures de circulation du 07 au 09/07/2014 rue du Maître à Sauvenière suite à des travaux de remplacement de poteaux d'éclairage
27/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 11/07/2014 rue du Stordoir à Sauvenière suite à des travaux de pose de fibre optique
27/06/2014	Mesures de circulation du 07 au 25/07/2014 Place de Grand Leez afin de sécuriser la plaine de vacances
27/06/2014	Mesures de circulation les 12 et 13/07/2014 rue de Marette suite à l'organisation d'une fête de quartier
27/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 05 au 15/08/2014 Chaussée de Namur à Beuzet suite à des travaux de raccordement d'eau
27/06/2014	Mesures de circulation du 06 au 12/08/2014 rue Grand-Père à Grand-Manli suite à des travaux de raccordement d'eau
27/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 11 au 29/08/2014 rue de Noirmont suite à des travaux de pose de fibre optique
27/06/2014	Mesures de circulation du 22 au 24/08/2014 dans diverses rues d'Ernage suite à l'organisation de la fête annuelle
20/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 06/07/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'un jogging
3/07/2014	Mesures de circulation les 05 et 06/07/2014 rue de la Fausse Cave à Bossière suite à des travaux de fondation de voirie et de pose d'asphalte
4/07/2014	Mesures de circulation du 04/08 au 27/12/2014 rue des Grands Has sur cinquante mètres entre les rues Haute Bise et Mautienne à Bossière suite à des travaux de réfection d'un pont sur la ligne de chemin de fer
5/07/2014	Mesures de circulation le 05/07/2014 rue de la Salandre à Mazy suite à l'organisation d'un barbecue de quartier
HASTIERE	
5/03/2014	Mesures d'autorisation d'occupation de la voirie communale du 07/03/2014 jusqu'à la fin des travaux Route d'Inzemont et rue de la Sapinière à Inzemont/Hastière-Lavaux suite à des travaux d'extension de distribution d'eau
6/03/2014	Mesures de stationnement du 09/03/2014 jusqu'à la fin des travaux sur le parking entre l'Excoelsia et la rue Moussia à Hastière-par-Delà suite à des travaux de réalisation d'un terrain multisports
10/03/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 11/03/2014 jusqu'à la fin des travaux Route de Philippeville à Agimont suite à des travaux de réparation d'une fuite avec terrassements en bord de voirie
12/03/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 18 et 19/03/2014 rue des Villas à Waulsort suite à un démenagement
18/03/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 19/03/2014 jusqu'à la fin des travaux rue des Bassires à Waulsort suite à des travaux de réparation d'une fuite
18/03/2014	Mesures de stationnement le 27/03/2014 devant une boulangerie sur une longueur de +/- 40 M suite à un démenagement et au placement d'un véhicule avec élévateur sur la chaussée
21/03/2014	Mesures de circulation du 26 au 28/03/2014 Route de Blaimont à hauteur du croisement avec la rue menant à un lotissement à Hastière-par-Delà suite à des travaux de pose de luminaires
4/04/2014	Mesures de stationnement du 10/04/2014 jusqu'à la fin des travaux sur la RN915 rue d'Anthée à Hastière-Lavaux suite à des travaux de suppression de raccordement avec terrassements en accotement
11/04/2014	Mesures de stationnement du 15/04/2014 jusqu'à la fin des travaux Route de Philippeville à Agimont suite à des travaux pour de nouveaux raccordement
16/04/2014	Mesures de stationnement du 22/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue M. l'Espagne suite à un emménagement
16/04/2014	Mesures de stationnement le 17 au 21/04/2014 Clos de l'Espinet à Hastière-par-Delà suite à des travaux de restauration
16/04/2014	Mesures de circulation du 05 au 09/05/2014 le long de la RN915 du domaine Relax Meuse au carrefour avec la rue des Gaux à Hastière-Lavaux suite à des travaux
23/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 25 au 28/04/2014 rue du Manoir à Agimont suite à l'organisation de la Fête St-Georges
23/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 25 au 28/04/2014 rue du Manoir à Agimont suite à l'organisation de la Fête St-Georges
24/04/2014	Mesures de stationnement et l'installation de tentes des pêcheurs les 10 et 11/05/2014 Rive droite sur les Sorbiers suite à l'organisation d'activités sportives
24/04/2014	Mesures de stationnement le 11/05/2014 rue M. Lespaigne suite à l'organisation d'activités sportives
26/04/2014	Mesures de stationnement du 28/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue du Faubourg à Heer suite à des travaux de nouveaux raccordement avec terrassements en accotement
29/04/2014	Mesures de stationnement du 28/04/2014 jusqu'à la fin des travaux Route de Philippeville à Agimont suite à des travaux de nouveaux raccordement avec terrassements en accotement
6/05/2014	Mesures de stationnement le 07/05/2014 sur une distance de vingt mètres à compter du Monument aux Morts Place Binet suite à l'organisation de la commémoration du 69ième anniversaire de la libération des camps
6/05/2014	Mesures de stationnement du 12 au 30/05/2014 rue Sergeant Collard à Waulsort sur une distance équivalente à quatre places de stationnement suite à des travaux privés
8/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 18/05/2014. Place communale et rues des Douaniers, de la Briqueterie et du Herdoxaux à Heer suite à l'organisation d'une brocante
8/05/2014	Mesures de circulation du 12 au 16/05/2014 le long de la RN915 du domaine Relax Meuse au carrefour avec la rue des Gaux à Hastière-par-Delà suite à des travaux de pose de glissière de sécurité
HAVELANGE	
4/03/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 26/04/2014 rues de Héritine et Ocolina et sur le parking d'une école suite à l'organisation d'une journée "Run and Bike"
10/03/2014	Mesures de stationnement les 15 et 16/03/2014 rue de la Station suite à un démenagement
18/03/2014	Mesures de circulation du 19/03/2014 jusqu'à la fin des travaux rue d'Offoux à Miécret suite à des travaux publics
18/03/2014	Mesures de circulation le 06/04/2014 rues Renaissance et de l'Eglise à Miécret suite à l'organisation d'une inauguration
18/03/2014	Mesures de circulation le 12/04/2014 sur le chemin reliant les rues Saint-Donat et de la Fagne suite à une demande privée
19/03/2014	Mesures de circulation le 08/06/2014 rue Ocolina suite à l'organisation d'une brocante annuelle
19/03/2014	Mesures de circulation les 24 et 25/03/2014 rue Ruelle de Huy à Miécret suite à des travaux de terrassement pour un raccordement électrique
20/03/2014	Mesures de stationnement le 26/03/2014 rue de la Station suite à des travaux privés
26/03/2014	Mesures de circulation le 07/04/2014 rue J. Verdin à Jenefte suite à un démenagement
2/04/2014	Mesures de circulation du 07/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue E. J. Eloy à Jenefte suite au placement de containers et d'une grue sur la chaussée
4/04/2014	Mesures de circulation du 07/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rues Renaissance, Point du Jour et Ruelle de Huy à Miécret suite à des travaux de fouilles de sondage

4/04/2014 Mesures de circulation le 18/04/2014 sur le chemin reliant les rue St-Donat et de la Fagne à Miécrot suite à des travaux pour le réseau électrique

7/04/2014 Mesures de circulation du 09 au 25/04/2014 rue du Bois Thys à Miécrot suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau électrique

7/04/2014 Mesures de circulation du 15/04 au 25/06/2014 Route de Durbuy à Maiffe suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau électrique

9/04/2014 Mesures de stationnement du 10/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de la Station suite à l'installation d'un container sur la chaussée

9/04/2014 Mesures de circulation du 14/04 au 05/05/2014 rue Grand-Route à Falon suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau téléphonique

9/04/2014 Mesures de circulation du 01 au 03/08/2014 rue des Commontettes suite à l'organisation d'une concentration annuelle d'un club de moto

11/04/2014 Mesures de circulation du 14/04/2014 jusqu'à la fin des travaux Route de Spa à Méan suite à des travaux ferroviaires

17/04/2014 Mesures de circulation du 26/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de la Fontaine suite à un travail d'abattage

23/04/2014 Mesures de stationnement les 26 et 27/04/2014 rue de la Station suite à l'organisation d'une soirée

23/04/2014 Mesures de circulation du 05/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue "Chemin de Barsy" à Flostoy suite à des travaux d'amélioration de la pression d'eau

23/04/2014 Mesures de circulation le 21/09/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une manifestation

26/04/2014 Mesures de circulation du 02/05/2014 jusqu'à la fin des travaux dans les deux sens rue de la Fontaine suite à des travaux d'abattage d'arbres

6/05/2014 Mesures de circulation le 07/05/2014 rue de la Station suite à une demande privée

7/05/2014 Mesures de circulation du 12/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue J. Verdin à Jenette suite à des travaux et au placement d'une grue

9/05/2014 Mesures de circulation du 12/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue E. J. Eloy des carrefours des rues de la Grottes et Fond de Saumont suite à des travaux de rénovation d'une école

12/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 21 et 22/06/2014 sur la route reliant le village de Ossogne ver Tahier suite à l'organisation de deux journées fermes ouvertes

13/05/2014 Mesures de stationnement du 08 au 11/08/2014 rue de Hietime suite à l'organisation de festivités

15/05/2014 Mesures de circulation les 27 et 28/05/2014 rue de la Fontaine suite à des travaux privés

20/05/2014 Mesures de stationnement le 24/06/2014 rue d'Ocolina suite à l'organisation d'une journée sportive

22/05/2014 Mesures de circulation du 26/05 au 30/06/2014 rue de l'Eglise à Miécrot et rue EJ Eloy à Jenette suite à des travaux téléphoniques

23/05/2014 Mesures de stationnement les 29 et 30/05/2014 rue Havellepeule suite à l'organisation d'un concours de meilleur juge

23/05/2014 Mesures de circulation du 10/06/2014 jusqu'à la fin des travaux rue "La Foulerie" suite à des travaux de pose de câbles électriques

26/05/2014 Mesures de stationnement du 29/05 au 20/06/2014 Avenue de Criel suite au placement d'un échafaudage

27/05/2014 Mesures de circulation du 27/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue EJ Eloy à Jenette suite au placement d'un container sur la chaussée

28/05/2014 Mesures de circulation du 04 au 06/06/2014 rue des Forges à Verlée suite à des travaux

28/05/2014 Mesures de circulation les 21 et 22/06/2014 rue EJ Eloy à Jenette suite à l'organisation d'une traditionnelle fête d'école

4/06/2014 Mesures de circulation du 06 au 09/06/2014 rue de l'Eglise à Miécrot suite à l'organisation de festivités d'une école

12/06/2014 Mesures de circulation du 16/06/2014 jusqu'à la fin des travaux rues Chaussée de Liège et Route de Matier à Méan et Route de Durbuy à Maiffe suite à des travaux de soufflage de fibres optiques

18/06/2014 Mesures de circulation du 23/06/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Croix Evrard à Verlée suite à l'installation d'un échafaudage sur la chaussée

23/06/2014 Mesures de circulation du 27 au 30/06/2014 rue de la Grotte suite à l'organisation d'un bal en plein air

23/06/2014 Mesures de circulation le 06/07/2014 Avenue de Criel suite à l'organisation d'une manifestation

23/06/2014 Mesures de stationnement les 06 et 09/07/2014 sur le parking de la rue de Hietime suite au dépôt d'une nouvelle frierie

24/06/2014 Mesures de circulation du 25/06 au 04/07/2014 sur le chantier communal rue J. Verdin suite à des travaux de coffrage

24/06/2014 Mesures de circulation du 07 au 09/07/2014 rue Gros-Chêne suite à des travaux de terrassement pour raccordement électrique

24/06/2014 Mesures de circulation le 16/07/2014 rue de la Station sur une longueur de plus ou moins quinze mètres suite à des travaux

26/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 17/09/2014 dans les deux sens de la rue de la Station venant de Verlée jusqu'au carrefour formé avec la N97 suite à l'organisation d'une course cycliste

27/06/2014 Mesures de circulation du 02 au 04/07/2014 rue de la Station suite à l'installation d'un container sur la chaussée

HOUJEU

23/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 28/04 au 05/05/2014 Place de la Gare en son entiereté, sur le parking SNCB inclus et rue de la Station suite à l'organisation de la Fête foraine

23/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 30/04 au 05/05/2014 Place de l'Eglise à Celles, et dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une concentration de véhicules ancêtres de la seconde guerre mondiale

23/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 03 et 04/05/2014 rue du Centre et sur la Place du Village en son entiereté à Hulsomiaux suite à l'organisation d'une brocante

28/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 05/05/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation de la Fête du village

18/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 27 au 29/06/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation de festivités locales

18/06/2014 Mesures de circulation les 28 et 29/06/2014 rue de Furfooz à Vèves-Celles suite à l'organisation de festivités locales

18/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 06/07/2014 rue de Mahoux à Mesnil-St-Blaise suite à l'organisation de la traditionnelle kermesse annuelle

18/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 15/07/2014 rue de Gendron et sur le parking de l'église suite à l'organisation de la kermesse

25/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 13/07/2014 rue de la Briquelière à Wartin suite à l'organisation d'une brocante en l'avoir du Télévie

25/06/2014 Mesures de circulation le 19/07/2014 Place St-Barthélémy à Hulsomiaux suite à l'organisation d'un barbecue villageois

25/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 21/07/2014 dans diverses rues de Celles suite à l'organisation de la brocante de la Fête nationale

1/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 12 et 13/07/2014 rue de l'Ardoise à Mesnil-Saint-Blaise suite à l'organisation d'un barbecue villageois

LA BRUYÈRE

10/04/2014 Mesures de circulation le 13/04/2014 rues des Dames Blanches et des Chapelles à Rhinnes suite à l'organisation d'une chasse aux œufs dans le parc

22/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 26/04/2014 dans diverses rues de la Commune de Warisoux suite à l'organisation de l'étape de la 31ème édition du Ralliée de Wallonie

23/04/2014 Mesures de circulation le 01/05/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation de la fancy-fair du 1er Mai d'une école et d'un jogging

24/04/2014 Mesures de circulation du 28/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de Beaufaux et du Try à Saint-Denis et rue de Rhinnes à Rhinnes suite à des travaux de réfection de voiries

5/05/2014 Mesures de circulation le 10/05/2014 dans la ponion de la rue Dernière les Monts à Rhinnes comprise entre les rues de la Place et Bonwez suite à l'organisation d'une fête de quartier

7/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 12, 13, 15 et 16/05/2014 Place S. Daugnet à Rhinnes suite à l'organisation d'une fête de quartier

20/05/2014 Mesures de circulation le 24/05/2014 dans diverses rues de Rhinnes suite à l'organisation d'une fancy-fair

2/06/2014 Mesures de circulation le 08/06/2014 rue Lanquart à Meux suite à l'organisation d'un jogging

3/06/2014 Mesures de circulation du 06 au 09/06/2014 Place L. Séverin à Bovesse suite à l'organisation d'une kermesse

4/06/2014 Mesures de circulation le 15/06/2014 dans la ponion de la rue des Chapelles à Rhinnes comprise entre son carrefour formé avec les rues de Liesse et Ry des Mines suite à l'organisation d'une journée Portes Ouvertes d'une société

12/06/2014 Mesures de circulation le 14/06/2014 rue du Ruisseau à Bovesse suite à l'organisation d'une fête de quartier

19/06/2014 Mesures de circulation le 22/06/2014 rue du Médecin à Warisoux dans le sens "rue de Dhuy vers la Place O. Desneux" suite à l'organisation d'un concert de musique

19/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 27 au 30/06/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation de jeux intervillages

23/06/2014 Mesures de circulation le 12/07/2014 rue de la Brasserie comprise entre le carrefour des rues de Namur et de Cognée suite à l'organisation d'une fête de quartier

30/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 17/09/2014 rue des Chômures à Rhinnes suite à l'organisation d'une brocante

1/07/2014 Mesures de circulation du 03 au 07/07/2014 rues de la Gloriette et du Centre à Rhinnes suite à l'organisation de la Fête d'Été

2/07/2014 Mesures de circulation du 22 au 24/08/2014 rue de la grappelotte à Meux suite à l'organisation d'un événement caritatif

OHEY

23/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 28/04/2014 dans le sens Ohey-Huy de la Place S. Lentzen depuis son carrefour avec la rue de Huy suite au passage d'un convoi exceptionnel

29/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 06, 12, 16 et 22/05/2014 dans le sens Ohey-Huy de la Place S. Lentzen jusqu'au carrefour de la rue de Huy suite à plusieurs transports exceptionnels avec un élément en béton

7/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 08/05/2014 de la rue Marreau jusqu'à son carrefour avec la Chaussée de Ciney suite à la livraison de béton

14/05/2014 Mesures d'ordres et de sécurité du 15/05 au 15/09/2014 rue de Ciney suite à la fermeture d'un établissement

20/06/2014 Anrogation à partir du 20/05/2014 des mesures d'ordres et de sécurité du 15/05 au 15/09/2014 rue de Ciney suite à la fermeture d'un établissement

21/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 22/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de Tamer à Evélette depuis son carrefour avec la rue de l'Erdaï jusqu'à la limite avec la Commune de Marchin section de Vyle-et-Tharoul suite à des travaux d'entretien de voiries

26/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 30/05/2014 et les 05 et 11/06/2014 dans le sens d'Onhey-Huy de la Place S. Lentzen depuis son carrefour de la rue de Huy suite à plusieurs transports exceptionnels avec un élément en béton

17/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 20/06/2014 rue des Essarts suite à l'organisation d'une Fête des Voisins

7/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 10/07/2014 rue Marreau jusqu'à son carrefour avec la Chaussée de Ciney suite à une livraison de béton

ONHAYE

24/04/2014 Mesures de circulation le 24/04/2014 rue Sous-Lieutenant Piéard suite à l'organisation d'une Journée Sportive

28/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 30/04/2014 Place Dr. Jacques à Anthée suite à des travaux de nettoyage de ladite Place

28/04/2014 Mesures de circulation le 01/05/2014 dans diverses rues de la Commune d'Anthée suite à l'organisation d'une balade Gourmande en tracteurs

23/06/2014 Mesures de stationnement les 31/05 et 01/06/2014 rue de Foy à Salet suite à l'organisation d'une épreuve sportive

26/05/2014 Mesures de circulation le 08/06/2014 rue de Hastière (RN936) jusqu'à la limite de Hastière suite à l'organisation d'une brocante

2/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 08/06/2014 dans les deux sens sur une partie de la rue de l'Abbaye suite à l'organisation de festivités

19/06/2014 Mesures de stationnement le 24/06/2014 Place de l'Eglise suite à l'organisation d'un parcours santé d'une école

24/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 25/06 au 03/07/2014 Place H. Collignon suite à l'organisation de la kermesse

ROCHEFORT

11/04/2014 Mesures de stationnement le 01/05/2014 Place Th. Lannoy à Han-sur-Lesse sur le parking en grenailles et rue des Tarteries sur le parking au lieu dit "Qual Lotin" suite à l'organisation d'une cérémonie aux Monument des Morts

11/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 03/05/2014 sur le parking à la rue du Hableau suite à l'organisation d'un convoi de véhicules de collection de la seconde guerre mondiale

11/04/2014 Mesures de circulation le 20/04/2014 pour l'accès aux parcs des Roches suite à l'organisation d'une manifestation publique en plein air

11/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 01/05/2014 rues de Sovette et Sainte-Anne et sur la "place du Bety" jouxtant la rue Baronne Lemonnier et Haute voie à Lavaux-Sie-Anne suite à l'organisation de la brocante annuelle

25/04/2014 Mesures de circulation le 01/05/2014 rue Basse dans sa partie comprise entre les rues de la Baronne Lemonnier et Haute voie à Lavaux-Sie-Anne suite à l'organisation d'une brocante

25/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 04/05/2014 dans diverses rues de Han-sur-Lesse suite à l'organisation d'une manifestation festive

28/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 03/05/2014 Place Sainte-Marguerite dans sa partie comprise entre la rue du Mauriet et l'accès à la cour d'une école à Jemelle suite à l'organisation d'une fancy-fair

6/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 10 et 11/05/2014 rue Sainte-Anne suite à l'organisation d'une manifestation publique en plein air

14/05/2014 Mesures de surêté rue du Fays à Jemelle depuis son carrefour avec la rue du Congo jusqu'à la rue du Fays suite à l'abattage d'arbres menaçant de s'abattre et de causer un accident

15/05/2014 Mesures de stationnement du 15/05/2014 jusqu'à la sécurisation complète des lieux rue du Congo suite à des travaux de terrassement de plusieurs arbes sis en bordure de ladite rue

26/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 01/06/2014 rue de la Passerelle, inclus les parkings jouxtant le terrain de football suite à l'organisation d'une brocante

26/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 06, 13, 20 et 27/06/2014, 04, 11, 18 et 25/07/2014, 01, 08, 15, 22 et 29/08/2014 Place Th. Lannoy et rue du Gîte d'étape à Han-sur-Lesse suite à l'organisation des Marché d'Été

26/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 08/06/2014 dans diverses rues de Lavaux-Sainte-Anne suite à l'organisation d'un rassemblement de vieux tracteurs

26/05/2014 Mesures de stationnement du 29/05 au 01/06/2014 sur le parking "pique-nique" et sis le long de la RN86 à Han-sur-Lesse suite à l'organisation d'un rassemblement de mont-gollières

26/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 31/05/2014 rue de la Lhomme et sur le parking face à une habitation à Jemelle suite à l'organisation d'un tournoi de min-football

26/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 23 au 27/06/2014 sur la partie macadamisée de la Place Th. Lannoy à Han-sur-Lesse suite à l'organisation d'activités et animation

27/05/2014 Mesures de stationnement du 20 au 22/06/2014 rue de Behogne suite à l'organisation de la Fête de la Musique

27/05/2014 Mesures de circulation le 22/06/2014 rue des Marronniers à Han-sur-Lesse suite à l'organisation d'une course pédestre

27/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 28 et 29/06/2014 Place Th. Lannoy à Han-sur-Lesse suite à l'organisation de la Fête de la Musique

17/06/2014 Mesures de stationnement du 12 au 16/06/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation de la braderie

17/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 05 et 06/07/2014 dans diverses rues de Warille suite à l'organisation de la kermesse

17/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 05 au 07/07/2014 rue du Parwet à Buissonville suite à l'organisation de la foire de la bière

17/06/2014 Mesures de stationnement les 05, 12, 19 et 26/06/2014 et les 02, 09, 16, 23 et 30/06/2014 Place de Padirac à Han-sur-Lesse suite à l'organisation d'animations musicales

17/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 06/07/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation de la brocante

17/06/2014 Mesures de stationnement les 09, 16, 23 et 30/07/2014 et les 06 et 13/08/2014 rue de Behogne suite à l'organisation d'animations musicales

24/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 25/06/2014 rue de la Lhomme à Jemelle suite à l'organisation d'animations

24/06/2014 Mesures de stationnement et d'interdiction de vente à la consommation et à la détention de boissons alcoolisées les 01 et 02/07/2014 rue de Behogne suite à la diffusion d'un match de football sur écran géant

27/06/2014 Mesures de stationnement et d'interdiction de vente à la consommation et à la détention de boissons alcoolisées les 26 et 27/06/2014 rue de Behogne suite à la diffusion d'un match de football sur écran géant

2/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 05 et 06/07/2014 rue de Behogne suite à la diffusion d'un match de football sur écran géant

SOMME-LEUZE

28/10/2013 Mesures d'interdiction au public relative à l'église de Bonsin du 28/10/2013 au 28/01/2014 suite à l'installation électrique de ladite église

2014

12/03/2014 Mesures d'interdiction au public relative à l'église de Bonsin du 12/03 au 12/06/2014 suite à l'installation électrique de ladite église

23/04/2014 Mesures de sécurité pour le 30/04/2014 au plus tard suite à l'abattage d'un arbre situé aux abords du ruisseau à Heure

VRESSE/S/S

10/04/2014 Mesures de circulation du 14/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue du Petit Culot à Sugny suite à des travaux de pose de câbles

17/04/2014 Mesures de circulation les 05/05 au 06/06/2014 sur la RN935 rue de Charleville à Membre et sur la RN 914 rue de Membre à Bohan suite à des travaux de tranchées en accotement et en bord de voirie sans traversée de voirie pour le réseau électrique

28/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 28/04 au 07/05/2014 Place G. Mongin jusqu'au carrefour reliant cette Place à la rue de la Coue à Alle suite à l'organisation de la kermesse locale

28/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 30/04 au 23/05/2014 rue Ste Agathe à partir d'un Hôtel à Laforêt jusqu'à l'extrémité de l'agglomération dans le sens Laforêt-Sugny suite à des travaux de réalisation de chantier d'emboussement de câbles

28/04/2014 Mesures de circulation du 01 au 04/05/2014 sur la route communale Liboinant/Gros-Fays partant de la RN945 jusqu'au village de Gros-Fays suite à l'organisation du championnat de Belgique de descente en longboard

16/05/2014 Mesures de circulation du 19/05 au 27/06/2014 dans divers chemin et rues de Chaires-Fays partant de la RN945 jusqu'au village de Gros-Fays suite à l'organisation du tram et la RN945 entre la passerelle de Mouzaive et la rue Grande

19/05/2014 Mesures de circulation le 30/05/2014 rue de la Coue à Alle-sur-Semois suite à l'organisation de la brocante

19/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 30 et 31/05/2014 rue du Ruisseau et sur l'Espace Cognau suite à l'organisation d'un marché du terroir

2/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 10/06/2014 rues Lieutenat Colas, Grande et Saint-Walroid suite à l'organisation de la kermesse

2/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 0 au 09/06/2014 rue des Chasseurs et Place P. Dubois à Sugny suite à l'organisation d'un marché artisanal

3/06/2014 Mesures de sécurité du 26/05/2014 jusqu'à la fin des mesures afin d'assurer la sécurité publique rue du Pont à Bohan afin d'éviter tout accident

5/06/2014 Mesures de circulation du 07 au 09/06/2014 rue des Crêtes à Chairière suite à l'organisation d'une fête de famille

5/06/2014 Mesures de circulation atténuée du 11 au 13/06/2014 sur la RN935 sur toute la longueur du Pont de Membre suite à des travaux de pose de câbles HT

10/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 13 au 15/06/2014 dans diverses rues de Bohan suite à l'organisation d'une brocante

13/06/2014 Mesures de circulation le 15/06/2014 sur la RN945 rue La Ringe à Alle S/S suite à l'organisation d'une course de Côte Automobile

16/06/2014 Mesures de circulation le 20/06/2014 sur la route communale reliant Laforêt au "Pont de Laforêt" suite à des travaux forestiers

19/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 21 et 22/06/2014 sur le parking communal suite à l'organisation de la fête de la Musique

19/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 22/06/2014. Place P. Dubois à Sully suite à l'organisation de Portes Ouvertes d'une Asbi
19/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 25/06 au 02/07/2014. Place P. Dubois à Sully suite à l'organisation de la kermesse
19/06/2014	Mesures de circulation le 06/07/2014 sur la RN945 dans le sens Charrière-Ban d'Alie suite à l'organisation d'une lancy-lair d'un home
2/07/2014	Mesures de circulation le 06/07/2014 sur des Soupirs et du Petit Culot à Sully suite à l'organisation d'une course de brouettes
WALCOURT	
2/04/2014	Mesures de circulation du 02/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue du Tivoi suite à la pose de collecteur
2/04/2014	Mesures de circulation du 03/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue du Jardinnet suite à la pose de collecteur
2/04/2014	Mesures de circulation du 07/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de Fairou à Fraire suite à des travaux de remplacement de raccords en plomb
3/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 07/04/2014 jusqu'à la fin des travaux au carrefour des rues St-Joseph et St-Lambert à Yves-Gomezée suite à des travaux de réparation de fuite
3/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 07/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Les Tris à Berzée suite à des travaux de réparation de fuite
4/04/2014	Mesures de circulation du 09/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue du Centre à Tarcienne portion entre les rues St-Fiacre et Ste Face suite à la réparation de filets d'eau en accotement
4/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 30/04/2014 sur la deuxième partie du parking d'une salle de la ruelle Coq suite à l'organisation d'une brasouquade
9/04/2014	Mesures de circulation du 10/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue d'Hanzinne à Lanefle suite à la réparation de filets d'eau en accotement
9/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 14/04/2014 jusqu'à la fin des travaux Place de l'Hôtel de Ville suite au placement d'un échafaudage pour travaux de peinture
11/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 14/04/2014 jusqu'à la fin des travaux Place Saint-Laurent à Yves-Gomezée suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation d'une fuite d'eau
14/04/2014	Mesures de stationnement le 21/04/2014 sur deux emplacements de la rue du Calvaire suite à l'organisation de commémorations
17/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22 au 25/04/2014 rue de la Station suite à des travaux
17/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22 au 25/04/2014 rue Crèvecoeur à Yves-Gomezée suite à des travaux de réparation de multiples réflexions de tarmac
17/04/2014	Mesures de circulation du 22/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rues Mistrabou, Grande, Général Aviateur Goblet, des Eliangs, des Buisnières et du Souvenir à Piry suite à des travaux de redécouverte en vue de la pose de collecteur
17/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Ry del Pralle à Somzée suite à des travaux de terrassement en accotement
17/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Dohet à Tarcienne suite à des travaux de terrassement en accotement
17/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22/04/2014 jusqu'à la fin des travaux Bois de Thy à Lanefle suite à des travaux de terrassement en accotement
17/04/2014	Mesures de circulation du 23/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Bel Horizon à Thy-le-Château suite à des travaux d'entretiens
17/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 25/04/2014 rue des Quairalles suite au placement d'une nacelle
22/04/2014	Mesures de circulation le 22/04/2014 rue de la Place suite à une livraison de béton
23/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 23/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de Lumsony à Tarcienne suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation d'une fuite
23/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 24/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de Tirmont à Lanefle suite à des travaux de terrassement en accotement
23/04/2014	Mesures de circulation les 26 et 27/04/2014 Allée du 125ième R.I. suite à l'organisation d'un tournoi de basket
23/04/2014	Mesures de circulation du 28 au 30/04/2014. Grand Place, Place de l'Hôtel de Ville suite au placement d'une grue télescopique pour des travaux à la Basilique
24/04/2014	Mesures de circulation du 24/04 au 15/05/2014 Place de l'Hôtel de Ville, îlot central, suite au placement d'un conteneur pour des travaux à la Basilique
24/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02/05 au 02/06/2014 rue du Champs de Course à Yves-Gomezée suite à des travaux en voirie
25/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 28/04/2014 jusqu'à la fin des travaux Grand Place suite à des travaux de terrassement en accotement
25/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 29/04/2014 rue de la Station suite à des travaux privés
30/04/2014	Mesures de stationnement du 05/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue du Mahy à Fraire suite à des travaux de terrassement en accotement
30/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 05/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue des Sarzins à Fraire suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation de fuite
30/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 05 au 08/05/2014 rue Torfite et Place des Marcheurs suite à la réservation de trois emplacements de parking
30/04/2014	Mesures de circulation du 06/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Chant des Oiseaux à Tarcienne suite à des travaux de terrassement en accotement
7/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 09/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de la Croisette à Somzée suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation de fuite
7/05/2014	Mesures de stationnement du 12/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Dohet à Tarcienne suite à des travaux de terrassement en accotement
7/05/2014	Mesures de stationnement du 12/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue des Tilleuls à Somzée suite à des travaux de terrassement en accotement
7/05/2014	Mesures de stationnement du 12/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de Nallines, +/- 15 mètres avant le carrefour allée du Nord à Thy-le-Château suite à des travaux de terrassement en accotement
7/05/2014	Mesures de stationnement du 12/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de Lumsony 2ième Avenue à Tarcienne suite à des travaux de terrassement en accotement
7/05/2014	Mesures de stationnement du 12/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Fontaine à Yves-Gomezée suite à des travaux de terrassement en accotement
9/05/2014	Mesures de stationnement le 15/05/2014 sur une portion de la rue Notre-Dame suite à un démenagement
9/05/2014	Mesures de circulation du 12/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rues Sous le Château, de la Tannerie et de la Forge suite à des travaux de reconnaissance en vue de la pose de collecteur
9/05/2014	Mesures de stationnement du 12/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de la Station suite à des travaux de terrassement pour raccorderment électrique
9/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 12 au 27/05/2014 Place de l'Hôtel de Ville suite au placement d'une grue et d'un échafaudage pour travaux privés
12/05/2014	Mesures de circulation du 12/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rues Sous le Château, de la Tannerie et de la Forge et sur la RN978 suite à des travaux de reconnaissance en vue de la pose de collecteur
12/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 17/05/2014 rue de la Place Verte à Fraire suite à l'organisation d'une brocante
14/05/2014	Mesures de stationnement du 16 au 19/05/2014 rue des Marronniers à Thy-le-Château suite au placement d'une "cathy cabine"
14/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 18/05/2014 Allée du 125ième R.I. et sur le parking du Hall Omnisports suite à l'organisation d'un "vide dressing"
14/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 28/05 au 01/06/2014 rue Trieu des Sarts à Berzée suite à l'organisation de Portes Ouvertes d'un commerçant
14/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 11/06/2014 sur la Place située devant la Poste à Thy-le-Château suite aux festivités de la Pentecôte
15/05/2014	Mesures de stationnement du 15/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue des Moissons, +/- avant le carrefour avec la rue d'Hanzinne suite à des travaux de terrassement en accotement
15/05/2014	Mesures de circulation le 19/05/2014 Route des Barrages à Chastrées suite à des contrôles routiers
15/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 19/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de la Station suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation de fuite
16/05/2014	Mesures de stationnement du 15/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de Rocroi à Fraire suite à des travaux de terrassement en accotement
16/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 21 et 22/05/2014 rue des Monthys à Thy-le-Château suite à des travaux de pose de tarmac
19/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 19/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de la Mâlerie suite à des travaux de terrassement en accotement
19/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 20/05/2014 rue des Monthys à Thy-le-Château suite à des travaux d'époutage
19/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 22/05/2014 rue de Castillon à Clermont suite à des travaux de pose de tarmac par demi-voirie
21/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 26 et 27/05/2014 rue des Marronniers à Thy-le-Château suite à des travaux de terrassement pour raccorderment électrique
21/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 29/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue du Monument à Vogenée suite à la mise en place d'un installation de puntage
21/05/2014	Mesures de circulation le 31/05/2014 dans les deux sens rue Mistrabou à Piry suite à un déménagement
21/05/2014	Mesures de stationnement le 07/06/2014 rue du Vieux Chêne à Gourdimme suite à l'organisation de la fête annuelle de quartier
8/06/2014	Mesures de circulation du 09/07/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de Moralmé à Fraire suite à des travaux de raccorderment à l'égout
8/06/2014	Mesures de circulation du 09/07/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de Strée à Clermont suite à des travaux de raccorderment à l'égout
8/06/2014	Mesures de circulation du 09/07/2014 jusqu'à la fin des travaux Les Platanes à Somzée suite à des travaux de raccorderment à l'égout
20/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 23/06/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Ferme au Château à Thy-le-Château suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation de fuite
20/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 23/06/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de Berzée à Thy-le-Château suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation de fuite
20/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 24/06/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Basse à Somzée suite à des travaux de terrassement par fonçage pour un raccorderment électrique

20/06/2014 Mesures de circulation le 26/06/2014 rue St-Donat à Chastirès suite à des travaux de pose de tarmac
23/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 24/06/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de la Station suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation de fuite
23/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 02 et 03/07/2014 Place de l'Hôtel de Ville suite au placement d'une grue télescopique pour des travaux à la Basilique
24/06/2014 Mesures de circulation du 26/06/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Fontaine à Yves-Gomezée et rue de Gourdimme à Thy-le-Château suite à des travaux d'endosseage
1/07/2014 Mesures de circulation du 01/07/2014 jusqu'à la fin des travaux à l'intersection des rues de Fraire, Bebel et Ry de Ry suite à des travaux de réfection de voiries pour la pose de câbles électriques
1/07/2014 Mesures de circulation du 01 au 04/07/2014 All'e du 125ième R.I. suite aux stages organisés au Hall Omnisports
4/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 07/07/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Basse à Somezée suite à des travaux de terrassement en accotement
4/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 07/07/2014 jusqu'à la fin des travaux Bois de Thy à Lanefle suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation d'une fuite d'eau
8/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 10/07/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Crèvecoeur à Yves-Gomezée suite à des travaux de distribution d'eau
8/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 24/07/2014 rue de Nalimes à Thy-le-Château suite à des travaux de maintenance du réseau de collecte d'eaux usées
8/07/2014 Mesures de stationnement le 01/08/2014 rue de la Station suite au placement d'un camion pour travaux

COMMUNE	OBJET
<u>ANDENNE</u>	
4/04/2014	Mesures de sécurité les vendredis et samedis du 28/03 au 28/04/2014 sur l'axe de la Gare à la Place du Perron suite à des restrictions pour des magasins de nuit du Centre Ville afin de pallier aux troubles à l'ordre public
<u>ANHEE</u>	
23/04/2014	Mesures de stationnement du 29/04 au 16/05/2014 rue Ribot suite à des travaux de raccordements de branchements de gaz et électricité
23/04/2014	Mesures de stationnement le 01/05/2014 rue Grande suite à une importante fréquentation à un commerce
23/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 10/05/2014 rues du Petit-Bois et Saint-Stamp suite à l'organisation du 1er Challenge Mosan et de la 1ère fête de la Bière régionale
23/04/2014	Mesures de stationnement les 10 et 11/05/2014 rue Grande suite à une importante fréquentation à un commerce
23/04/2014	Mesures de circulation le 25/05/2014 dans diverses rues de la Commune de Bioul suite à l'organisation d'une importante manifestation sportive
23/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 07/06/2014 rue du Petit Bois depuis une école jusqu'au complexe sportif suite à l'organisation d'une randonnée nocturne de VTT
23/04/2014	Mesures de circulation le 13 au 15/06/2014 rue X. Bauchau suite à l'organisation d'une fête de Voisins
6/05/2014	Mesures de stationnement du 15 au 19/05/2014 face à l'école et à l'église d'Haut-le-Wastia suite à l'organisation d'une fête scolaire
6/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 08 et 09/06/2014 rue Monseu et Place F. de Montpellier à Denée suite à l'organisation d'une brocante
14/05/2014	Mesures de circulation le 07/06/2014 rues St-Roch, Wez-du-Mont et le bas de la rue de Salet à Bioul suite à l'organisation de la kermesse
20/05/2014	Mesures de circulation du 26/05/2014 pour une durée de dix jours ouvrables rue de Fraire pour des travaux de réparation de la RP932 reliant Bioul à Denée suite à l'effondrement d'un aqueduc
20/05/2014	Mesures de circulation du 02/06/2014 jusqu'à la fin des travaux sur le pont d'Anthée suite au remplacement de la conduite située dans le tablier dudit pont côté Anhée
4/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 01 au 03/08/2014 rue du Bon Dieu suite à l'organisation de festivités
12/06/2014	Mesures de circulation le 16/06/2014 Chaussée de Namur sur la N92 suite à des réparations d'un muret endommagé
12/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 02/08/2014 Place communale et dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une brocante
18/06/2014	Mesures de stationnement le 28/06/2014 rue Grand et sur une distance de dix mètres suite à un déménagement
18/06/2014	Mesures de circulation du 28/06 au 14/07/2014 rue du Parapet à Bioul suite au placement d'un conteneur sur la chaussée
18/06/2014	Mesures de circulation le 13/07/2014 venant de la rue Daoust à Bioul à partir de l'entrée du parking du Chérumont ainsi qu'entre ce parking et le Chemin du Mazy suite à l'organisation d'une brocante
24/06/2014	Mesures de circulation du 12/07 au 30/08/2014 et le 06/09/2014 rue du Moulin à Denée suite à l'organisation de cérémonies de mariage
24/06/2014	Mesures de circulation du 14 au 16/07/2014 rue Petit suite à des travaux de réparation de canalisation vers le collecteur communal
24/06/2014	Mesures de stationnement le 19/07/2014 rue du Rivage à Rouillon suite à une préparation d'une cérémonie de mariage
24/06/2014	Mesures de circulation le 30/08/2014 rue de l'Ermitage à Bioul suite à l'organisation d'une fête entre voisins
8/07/2014	Mesures de circulation du 07/07 au 11/08/2014 rue des Bruyères à Salet suite à des travaux de raccordement pour le réseau téléphonique
8/07/2014	Mesures de circulation du 15 au 20/07/2014 rue des Fusillés suite à des travaux de rénovation et au placement d'un conteneur sur la chaussée
8/07/2014	Mesures de circulation les 16 et 20/07/2014 rue Haute à Denée suite à l'organisation d'une fête de Voisins
8/07/2014	Mesures de circulation le 21/07/2014 rue "Neuve Niole" et "Hale-des-Sarts" suite à l'organisation d'un marché artisanal
8/07/2014	Mesures de circulation du 05/08 au 05/09/2014 rue de Foy à Salet suite à des travaux de pose de câbles téléphoniques
8/07/2014	Mesures de circulation les 30 et 31/08/2014 rue de l'Ermitage à Bioul suite à l'organisation d'une fête entre voisins
<u>CINEY</u>	
14/03/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 01/05/2014 à la friterie de la Gare d'Haversin suite au placement d'une terrasse à l'occasion de la brocante du 01/05/2014
14/03/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 23 au 25/06/2014 Places Roi Baudouin et du Service des Travaux suite à l'organisation des Journées sportives de l'Enseignement
3/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 29/05/2014 Place Roi Baudouin suite à la Journée Portes Ouvertes d'une école
4/04/2014	Mesures de stationnement le 21/06/2014 sur une grande partie du parking à gauche de la gare de la Place E. Vandervelde suite à l'organisation d'un rassemblement de motos de la Police Fédérale
8/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 17/08/2014 rues du Tige, du Monument et Place communale suite à l'organisation d'une brocante libre
11/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 20 et 21/06/2014 sur le parking de la salle du Congo et rue M. Morimont suite à l'organisation d'un jogging et d'une brocante
11/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 27/06/2014 Places Roi Baudouin et du Service des Travaux suite à l'organisation de la 8ème Journée sportive et culturelle des écoles
23/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 22/06/2014 rue de Biron dans le tronçon de la rue St-Hubert jusqu'à la rue Sauvenière suite à l'organisation d'une fête de quartier
26/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 19/06/2014 rue Piervenne dans le tronçon de la gare jusqu'à la rue Sainte Barbe suite à l'organisation d'une Fête des Voisins
26/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 14/09/2014 rue Piervenne dans le tronçon de la gare jusqu'à la rue Sainte Barbe suite à l'organisation d'une brocante
6/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 10/08/2014 rue de Meurseult à Leignon-Ciney suite à l'organisation d'une journée d'animation
6/06/2014	Mesures de circulation du 25 au 29/08/2014 Corbion suite à l'organisation d'un stage
6/06/2014	Mesures de circulation le 05/10/2014 rue de Custinne à Leignon-Ciney jusque l'entrée de Corbion suite à l'organisation de la fête des courges
<u>COUVIN</u>	
29/04/2014	Mesures d'implantation d'un parking pour personnes à mobilité réduite dans l'Avenue de la Libération sur la bande de stationnement
<u>DINAN</u>	
17/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22/04/2014 pour une durée de trente jours ouvrables rue d'Herbuchoenne suite à des ouvertures de voiries et de pose de câbles pour le réseau électrique
24/04/2014	Mesures de stationnement du 14/04 au 29/05/2014 rue Causin à Anseremme suite au placement d'un échafaudage avec passage pour piétons pour réfection de toiture
24/04/2014	Mesures de circulation du 28/04 au 09/05/2014 rue Fétis à Bouwignes suite à la réfection de la chaussée

24/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 28/05/2014 rue Fétis suite à des ouvertures de voiries et de pose de câbles pour le réseau téléphonique
24/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 12 au 14/05/2014 rue J. Lion suite à des ouvertures de voiries et de trottoirs et à la pose de câbles
15/05/2014	Mesures de circulation le 18/05/2014 sur la totalité du Val de Douaine à Loyers suite à l'organisation de la Fête des Voisins
27/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02/06 au 11/07/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à des travaux de réflexion des trottoirs
27/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement entre les 02 et 04/06/2014 rue de Givet suite à des travaux de sondage
27/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02 et 06/06/2014 rue G. Poncelet suite à des travaux en voirie pour la réparation de canalisations
27/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 02/06/2014 Chemin de sovet à Diant-Thynnes suite à un nouveau raccordement pour le réseau de distribution d'eau
27/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 03/06/2014 rue de Mahène suite à une ouverture de voirie
27/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 21/06/2014 Place du Village et rue J. Didion à Sorinnes suite à l'organisation d'une brocante
27/05/2014	Mesures de circulation les 21 et 22/06/2014 rue de la Sablonnière à Sorinnes suite à l'organisation de "Fermes Ouvertes"
5/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 27/06/2014 rue A. Defoin suite à des travaux de réflexion de toiture et au placement d'un échafaudage
5/06/2014	Mesures de circulation du 10 au 21/06/2014 rue Saint-Pierre suite à des travaux de rénovation de façades
5/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 20/06/2014 rue Cardinal Mercier à Bouvignes suite à travaux de raccordement aux égouts avec traversée de voirie
12/06/2014	Mesures de circulation pendant deux jours dans la semaine du 23/06/2014 dans diverses voiries du territoire communal suite à des travaux de réflexion de voirie
26/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 01 au 11/07/2014 rue Fétis suite à des travaux de réflexion et aux placements de véhicules et containers sur la chaussée
26/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 08 au 15/07/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation de la kermesse annuelle
26/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement rue Petite le 10/07/2014 suite à des travaux privés
26/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 19/08/2014 Avenue Churchill suite à un déménagement et au placement d'un élévateur sur la chaussée
FLORENNES	
15/04/2014	Mesures de stationnement le 04/05/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation des commémorations officielles du centenaire du début de la guerre 1914/1918 et de l'anniversaire du 08/05/1945
15/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 18/05/2014 Place d'hazimelle, Hazimelle et la rue du Fayt suite à l'organisation d'une brocante
13/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 28 et 29/05/2014 Place de la Chapelle et rue Baudry suite à l'organisation d'une brocante
20/05/2014	Mesures de circulation les 07 et 08/06/2014 dans diverses rues du Centre du territoire communal suite à l'organisation d'une "Nocturne"
20/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement ldu 07 au 09/06/2014 dans diverses rues d'Hanzinne suite à l'organisation d'une marche folklorique
3/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 14/06/2014 Place de Chaumont à chaumont suite à l'organisation de la Fête des Voisins
10/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 22/06 au 02/07/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une marche folklorique
10/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 26/06 au 03/07/2014 dans diverses rues de Morialmé suite à l'organisation d'une marche folklorique
10/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 05 et 06/07/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une course de cuistax
10/06/2014	Mesures de stationnement du 05 au 07/07/2014 dans diverses rues de Thy-le-Bauduin suite à l'organisation d'une marche folklorique
24/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 16 au 23/07/2014 Place de Rosée suite à l'organisation d'une marche folklorique
24/06/2014	Mesures de stationnement du 16 au 23/07/2014 Place St Aubin à St-Aubin suite à l'organisation d'une marche folklorique
8/07/2014	Mesures de stationnement dans diverses rues de Hanzimelle du 26 au 28/07/2014 suite à l'organisation d'une marche folklorique
8/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 02/08/2014 Place de Rosée suite à l'organisation d'une brocante
8/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 05/08/2014 suite à l'organisation d'une marche folklorique
8/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 20/09/2014 dans diverses rues de St Aubin suite à l'organisation d'une brocante
GEDINNE	
15/04/2014	Mesures de circulation du 17 au 30/04/2014 rue de Robio suite à des travaux d'éclairage public
15/04/2014	Mesures de circulation du 15/04 au 09/05/2014 rue Pommiers Mathys suite à des travaux d'égouttage et d'extension d'eau
22/04/2014	Mesures de circulation les 24/04/2014, 08 et 15/05/2014 sur le réseau Ravel reliant Gedinne Gare à Gedinne suite à l'organisation de séances de tir
22/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 01/05/2014 rue E. Montreuil et sur le parking devant une salle de Fêtes à Rienne suite à l'organisation du 61ème Marché de Printemps
6/05/2014	Mesures de circulation le 11/05/2014 rue du Lavoir à Sart-Custinne suite à l'organisation de la Journée Portes Ouvertes d'un club équestre
6/05/2014	Mesures de circulation du 12 au 30/05/2014 sur le Chemin de la Fontinelle à Vencimont suite à des travaux de terrassement pour le réseau téléphonique
27/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 29/05/2014 sur un tronçon de la RN935 de Gedinne-Village à Gribelle et sur trois chemins de grande communication suite au Tour de Belgique tandem pour mal et non-voyants
27/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 20/06/2014 en face de l'Eglise de Gedinne suite à des travaux de plantation de nouveaux candélabres et la réalisation de tranchées pour le réseau électrique
3/06/2014	Mesures de circulation le 06/06/2014 sur un tronçon de la rue Malvoisin à Patignies suite à l'organisation d'une fête d'école
10/06/2014	Mesures de circulation du 06 au 09/06/2014 rue de Felenne à Bourseigne-Neuve suite à l'organisation de la kermesse
10/06/2014	Mesures de circulation le 15/06/2014 rues de l'Etang, de la Centenaire et Copinette suite à l'organisation d'une brocante
1/07/2014	Mesures de circulation les 01 et 02/07/2014 rue de la Centenaire à Wilerzie suite à l'organisation des transmissions de matchs de coupe du monde de football 2014
1/07/2014	Mesures de circulation le 06/07/2014 rue Fontaine Dames suite à l'organisation du meeting annuel d'aéromodélisme
1/07/2014	Mesures de circulation le 06/07/2014 rue Grande suite à l'organisation du "Marché de l'Art, l'Artisanat et des Produits du Terroir"
8/07/2014	Mesures de circulation les 13 et 14/07/2014 rue G. Lepropre à Rienne suite à l'organisation de la kermesse
8/07/2014	Mesures de circulation les 12 et 13/07/2014 rue du Circuit à Patignies suite à l'organisation d'un meeting de moto

17/04/2014	Mesures de circulation le 24/04/2014 rues L. Pirsoul et Vivier Trainee à Haltinne suite à l'organisation des essais routiers dans le cadre du Rallye de Wallonie
29/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 05/05 au 05/06/2014 rue Grande Commune suite à des travaux de voirie pour le réseau électrique
6/05/2014	Mesures de circulation le 09/08/2014 rue du Pourrain entre le carrefour de ladite rue et la rue Moulin de Wagnée suite à l'organisation d'un barbecue annuel
7/05/2014	Mesures de circulation du 08 au 12/05/2014 dans diverses rues de la Commune de Mozet suite à l'organisation d'une manifestation
9/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 12/05/2014 rue Al Cassette entre les deux carrefours avec la rue de Strud à Haltinne suite au dépôt et livraison de marchandises
9/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 16 et 17/05/2014 rue des Moulins entre les carrefours avec les rues de Houte et Belle Vue suite à l'organisation de la fête des Voisins
9/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 19 au 21/05/2014 rue Petite Gesves suite à des travaux de voirie
9/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 23/05/2014 Route d'Andenne à Faulx-les-Tombes suite à l'organisation d'une journée socio-récréative
9/05/2014	Mesures de circulation le 25/05/2014 rue Pletain à Mozet suite à l'organisation de la Fête des Voisins
13/05/2014	Mesures de circulation du 26/ au 29/06/2014 Chemin d'Anville jusqu'au carrefour de la Chaussée de Gramptinne à Faulx-les-Tombes suite à l'organisation d'un concours
15/05/2014	Mesures de circulation les 05 et 06/07/2014 rue Try des Pauvres entre les rues de Sapce et de Reppe suite à l'organisation d'un Motocross de Gesves
16/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 19/05 au 06/06/2014 rue Inzeclot suite à des travaux de toiture
27/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 28/05 au 09/06/2014 rues de Strud, Al Cassette et de Goyet à Strud-Haltinne suite à l'organisation de la "Fête en Mai"
27/05/2014	Mesures de circulation le 01/06/2014 entre les carrefours des rues Sainte-Cécile et Impasse des Chalets suite à l'organisation d'une fête privée
27/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 04/06/2014 rue les Fonds suite à des travaux de voirie pour un raccordement électrique
4/06/2014	Mesures de circulation le 08/06/2014 rue de Sierpont suite à l'organisation de la "Route du Vins"
4/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement u 20 au 22/06/2014 rue Les Forges suite à des travaux délagage d'une haie
4/06/2014	Mesures de circulation le 21/06/2014 rue de la Goyette à Faulx-les-Tombes suite à l'organisation d'une fête annuelle d'une école
4/06/2014	Mesures de circulation du 04 au 08/08/2014 rue de la Pichelotte suite à l'organisation d'un stage au terrain de football
5/06/2014	Mesures de circulation le 21/06/2014 rue de la Goyette à Faulx-les-Tombes suite à l'organisation d'une fête annuelle d'une école
6/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 06 au 13/06/2014 rue Inzeclot suite à des travaux de toiture
6/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 10/06/2014 route d'Andenne suite à des travaux de voirie
10/06/2014	Mesures de stationnement le 03/08/2014 rue de l'Abbaye à Faulx-les-Tombes suite à l'organisation du Festival de l'Eté Mosan
12/06/2014	Mesures de circulation du 13 au 16/06/2014 rue du Centre à Sorée suite à l'organisation du "Village Ouvert et Fleuri"
12/06/2014	Mesures de circulation le 15/06/2014 rue de la Bergerie à Sorée suite à l'organisation du "Village Ouvert et Fleuri"
12/06/2014	Mesures de circulation le 15/06/2014 rue Monty à Sorée suite à l'organisation du "Village Ouvert et Fleuri"
16/06/2014	Mesures de circulation le 16/06/2014 dans diverses rues de Haltinne suite à la préparation du Rallye de Wallonie
17/06/2014	Mesures de circulation le 22/06/2014 rue Féchaire suite à l'organisation d'une inauguration
17/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 25 au 27/06/2014 rue Basse Ramsée suite à des travaux de terrassement et raccordement électrique
17/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 26 et 27/06/2014 rue El Roue suite à des travaux de terrassement et raccordement électrique
HAMOIS	
31/03/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 31/03/2014 jusqu'à la fin des travaux rues de Maibes et de Tige à Schaitin suite à des travaux de revêtement de la voirie
1/04/2014	Mesures de circulation entre le 02 et 04/04/2014 rue d'Alvaux suite à des travaux en accotement pour un raccordement électrique
1/04/2014	Mesures de circulation entre le 02 et 04/04/2014 sur le Mont suite à des travaux en accotement pour un raccordement électrique
1/04/2014	Mesures de circulation entre le 02 et 04/04/2014 des Bois suite à des travaux en accotement pour un raccordement électrique
1/04/2014	Mesures de stationnement du 04 au 07/04/2014 sur le parking sis au carrefour de la rue d'Hubinne et de la Chaussée de Liège suite à l'organisation de festivités
4/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 18 au 21/04/2014 dans diverses rues de la commune d'Hubinne suite à l'organisation de la kermesse
4/04/2014	Mesures de circulation le 27/04/2014 dans diverses rues de la commune de Natoye suite à l'organisation d'une brocante
7/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 28/04/2014 jusqu'à la fin des travaux dans diverses rues du territoire communal suite à des travaux de voirie
9/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 27/04/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une course cycliste pour juniors et pour amateurs
10/04/2014	Mesures de circulation du 22/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de Philippeville suite à des travaux de voirie
11/04/2014	Mesures de circulation entre le 22 et 24/04/2014 rue d'Alvaux suite à des travaux en accotement pour un raccordement électrique
16/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 26/04/2014 dans diverses rues de l'ensemble du territoire communal suite à l'organisation du rallye de Wallonie
16/04/2014	Mesures de circulation du 30/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de l'Ecluse suite au placement d'un conteneur sur la chaussée
5/05/2014	Mesures de circulation entre les 06 et 07/05/2014 rue d'Hubinne suite à des travaux en accotement pour un raccordement électrique
OHEY	
7/04/2014	Ratification des mesures de circulation du 26/03/2014 rue Sart Donneux du 31/03 au 04/04/2014 suite à des travaux de pose d'égoûtage pour le réseau de distribution d'eau
7/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 20/04/2014 sur la parking de l'église d'Hailot suite à l'organisation d'une chasse aux œufs
7/04/2014	Mesures de stationnement le 23/04/2014 rues Sart Donneux, de Filée Saint-Martin et Fosses aux Pierres suite à l'organisation du passage de la course cycliste pour professionnels
7/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 04/05/2014 Voie du Rauyisse suite à l'organisation de la "Fête des Jardins"
16/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 20/04/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une brocante
28/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 29/04 au 02/05/2014 Chemin de Marchin suite à l'organisation d'une balade gourmande
28/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 04/05/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une fête villageoise
28/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 11/05/2014 rue Grand Vivier suite à l'organisation d'un rallye équestre

28/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 20/05/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'un concert, d'une brocante, d'une descente de caisse à savon et d'un tournoi de pétanque

28/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 17 et 18/05/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une fête annuelle

28/04/2014 Ratification des mesures de circulation du 16/04/2014 pour le 20/04/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une brocante

28/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 17 et 18/05/2014 rue du Lilloit depuis son carrefour avec la rue du Moulin jusqu'à son carrefour avec la rue Stocus suite à l'organisation d'une fête annuelle

5/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 09 et 10/05/2014 rue Cléal depuis son carrefour avec la rue Bois Dame Agis jusqu'à son carrefour avec la rue Clair-Chêne

12/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 24/05/2014 rue Malizette depuis son carrefour avec la rue Basses Golettes jusqu'à son carrefour avec la rue Dehasse suite à l'organisation d'une fête de Voisins

26/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 29/05/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'un Rallye sprint

26/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 31/05/2014 rues du Baty et Gilmar à Evelette suite à l'organisation d'une Fête d'école

26/05/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 01/06/2014 rues de Gesves et H. Chêne suite à l'organisation d'une Fête culturelle

10/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 15/06/2014 rue Trou Motoul suite à l'organisation d'une Fête des Voisins

16/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 21/06/2014 rues du Gros Hêtre et Saint-Mort à Hailoit suite à l'organisation d'une fête culturelle

16/06/2014 Mesures de stationnement les 21 et 22/06/2014 Voie des Gérons depuis son carrefour avec les rues des Meuniers et Saint-Mort suite à l'organisation d'un week-end Fermes Ouvertes

23/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 25 au 27/06/2014 Drève Van Beneden suite à des travaux d'élagage

23/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 28 et 29/06/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'un bal en plein air

23/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 28 et 29/06/2014 rue de l'Harmonie suite à l'organisation de la Fête des voisins

23/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 29/06/2014 rue Bois d'Ohéy suite à l'organisation de la Fête des voisins

23/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 06/07/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une balade

23/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 28/07/2014 rue Bois d'Ohéy suite à l'organisation d'une balade

30/06/2014 Mesures de circulation du 07 au 28/07/2014 sur la Route d'Ohéy, côté gauche dans le sens Ohéy-Evelette après l'embranchement vers la Bouhaille suite à des travaux de fouilles

30/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 11 au 13/07/2014 Tige du Chenu suite à l'organisation d'un traditionnel barbecue

ROCHEFORT

28/04/2014 Mesures de circulation du 20/03 au 15/04/2014 suite à la migration annuelle des batraciens

28/04/2014 Mesures de circulation le 25/03/2014 suite à l'organisation du Carrefour du Tourisme à Han-sur-Lesse

28/04/2014 Mesures de circulation le 29/03/2014 suite à l'organisation du Grand Feu à Wavreille

28/04/2014 Mesures de circulation du 04 au 06/04/2014 suite à l'organisation de la Foire des vigneron

28/04/2014 Mesures de circulation du 04 au 06/04/2014 suite à l'organisation d'activités et animation à Han-sur-Lesse

28/04/2014 Mesures de circulation le 06/04/2014 suite à l'organisation d'une cérémonie patriotique

28/04/2014 Mesures de circulation le 06/04/2014 suite à l'organisation du carnaval de Jemelle

28/04/2014 Mesures de circulation le 13/04/2014 suite à l'organisation d'une brocante à Rochefort

28/04/2014 Mesures de circulation le 20/04/2014 suite à l'organisation d'une chasse aux œufs

28/04/2014 Mesures de circulation le 01/05/2014 suite à l'organisation d'une brocante à Lavaux-Ste-Anne

28/04/2014 Mesures de circulation le 01/05/2014 suite à l'organisation de cérémonies patriotiques à Han-sur-Lesse et à Rochefort

28/04/2014 Mesures de circulation le 03/05/2014 suite à l'arrêt d'un convoi de véhicules de collection

28/04/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 05/05 au 02/06/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation du festival du Rire de Rochefort

2/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement rue du Congo à Jemelle suite à un risque de chutes d'arbres fragilisés

2/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 01/05/2014 suite à l'organisation d'une brocante à Lavaux-Ste-Anne

2/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 03/05/2014 suite à l'organisation d'une fancy-faire d'une école à Jemelle

2/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 04/05/2014 suite à l'organisation d'une manifestation à Han-sur-Lesse

2/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 10/05/2014 suite à l'organisation d'un bal à Lavaux-Ste-Anne

2/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 25/05/2014 suite aux élections 2014

2/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 09/06/2014 dans diverses rues de Forcée suite à l'organisation d'une brocante et d'une animations de rues

23/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 28 au 30/06/2014 dans diverses rues de Montgauthier suite à l'organisation d'une brocante

2/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement à Han-sur-Lesse suite à l'organisation des marchés d'été

2/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 29/05 au 01/06/2014 à Han-sur-Lesse suite à un rassemblement de montgolfières

2/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 31/05/2014 à Jemelle suite à l'organisation d'un tournoi de minifootball

2/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 01/06/2014 suite à l'organisation d'une brocante

2/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 08/06/2014 à Lavaux-Ste-Anne suite à un rassemblement de vieux tracteur

2/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 12 au 16/06/2014 à Han-sur-Lesse suite à l'organisation d'une course pèdestre

2/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 20 au 22/06/2014 suite à l'organisation de la fête de la Musique

2/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 22/06/2014 à Han-sur-Lesse suite à l'organisation d'une course pèdestre

2/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 23 au 27/06/2014 à Han-sur-Lesse suite à l'organisation d'activités et d'animations

2/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 25/06/2014 à Jemelle suite à l'organisation d'animations

2/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 26/06/2014 suite à l'organisation d'un match de football sur écran géant

2/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 28/06/2014 à Han-sur-Lesse suite à l'organisation de la fête de la Musique

2/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement les 05 et 06/07/2014 à Wavreille suite à l'organisation de la kermesse d'été

2/07/2014 Mesures de circulation et de stationnement le 06/07/2014 à Buissonville suite à l'organisation de la foire aux bières

2/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 06/07/2014 suite à l'organisation d'une brocante
2/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement durant l'été 2014 à Han-sur-Lesse suite à l'organisation d'animations musicales
2/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement durant l'été 2014 suite à l'organisation d'animations musicales
2/07/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 01/07/2014 suite à l'organisation de la diffusion d'un match de football sur écran géant
SOMME-LEUZE	
2013	
18/10/2013	Mesures de circulation le 09/11/2013 en bordure de la N929 suite à une exploitation forestière
18/10/2013	Mesures de circulation rue de l'Ourgnette du 11 au 22/11/2013 suite à des travaux de forage pour un raccordement électrique
24/10/2013	Mesures de circulation du 28/10 au 29/11/2013 le long de la N63 et dans le zoning sud de Bailionville suite à des travaux de pose de fibres optiques pour le réseau téléphonique
24/10/2013	Mesures de circulation le 31/10/2013 Route de France et sur la N929 suite à l'organisation d'une balade d'Halloween
8/11/2013	Mesures de circulation du 04/11 au 20/12/2013 suite à des travaux de pose de fibres optiques pour le réseau téléphonique
8/11/2013	Mesures de circulation du 13/11 au 27/12/2013 sur la N4 de Hogné à Sinsin suite à des travaux d'entretien de balisage en berme latérale
8/11/2013	Mesures de circulation du 18 au 22/11/2013 rue Trou du Renard suite à des travaux de raccordement à une habitation
8/11/2013	Mesures de circulation le 23/11/2013 rue de Borlon suite à l'organisation d'une journée "Nature"
22/11/2013	Mesures de circulation du 28/11/2013 jusqu'à la fin des travaux au Domaine du Mayeur suite à des travaux de raccordement de télédistribution
22/11/2013	Mesures de circulation le 01/12/2013 rues de Serinchamps, Vieille Route de Rochefort et des Basses à Hogné suite à l'organisation d'une marche
6/12/2013	Mesures de sécurité pendant les intempéries hivernales sur diverses voiries non habitées du territoire communal suite au non traitement desdites rues
6/12/2013	Mesures de circulation du 09/12/2013 jusqu'à la fin des travaux le long de la N63 et dans le zoning sud de Bailionville suite à des travaux de fibres optiques pour le réseau téléphonique
13/12/2013	Mesures de circulation le 17/12/2013 en bordure de la N929 et de la N63 suite à des travaux d'entretien au niveau du pylône
13/12/2013	Mesures de circulation le 25/12/2013 rues de l'Eglise, Bernauthier, du Stipy et de Sinsin suite à l'organisation d'une balade apéritive de Noël
13/12/2013	Mesures de circulation le 27/12/2013 en bordure de la N929 et de la N63 suite à des travaux d'entretien au niveau du pylône
20/12/2013	Mesures de circulation du 06/01 au 28/02/2014 suite à des travaux de pose de fibres optiques pour le réseau téléphonique
20/12/2013	Mesures de circulation du 06/01 au 28/02/2014 sur la N4 de Hogné à Sinsin suite à des travaux d'entretien de balisage en berme latérale
2014	
3/01/2014	Mesures de circulation le 07/01/2014 en bordure de la N929 et de la N63 suite à des travaux d'entretien au niveau du pylône
17/01/2014	Mesures de circulation du 20/01/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de Petite Somme à Bonsin suite à la pose de câbles et de gaines FO pour le réseau téléphonique
17/01/2014	Mesures de circulation le 15/02/2014 le Chemin "Sur Mautin" à Sinsin suite à l'organisation du Grand Feu
17/01/2014	Mesures de circulation les 08 et 09/03/2014 rue Pays du Roi à Noisieux suite à l'organisation du Grand Feu
24/01/2014	Mesures de circulation du 27/01/2014 jusqu'à la fin des travaux rue des Chasseurs Ardennais suite à des travaux de raccordement pour le réseau de distribution d'eau
24/01/2014	Mesures de circulation le 22/02/2014 rue de Sinsin à Heure suite à l'organisation du Grand Feu
7/02/2014	Mesures de circulation du 10/02/2014 jusqu'à la fin des travaux rue du Paradis suite à des travaux de raccordement électrique
14/02/2014	Mesures de circulation du 17/02/2014 jusqu'à la fin des travaux rue du Long Bâti suite à des travaux de pose de câbles téléphoniques
21/02/2014	Mesures de circulation du 27/02/2014 jusqu'à la fin des travaux rue du Relais suite à la réalisation d'une tranchée pour le raccordement électrique
21/02/2014	Mesures de circulation du 04 au 07/04/2014 rue St Donat suite à l'organisation d'une inauguration
25/02/2014	Mesures de circulation du 25/02/2014 jusqu'à la fin des travaux sur le chemin forestier depuis le Château Ferme à somal jusqu'à Havelange suite à des travaux de pose de câbles HT
7/03/2014	Mesures de circulation du 07/03/2014 jusqu'à la fin des travaux sur le Chemin d'Ennelles à Noisieux suite à des travaux de pose d'une canalisation d'eau et d'égouttage pour un lotissement
7/03/2014	Modification des mesures de circulation les 08 et 09/03/2014 rue Pays du Roi à Noisieux suite à l'organisation du Grand Feu
14/03/2014	Mesures de circulation le 15/03/2014 rue Bois des Sarts suite à l'organisation du Grand Feu
14/03/2014	Mesures de circulation le 29/03/2014 rue Pays du Roi suite à l'organisation d'une soirée "Télévie"
14/03/2014	Mesures de circulation le 01/05/2014 Route de France suite à l'organisation d'un événement
14/03/2014	Mesures de circulation le 04/05/2014 dans diverses rues de Heure suite à l'organisation d'une balade gourmande d'une école
21/03/2014	Mesures de circulation le 23/04/2014 rue de durbuy suite à l'organisation d'une course cycliste
21/03/2014	Mesures de circulation du 24/03/2014 jusqu'à la fin des travaux rue de la Vieille Eglise suite à des travaux d'égouttage
21/03/2014	Mesures de circulation du 24 au 26/03/2014 rue des Bergeronnettes suite à des travaux pour un raccordement électrique
21/03/2014	Mesures de circulation du 24 au 28/03/2014 rue de Somal suite à des travaux de raccordement d'eau
28/03/2014	Mesures de circulation du 31/03/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Chasseurs Ardennais suite à des travaux de pose de tuyaux d'égouttage et de filets d'eau
28/03/2014	Mesures de circulation du 31/03/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Les Venues suite à des réparations au pont de Bailionville
28/03/2014	Mesures de circulation le 05/04/2014 rue des Spiroux à Sinsin depuis la N929 jusqu'à Ciney suite à l'organisation d'une balade
28/03/2014	Mesures de circulation les 07 et 08/04/2014 en bordures des N929 et 63 suite à des travaux d'entretiens au pylône
4/04/2014	Mesures de circulation du 07/04/2014 jusqu'à la fin des travaux suite à des travaux de pose de câbles électriques
4/04/2014	Mesures de circulation le 09/04/2014 rue du Centre à Bailionville jusqu'aux voiries reliant Walilet au rond point de Rabozée suite à des essais de sidescars
11/04/2014	Mesures de circulation du 14/04/2014 jusqu'à la fin des travaux sur la N929 des rues du Centre jusqu'à Hottion suite au soufflage de fibres dans des gaines existantes pour le réseau électrique
11/04/2014	Mesures de circulation le 14/04/2014 rue Cité Larmont suite à des travaux de raccordement téléphonique
11/04/2014	Mesures de circulation du 08 au 16/05/2014 rue Pré aux Pousses suite à la pose d'une maison
11/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 17 au 22/05/2014 sur l'accotement des rues Bagneuse Voye et de l'Etang suite à l'organisation d'un événement
18/04/2014	Mesures de circulation le 18/04/2014 sur la N953 rue de Liège suite à des travaux d'aménagement des abords d'abris de bus

18/04/2014	Mesures de circulation du 18/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue du Long Bâti suite à des travaux de raccordement électrique d'une habitation
18/04/2014	Mesures de circulation du 22/04/2014 jusqu'à la fin des travaux Route de France et rues de l'Ourthe et de Liège suite à des travaux de soufflage de fibres pour le réseau téléphonique
18/04/2014	Mesures de circulation du 22/04/2014 jusqu'à la fin des travaux rue Bois Lapson suite à des travaux de pose de câbles électriques
18/04/2014	Mesures de circulation du 25 au 27/04/2014 rue de Mehogne à Mehogne suite à l'organisation de trois soirées
25/04/2014	Mesures de circulation du 28/04 au 09/05/2014 rue du Relais suite à une pose de câbles téléphoniques
25/04/2014	Mesures de circulation les 06 et 07/05/2014 rue des Saules à Heure suite à un raccordement d'eau
25/04/2014	Mesures de circulation les 16 et 17/05/2014 rue Pays du Roi avec la rue du Long Bâti jusqu'à Durbuy suite à l'organisation d'un bal
25/04/2014	Mesures de circulation du 01/06/2014 rue Nestor Bouillon à Sinsin suite à l'organisation d'une concentration de vieux tracteurs et vieilles machines
16/05/2014	Mesures de circulation du 06/06/2014 jusqu'à la fin des travaux rue des Combattants suite à un raccordement d'eau
16/05/2014	Mesures de circulation le 07/06/2014 rue de Borlon à Boinzin suite à l'organisation d'une brocante
16/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 18 au 24/06/2014 sur la N4 entre la BK 93.500 ET 93.000 suite à l'organisation de la fête du football
16/05/2014	Mesures de circulation du 02 au 09/07/2014 dans diverses rues de Heure suite à l'organisation de la kermesse
6/06/2014	Mesures de circulation du 02 au 30/06/2014 sur les deux bandes de la N63 dans le sens de Marche-Liège suite à l'organisation d'un test pour la coampagne d'homologation de systèmes de marquage routier
6/06/2014	Mesures de circulation les 09 et 10/06/2014 rue de Serinchamps suite à des travaux de raccordement électrique
6/06/2014	Mesures de circulation le 22/06/2014 rue du Tilleul suite à l'organisation d'un jogging
6/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 23/08/2014 rues de l'Eglise et de Sinsin suite à l'organisation d'une commémoration
20/06/2014	Mesures de circulation le 29/06/2014 rue de Serinchamps à Hogne suite à l'organisation d'une brocante
VRESSE S/S	
7/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 07/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rue "de St Menges" à Sugny suite à des travaux de rénovation de voirie
21/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 26/05/2014 jusqu'à la fin des travaux rues Ste Agathe à Laforêt, St Martin à Orchimont et Le Routy à Nafrature suite à des travaux de rénovation des revêtement de voiries
21/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 26 et 27/05/2014 rue L. Henrard suite à des travaux de rénovation des revêtement de voirie
WALCOURT	
3/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 26/04/2014 dans les deux sens de la Place du Puits à Clermont suite à l'organisation d'un tournoi de boules carrées
17/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 26 et 27/04/2014 entre le passage à niveau et la rivière rue Rout-de-la-Haut à Berzée suite à l'organisation de festivités carnavalesques
17/04/2014	Mesures de circulation du 25 au 28/04/2014 Grand'Place suite à l'organisation d'une balade dégustative et touristique et au placement d'un chapiteau
17/04/2014	Mesures de circulation le 04/05/2014 dans les deux sens de l'Allée de Berzée suite à l'organisation d'un barbecue de quartier
17/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 11/05/2014 dans diverses rues de Puy suite à l'organisation d'une marche militaire folklorique
24/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 03 au 05/05/2014 dans diverses rues de l'ancienne rue de l'organisation d'une marche militaire folklorique
30/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 11/05/2014 dans diverses rues de Thy-le-Câteau, Puy, Yves-Gomezée, Vogenée et Walcourt suite à l'organisation de l'Historic Rally Festival R. Sauwelon
8/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 24/05/2014 rue En-Dessous à Yves-Gomezée suite à l'organisation de la Fête des Voisins
12/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement sur et autour de la Place du Puits et sur le parking supérieur le long du mur de l'église à Clermont suite à l'organisation d'une concentration de voitures anciennes
19/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 27 au 30/06/2014 dans diverses rues de Thy-le-Château suite à l'organisation d'une marche folklorique
19/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 30/06/2014 sur le chemin de desserte de la plaine des sports rue du Pont à Godinne suite au danger pour les enfants qui jouent à proximité
19/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 06/07/2014 Place St-Laurent à Yves-Gomezée suite à l'organisation du week-end en fête
26/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 06/07/2014 dans diverses rues de Clermont suite à l'organisation de la Fête Sportive
YVOIR	
31/03/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 08 au 16/07/2014 dans diverses rues de Somzée suite à l'organisation de la marche militaire
31/03/2014	Mesures de circulation le 01/04/2014 rue Herleuvaux à Durnal suite à des travaux de terrassement pour raccordement à l'eau
31/03/2014	Mesures de circulation le 05/04/2014 Chemin de Polivache suite à l'organisation du jogging/trails
31/03/2014	Mesures de circulation les 09 et 10/04/2014 Chaussée de Dinant suite à des travaux de pose de câbles en façade pour le réseau électrique
31/03/2014	Mesures de circulation et de stationnement les 13 et 26/04/2014; les 03 et 24/05/2014; les 01 et 21/06/2014; les 19 et 26/07/2014 et les 16 et 23/08/2014 rue de l'Hôtel de Ville suite aux rencontres de balle pelote saison 2014
2/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 30/04/2014 sur le chemin de desserte de la plaine des sports rue du Pont à Godinne suite au danger pour les enfants qui jouent à proximité
2/04/2014	Levée des mesures de circulation du 01/03 au 20/04/2014 Route de Blocqmont à Houx afin de permettre la traversée sécurisée des animaux migrants batraciens
2/04/2014	Mesures de stationnement du 11 au 13/04/2014 rue du Lauinois suite à un emménagement
2/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 08/06/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'une brocante
7/04/2014	Mesures de circulation le 12/04/2014 Place des Combattants suite au placement d'un conteneur sur la chaussée
14/04/2014	Mesures de circulation du 16 au 19/04/2014 rue Verte Voie à Godinne suite au placement d'un conteneur sur la chaussée
14/04/2014	Mesures de circulation du 17 au 24/04/2014 rue des Rivières à Spontin suite à la présence d'un conteneur sur la chaussée
14/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 21/04/2014 rue Collebert, Clos des Manoyes et sur le baty à Houx suite à l'organisation d'une brocante
17/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 21/04/2014 sur le parking du Parc Avenue de Lhoneux entre le pont du Bocq et le carrefour formé avec la rue de l'Hôtel de Ville
22/04/2014	Mesures de stationnement le 26/04/2014 dans la cour du Wiaka suite à l'organisation des finales provinciales de mini-foot
22/04/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 10/05/2014 rue du Prieuré depuis le local du Patro jusqu'à l'entrée de l'église suite à l'organisation d'un mariage
23/04/2014	Mesures de stationnement le 24/05/2014 rue de l'Hôtel de Ville devant l'église en partant de la rue Tachet des Combes suite à l'organisation d'un mariage
23/04/2014	Mesures de circulation les 29 et 30/05/2014 Chemin des Acacias à Godinne suite à la présence d'un conteneur sur la voie publique
23/04/2014	Mesures de circulation le 15/06/2014 rue Collebert à Houx suite à l'organisation d'une marche Adeps
28/04/2014	Mesures de circulation du 02 au 05/05/2014 rue du Buc à Evrehailles suite au placement d'un conteneur sur la voie publique
28/04/2014	Mesures de circulation du 12/05/2014 pour une durée d'une semaine rue du Centre et Tiemme de Mont à Mont suite à des travaux de fouilles en voirie pour le réseau téléphonique

28/04/2014	Mesures de circulation du 12/05/2014 pour une durée de quinze jours ouvrables au carrefour des rues d'Evrehailles et du Launois suite à des travaux de remplacement vannes, poses BI et démolition de chambre
5/05/2014	Mesures de circulation du 05 au 30/05/2014 rue Puits du Champ suite à des travaux de remplacement du joint au pont sur le chemin de fer
5/05/2014	Mesures de circulation du 07 au 14/05/2014 rue d'En Haut à Dorinne suite au placement d'un conteneur sur la voie publique
5/05/2014	Mesures de stationnement le 08/05/2014 rue de l'Hôtel de Ville suite au placement d'un camion d'une société sur la voie publique
12/05/2014	Mesures de stationnement du 12 au 16/05/2014 Chaussée d'Evrehailles suite à des travaux privés
12/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 10/05/2014 rue du Prieuré à Godinne suite à l'organisation d'un mariage
12/05/2014	Mesures de circulation le 12/05/2014 rue du Moulin suite à des travaux de réparation de conduite d'eau en voirie
12/05/2014	Mesures de circulation du 12 au 16/05/2014 rue Baty de Crocq suite au placement d'un conteneur sur la voie publique
12/05/2014	Mesures de stationnement le 17/05/2014 Chaussée de Dinant à Spontin sur le parking jouxtant le parc suite à l'organisation d'une randonnée de motards
12/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 11 au 14/07/2014 dans diverses rues de la Commune de Godinne suite à l'organisation d'un jogging et de la Fête Allo l'eau
15/05/2014	Mesures de circulation le 01/08/2014 dans diverses rues du centre communal suite à l'organisation d'une corrida
15/05/2014	Mesures de stationnement du 16 au 23/05/2014 Chaussée d'Evrehailles suite à des travaux de construction
15/05/2014	Mesures de stationnement le 03/06/2014 rue du Rauysse suite à une livraison de matériel
15/05/2014	Mesures de circulation le 08/06/2014 rue du Redeau suite à l'organisation de festivités de retrouvailles
19/05/2014	Mesures de circulation du 19 au 30/05/2014 rue d'Evrehailles sur la N937 suite à des travaux d'égouttage
19/05/2014	Mesures de circulation le 20/05/2014 rue Herbefays à Durnal suite à des travaux de construction
19/05/2014	Mesures de circulation le 21/05/2014 rue du Collège à Godinne suite à des travaux pour le réseau de distribution d'eau
19/05/2014	Mesures de circulation durant une journée entre le 26 et 30/05/2014 Chaussée d'Evrehailles suite à des travaux pour le réseau de distribution d'eau
19/05/2014	Mesures de circulation du 28/05 au 02/06/2014 rue du Claviat à Purnode suite au placement d'un conteneur sur la chaussée
19/05/2014	Mesures de circulation du 02 au 04/06/2014 rue du Baty à Bauche suite à des travaux de raccordement électrique
19/05/2014	Mesures de stationnement le 15/06/2014 sur l'esplanade (parking) de la Gare, Chaussée de Dinant à Spontin suite à l'organisation d'un rassemblement d'automobiles
19/05/2014	Mesures de stationnement le 23/08/2014 sur le parking jouxtant l'église d'Evrehailles suite à un mariage
21/05/2014	Mesures de circulation le 21/05/2014 rue du Moulin suite à des travaux de réparation de conduites d'eau
21/05/2014	Mesures de circulation le 28/05/2014 rue des Cerisiers à Mont suite à la livraison d'un camion en béton
21/05/2014	Mesures de circulation le 20/07/2014 rue de Mianoye suite à l'organisation d'une brocante
21/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 15/08/2014 rue de l'Hôtel de Ville suite à l'organisation d'une rencontre de balle pelote
26/05/2014	Mesures de circulation du 26 au 28/05/2014 Chaussée de Dinant (N937) à Spontin suite à des travaux de remplacement de revêtement et de fondation
26/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 31/05/2014 rue du Preuré suite à l'organisation d'une cérémonie de mariage
26/05/2014	Mesures de stationnement le 05/07/2014 Avenue de Lhonneux suite à un déménagement
28/05/2014	Mesures de circulation le 29/05/2014 rue Herbefays à Durnal suite à l'organisation de la 1ère fête des Voisins
28/05/2014	Mesures de circulation le 24/08/2014 rue de la Brasserie à Purnode suite à l'organisation d'une marche
28/05/2014	Mesures de circulation du 28/05 au 02/06/2014 Chaussée de Dinant sur la N937 à Spontin en direction de Yvoir suite à des travaux de remplacement de revêtement et de fondation
28/05/2014	Mesures de circulation et de stationnement le 21/06/2014 rue de la Brasserie et Grand'Place à Purnode suite à l'organisation d'un tournoi de balle pelote
2/06/2014	Mesures de circulation le 24/06/2014 rue Rochers de Fidevoye suite au placement d'une cabine électrique
2/06/2014	Mesures de stationnement le 27/06/2014 Avenue de Lhonneux suite à un déménagement
4/06/2014	Mesures de circulation les 10 et 11/06/2014 rue Herbefays à Durnal suite à la construction d'une annexe à un établissement
4/06/2014	Mesures de circulation de stationnement du 30/07 au 04/08/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation de festivités de la kermesse
6/06/2014	Mesures de circulation le 07/06/2014 rue Thomas à Durnal suite au placement d'une grue sur la chaussée
10/06/2014	Mesures de circulation le 12/06/2014 rue Herbefays à Durnal suite à la construction d'une maison en bois et au placement d'une grue sur la chaussée
10/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 18 au 23/06/2014 rue Pays de Liège à Durnal suite à l'organisation de la kermesse
10/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 27 au 29/06/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'un marché nocturne et de festivités
10/06/2014	Mesures de circulation du 01/07 au 31/08/2014 rue Bois des Loges à Durnal suite à la limitation de vitesse afin de sécuriser ladite rue fréquentée par de nombreux enfants
10/06/2014	Mesures de circulation le 31/08/2014 rue Bois des Loges à Durnal suite à l'organisation d'un barbecue
10/06/2014	Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 17/09/2014 dans diverses rues du territoire communal suite à l'organisation d'un feu d'artifice
12/06/2014	Mesures de circulation le 13/06/2014 Place des Combattants suite à des travaux d'ouverture de voirie pour le réseau de distribution d'eau
12/06/2014	Mesures de circulation le 13/06/2014 rue du Moulin suite à des travaux de réparation de conduite d'eau en voirie
16/06/2014	Mesures de circulation du 16/06/2014 pour une durée d'un mois rue du Tricointe suite à un dégât de voirie
16/06/2014	Mesures de circulation du 19/06 au 01/07/2014 rue d'Evrehailles suite à des travaux de curage et endoscopie
16/06/2014	Mesures de stationnement le 28/06/2014 rue Rauysse suite à une livraison de marchandises
18/06/2014	Mesures de circulation du 23 au 27/06/2014 sur la N947 au lieu-dit "la Corniche" suite à des travaux d'égouttage
18/06/2014	Mesures de stationnement le 26/06/2014 rue Rauysse suite à un emménagement
18/06/2014	Mesures de circulation le 28/06/2014 rue Fostrie suite à l'organisation d'une fête de quartier
18/06/2014	Mesures de circulation les 09 et 10/08/2014 Quartier des Trys suite à l'organisation d'un barbecue de quartier
23/06/2014	Mesures de circulation du 23 au 27/06/2014 rue d'Evrehailles suite à des travaux de nettoyage des filets d'eau

23/06/2014 Mesures de circulation du 25/06 au 10/07/2014 rue Fostrie à Evrehaillies suite à des travaux de pose d'un collecteur
 23/06/2014 Mesures de stationnement le 26/06/2014 sur le parking du parc suite à l'organisation d'un marché nocturne et de festivités
 23/06/2014 Mesures de circulation le 30/06/2014 rue du Moulin et Place des Combattants suite à des travaux de réparation de conduite d'eau
 23/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 09/07/2014 dans diverses rues de Spontin suite à l'organisation de la kermesse
 23/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 18/08/2014 rues Collebert, Clos des Manoyes et sur "le bâti" à Houx suite à l'organisation du marché artisanal
 24/06/2014 Mesures de stationnement le 28/06/2014 rue du Maka suite à l'organisation d'une cérémonie de mariage
 24/06/2014 Mesures de stationnement le 01/07/2014 Avenue de Lhonneux suite à un déménagement
 24/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 01 au 04/08/2014 dans diverses rues de Spontin suite à l'organisation d'une foire à la brocante et à l'artisanat
 24/06/2014 Mesures de circulation et de stationnement du 14 au 19/08/2014 dans diverses rues et esplanade de la Gare à Spontin suite à l'organisation d'un spectacle de locomotives à vapeur
 26/06/2014 Mesures de circulation les 26 et 27/06/2014 rue Bois de Devant Houx suite à l'organisation d'une fête de quartier
 1/07/2014 Mesures de circulation le 10/07/2014 rue des Vergers suite à des travaux pour le réseau de distribution d'eau

N°31.- REGLEMENT COMMUNAL :

- OHEY :
 - Sécurité routière - Règlement complémentaire de circulation routière - rue de Matagne réservée à la desserte locale, aux vélos et aux cavaliers
(Délibération du Conseil communal du 24.02.2014)

- GEDINNE :
 - Règlement pour l'octroi des primes communales à l'achat, à la construction et à la réhabilitation d'une maison d'habitation - Approbation
(Délibération du Conseil communal du 30.04.2014)
 - Règlement sur la taxe additionnelle à la taxe sur les mâts, pylônes ou antennes pour télécommunication mobiles - Exercices 2014 à 2019
(Délibération du Conseil communal du 27.03.2014)

- FLORENNES :
 - Règlement complémentaire de circulation routière - Limitation de la vitesse à 70 km/h entre les agglomérations de Florennes et de Saint-Aubin
 - Règlement complémentaire de circulation routière - Emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées - rue Montagne de la Ville
- MORIALME :
 - Règlement complémentaire de circulation routière - Mise en sens unique d'une partie de la rue des Halles
(Délibérations du Conseil communal du 20.02.2014)
- ROSEE :
 - Règlement complémentaire de circulation routière - Emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées - Place de Rosée
(Délibération du Conseil communal du 05.11.2013)
- HANZINNE/HANZINELLE :
 - Règlement complémentaire de circulation routière - Limitation de la circulation dans les bois et rue du Fayt
(Délibération du Conseil communal du 27.03.2014)

- COUVIN :
 - Implantation d'un parking pour personnes à mobilité réduite - Avenue de la Libération
(Délibération du Conseil communal du 29.04.2014)

- PROFONDEVILLE :
 - Règlement complémentaire de police de roulage - Instauration de sens uniques limités sur le territoire communal

- RIVIERE :
Règlement complémentaire de police de roulage - circulation rue du Rivage
(Délibérations du Conseil communal du 27.03.2014)
(Arrêtés de la Région wallonne du 05.05.2014)
- LESVES :
Règlement complémentaire de police de roulage
 - rue Biernostet
 - sens interdit rue Martin-Beguïn
- BOIS-DE-VILLERS :
Règlement complémentaire de police de roulage - rue J. Barbouse et Fl. Duculot
(Délibérations du Conseil communal du 20.01.2014)
(Arrêtés de la Région wallonne du 05.05.2014)
Règlement complémentaire de police de roulage - Modification de limites d'agglomération - rues Binamé-Bajart et Abbé Istasse
(Délibération du Conseil communal du 27.03.2014)
(Arrêté de la Région wallonne du 02.06.2014)

- ROCHEFORT :
 - Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière - rue de Behogne - stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite
(Délibération du Conseil communal du 28.04.2014)

- VRESSE-SUR-SEMOIS :
 - Interdiction de nourrir les pigeons ou volatiles du même type sur le territoire de la commune
(Délibération du Conseil communal du 27.05.2014)

- DINANT :
 - Modification du règlement de police et d'administration relatif aux funérailles et sépultures
(Délibération du Conseil communal du 10.06.2014)

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU LUNDI 24 FEVRIER 2014

<u>Présents :</u> HERBIET Cédric	<u>Président</u>
GILON Christophe	<u>Bourgmestre</u>
HUBRECHTS René – LAMBOTTE Marielle – ANSAY Françoise	<u>Echevins</u>
DUBOIS Dany	<u>Président CPAS</u>
HANSOTTE Pascal – LIXON Freddy – KALLEN Rosette – PIERSON Noémie –	
HELLIN Didier – DEGLIM Marcel – DEPAYE Alexandre – HONTOIR Céline –	
MOYERSON Benoît	<u>Conseillers</u>
MIGEOTTE François	<u>Directeur général</u>

Séance publique

**SECURITE ROUTIERE – REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE CIRCULATION
ROUTIER – RUE DE MATAGNE – RESERVEE A LA DESSERTA LOCALE, AUX
VELOS ET AUX CAVALIERS**

Vu les articles L.1122-20 alinéa 1er, L.1122-32, L.1133-1 et L.1133-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la loi communale,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière; coordonnée le 16 mars 1968, notamment son article 2, alinéa 1er ;

Vu l'arrêté royal du 01 décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Attendu que réserver cette partie de la rue de Matagne, récemment réaménagée, à la circulation locale et au charroi agricole permettrait de préserver la tranquillité et la sécurité des riverains ainsi que l'état de la route;

Vu qu'il existe d'autres accès pour aller à Hailot ou Ohey;

Vu que la modification apportée permettrait de préserver ce tronçon de route, en hiver, pour les enfants en traîneaux et donc également de ne pas devoir le déneiger;

Vu que la modification d'accès permettrait également d'assurer la sécurité des cavaliers et des cyclistes ;

Après en avoir délibéré ;

Vu les demandes de modifications faites en séance,

A l'unanimité des membres présents ;

Le Conseil décide de :

Article 1 :

D'accepter les modifications faites en séance concernant l'ajout de la référence au charrois agricoles et au respect des mesures de publicité.

Article 2 :

De limiter l'accès du tronçon de la rue de Matagne nouvellement réaménagé à la circulation locale, au charroi agricole, aux vélos et aux cavaliers.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C3 complété par un panneau additionnel portant la mention « excepté circulation locale ».

Article 3 :

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Transports Publics.

En application de l'article L1122-32 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, une expédition du présent règlement sera transmise :

à la députation permanente du conseil provincial de NAMUR, pour mention en être faite dans le bulletin provincial ;

aux greffes des tribunaux de police et de première instance de NAMUR, pour être inscrit dans le registre à ce destiné.

Par ailleurs, les mesures de publicité légales seront prises.

Article 4 :

De transmettre la décision, pour suivi, à Marie-Laurence Jacquerye, chargée de la mobilité ainsi qu'à Marc Dechamps pour l'apposition des panneaux.

Le Secrétaire,
s) F. MIGEOTTE

Le Directeur Général,

François MIGEOTTE



Le Président,
s) C. HERBIET

Le Bourgmestre,

Christophe GILON

COMMUNE DE GEDINNE

Rue Albert Marchal 2
5575 Gedinne
061/58.82.76
fax : 061/58.99.87
e-mail : gINETTE.brIchet@gEDINNE.be

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL****Séance du 30/04/2014**

Étaient présents : M. Vincent MASSINON, **Bourgmestre**, Pierre ROLIN, Daniel NORMAND, Etienne MARCHAL, **Echevins** ; Julien GRANDJEAN, **Conseiller communal – Président d'assemblée** - Sylvianne SIMON, Jean-François COLAUX, Xavier MICHAUX, Noël SURAY, Véronique LEONARD, Pascale LALLEMAND, Pierre LAMOTTE, Stéphanie GENDARME, Géraldine ARNOULD, Chantal BAY- **Conseillers communaux**, Ginette Brichet, **Directrice générale**.

OBJET : Règlement pour l'octroi des primes communales à l'achat - à la construction et à la réhabilitation d'une maison d'habitation - Approbation. \$4409956\$

LE CONSEIL,

Revu le règlement relatif à l'octroi de primes à l'achat, à la construction et à la réhabilitation d'habitations ;

Considérant que la commune souhaite dans la mesure de ses moyens, continuer à aider les habitants à construire et à acquérir un bâtiment pour servir d'habitation ;

Attendu que chaque année, les crédits sont prévus au budget ordinaire ;

Vu la situation financière de la commune ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition du Collège communal,

Par 9 voix et 5 abstentions (Michaux – Suray – Colaux – Léonard – Arnould) sur 14 votants,

ARRETE**Article 1.**

Une prime à l'achat et à la construction d'un immeuble devant servir à l'habitation est accordée à tout demandeur inscrit aux registres de la population de la commune de Gedinne.

Par demandeur, il faut entendre, celui qui veut acquérir le droit de propriété, de copropriété ou de superficie sur le logement faisant l'objet de la demande de prime. Si le logement est acquis en copropriété par plusieurs personnes, tous les copropriétaires doivent solliciter ensemble la prime.

Article 2.

Le montant de la prime à la construction et à l'achat est fixé à 1.000€ - et comme suit avec enfants à charge et domiciliés à la même adresse que les demandeurs et ce, à la date du dépôt de la demande :

- 1 enfant : 1.100€
- 2 enfants : 1.200€
- 3 enfants et plus : 1.300€

Article 3.

La demande doit être introduite via le formulaire disponible à l'administration communale. La demande doit comprendre :

- Le formulaire adéquat dûment complété.
- Un certificat d'inscription ou de résidence.
- Une copie d'un titre de propriété délivré par le Receveur de l'Enregistrement attestant que le ou les requérants ne sont pas pleinement propriétaires d'aucun autre immeuble sur le territoire du Royaume.
- En cas d'acquisition, d'une copie de l'acte authentique
- En cas de construction, d'une copie de la délivrance du permis d'urbanisme.

Article 4.

Le demandeur est tenu d'adresser sa demande par écrit à l'administration communale, au plus tard dans les 6 mois de sa domiciliation à l'adresse de l'immeuble concerné.

Article 5.

1. Etre inscrit à titre de résidence principale aux registres de la population de la commune de Gedinne.
2. Etre âgé de maximum 45 ans à la date de la demande de la prime (tous les demandeurs).
3. Le bénéficiaire ou les bénéficiaires de la prime s'engage pendant DIX années consécutives à occuper personnellement l'immeuble en question à titre de résidence principale et à ne jamais le donner en location durant le même délai. Ce délai de DIX années prendra cours à la date d'octroi de la prime communale.
4. Le demandeur ou les demandeurs ne pourront être – pleinement - propriétaire, usufruitier, emphytéote, possesseur d'un autre immeuble d'habitation situé ou non sur le territoire de la commune de Gedinne.

Article 6.

Pour autant que les conditions prévues aux articles précédents soient remplies, le demandeur - bénéficiaire de la prime à la réhabilitation accordée par le SPW – pourra obtenir la prime communale à la réhabilitation sur présentation de l'accord du SPW.

Cette dernière est fixée à 10% de la prime à la réhabilitation octroyée par le SPW (y compris la prime octroyée pour les suppléments) sans pour autant excéder **400,00€**.

Article 7.

Tout demandeur d'une prime ne pourra en être qu'une seule fois bénéficiaire sauf en ce qui concerne la prime à la réhabilitation, qui pourra être accordée plusieurs fois. Cette clause sera d'ailleurs déclarée sur l'honneur sur le formulaire de demande. Ce formulaire sera le seul valable à être reçu par le Collège communal.

Article 8.

Si les conditions d'octroi de la prime à la construction, à l'acquisition et à la réhabilitation cessent d'être remplies pour l'une ou l'autre raison ou pour cause d'aliénation de l'immeuble, le remboursement de la (des) prime(s) sera exigé à raison de 10% par année restant à s'écouler pour atteindre le délai de DIX ans fixé ci-dessus.

Aucun remboursement de la prime ne sera cependant demandé en cas de décès du bénéficiaire ou de son conjoint et en cas de divorce ou de séparation pour autant que l'un des bénéficiaires reste domicilié dans l'immeuble dont question.

En cas de remboursement total ou partiel d'une prime, le Collège communal pourra décider d'octroyer l'équivalent du montant remboursé au bénéficiaire déchu si ce dernier introduit une nouvelle demande.

Article 9.

Les cas litigieux non prévus dans le présent règlement seront traités sans appel par le Collège communal.

Article 10.

Le présent règlement sera publié et entrera en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,
(s)Ginette Brichet.

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice générale,


Ginette Brichet.



Le Bourgmestre,
(s)Vincent Massinon.

Le Bourgmestre,


Vincent Massinon.



PUBLICATION

Le Bourgmestre de la Commune de Gedinne certifie par la présente que la délibération du Conseil communal du 27 mars 2014 approuvant:

- ✦ Taxe additionnelle à la taxe sur les mâts, pylônes ou antennes pour télécommunications mobiles – Exercices 2014 à 2019

est devenue pleinement exécutoire conformément à l'article L3132-1 § 4 alinéa 3 du CDLD.

Le règlement précité peut être consulté au Secrétariat communal – rue Albert Marchal 2 à 5575 Gedinne.

Publié conformément à l'article L1133-1 du CDLD.

Fait à Gedinne, le 13 mai 2014.



Le Bourgmestre,

Vincent MASSINON

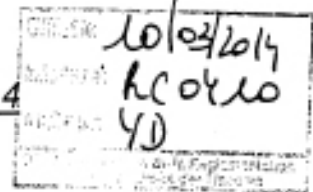
*Rue Albert Marchal 2
5575 GEDINNE*

Tél. : 061/58.82.76 - Fax. : 061/58.99.87

*Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Fermés le mardi après-midi et le jeudi après-midi.*

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 20 février 2014



Présents : MM. Helson, Bourgmestre, **Président**
MM. Lottin, Chintinne, Mathieu, Mmes Delhez et Morue-Pierart, **Echevin(e)s**
MM. Lasseaux, Genard, Halloy et Hennin, **Mme Diez-Burlet**, M. Lechat, Mmes Scieur et
Flament, MM. Pauly, M. Helson et Hubert, Mmes Parmentier et Barthélemy-De Muynck,
MM. Gysels et Massaux, **Conseiller(e)s**
M. Michel Paquet, **Président du Conseil de l'Action Sociale**
Anne-Marie HALIN, **Directrice générale ff.**

Objet : Règlement complémentaire de circulation routière. Limitation de la vitesse à 70Km/h entre les agglomérations de Florennes et St Aubin

Le Conseil communal, en séance publique,

VU la loi relative à la police de la circulation routière;

VU le règlement général sur la police de la circulation routière;

VU l'Arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

VU la loi communale;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de limiter la vitesse des véhicules à 70 Km/h entre les agglomérations de Florennes et Saint-Aubin (rue de la Maladrerie et rue Ber-aux-Fosses) et ce, afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons sur cet axe.

CONSIDERANT que la mesure concerne la voirie communale;

ARRETE :

Article 1

Dans l'axe formé par les rues de la Maladrerie et Ber-aux-Fosses, entre les agglomérations de Florennes et St Aubin, la vitesse maximale autorisée est limitée à 70 Km/h

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C43 (70Km/h)

Article 2

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre wallon des Transports.

Par le Conseil :

La Directrice générale ff,
(s) Anne-Marie HALIN

Le Président,
(s) Pierre HELSON

Pour extrait conforme :

La Directrice générale ff,
Anne-Marie HALIN



Le Bourgmestre,
Pierre HELSON

APPROUVE
PAR LE MINISTRE
DES TRANSPORTS
PAR ARRETE DU
05 MAI 2014



Commune de Florennes

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

ENTREE le:	20/03/2014
Indicateur n°:	RC 0409
Indice gen:	40
2012 - Direction de la Région wallonne et des Transports	

Séance du 20 février 2014

Présents : MM. Helson, Bourgmestre, **Président**
 MM. Lottin, Chintinne, Mathieu, Mmes Delhez et Morue-Pierart, **Echevin(e)s**
 MM. Lasseaux, Genard, Halloy et Hennin, Mme Diez-Burlet, M. Lechat, Mmes Scieur et
 Flament, MM. Pauly, M. Helson et Hubert, Mmes Parmentier et Barthélemy-De Muynck,
 MM. Gysels et Massaux, **Conseiller(e)s**
 M. Michel Paquet, **Président du Conseil de l'Action Sociale**
 Anne-Marie HALIN, **Directrice générale, ff.**

Objet : Règlement complémentaire de circulation routière. FLORENNES - Emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, rue Montagne de la Ville.

Le Conseil communal, en séance publique,

VU la loi relative à la police de la circulation routière;

VU le règlement général sur la police de la circulation routière;

VU l'Arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

VU la loi communale;

CONSIDERANT qu'afin d'améliorer le stationnement pour personnes handicapées dans le centre de Florennes, il y a lieu de mettre en place un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, au pied de la rue Montagne de la Ville (le long du château, au niveau de l'îlot)

CONSIDERANT que la mesure concerne la voirie communale;

ARRETE :

Article 1

Dans la rue Montagne de la Ville à Florennes, le long du Château des Ducs de Beaufort, un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, à l'opposé du n° 5 de la rue Ruisseau des Forges.

Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m »

Article 2

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Transports.

Par le Conseil :

La Directrice générale ff,
(s) Anne-Marie HALIN

Le Président,
(s) Pierre HELSON

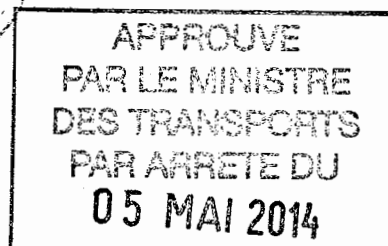
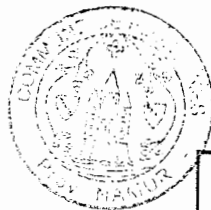
Pour extrait conforme :

La Directrice générale ff,

Anne-Marie HALIN

Le Bourgmestre,

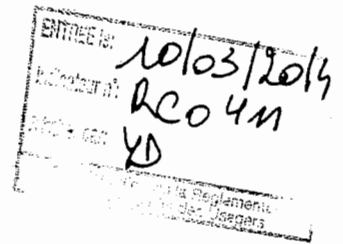
Pierre HELSON



Page 1/1

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 20 février 2014



Présents : MM. Helson, Bourgmestre, **Président**
MM. Lottin, Chintinne, Mathieu, Mmes Delhez et Morue-Pierart, **Echevin(e)s**
MM. Lasseaux, Genard, Halloy et Hennin, ~~Mme Diez-Burlet~~, M. Lechat, Mmes Scieur et
Flament, MM. Pauly, M. Helson et Hubert, Mmes Parmentier et Barthélemy-De Muynck,
MM. Gysels et Massaux, **Conseiller(e)s**
M. Michel Paquet, **Président du Conseil de l'Action Sociale**
Anne-Marie HALIN, **Directrice générale, ff.**

Objet : Règlement complémentaire de circulation routière. MORIALME – Mise en sens unique d'une partie de la rue des Halles.

Le Conseil communal, en séance publique,

VU la loi relative à la police de la circulation routière;

VU le règlement général sur la police de la circulation routière;

VU l'Arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

VU la loi communale;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre un règlement complémentaire de circulation routière afin d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers de la route rue des Halles à Morialmé, sur son tronçon compris entre la RN 975 et l'immeuble 238/11;

CONSIDERANT que la mesure concerne la voirie communale;

ARRETE :

Article 1

Dans la rue des Halles, la circulation est interdite à tout conducteur, sauf les cyclistes, depuis le n° 238/11 (carrefour avec elle-même) à et vers le N° 244 (carrefour avec la RN 975)

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C1 avec panneau additionnel M2 et F19 avec panneau additionnel M4

Article 2

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Transports.

Par le Conseil :

La Directrice générale ff,
(s) Anne-Marie HALIN

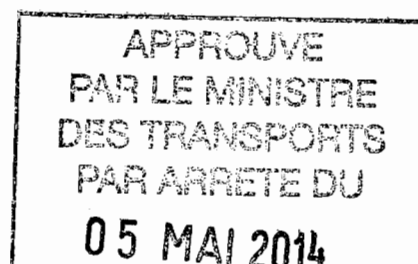
Le Président,
(s) Pierre HELSON

Pour extrait conforme :

La Directrice générale ff,
Anne-Marie HALIN



Le Bourgmestre,
Pierre HELSON



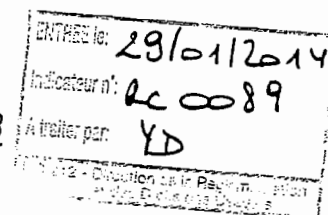
Page 1/1



Commune de Florennes

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 05 novembre 2013



Présents : MM. Helson, Bourgmestre, **Président**
MM. Lottin, Chintinne, Mathieu, Mmes Delhez et Morue-Pierart, **Echevin(e)s**
MM. Lasseaux, Genard, Halloy et Hennin, Mme Diez-Burlet, M. Lechat, Mmes Scieur-et
Flament, MM. Pauly, M. Helson et Hubert, Mmes Parmentier et Barthélemy-De Muynck,
MM. Gysels et Massaux, **Conseiller(e)s**
M. Michel Paquet, **Président du Conseil de l'Action Sociale**
Jacques Huart, **Directeur général.**

Objet : ROSEE – Place de Rosée - Règlement complémentaire de circulation routière - Emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées.

Le Conseil communal, en séance publique,

VU la loi relative à la police de la circulation routière;

VU le règlement général sur la police de la circulation routière;

VU l'Arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

VU la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

CONSIDERANT que dans l'intérêt de la tranquillité, de la sécurité et de l'ordre publics, il y a lieu de régler la circulation à Rosée, Place de Rosée par l'implantation d'une zone de stationnement réservée aux personnes handicapées:

CONSIDERANT que la mesure concerne la voirie régionale;

ARRETE :

Article 1

Un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées Place de Rosée à Rosée en face de l'immeuble n° 37.

Cette mesure sera matérialisée par un signal E9 avec le pictogramme additionnel représentant une chaise roulante. Il sera accompagné d'une flèche descendante "6m"

Article 2

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre de la Mobilité.

Par le Conseil :

Le Directeur général,
(s) Jacques HUART

Le Président,
(s) Pierre HELSON

Pour extrait conforme :

La Directrice générale ff,

Anne-Marie HALIN



Le Bourgmestre,

Pierre HELSON

BK 14150

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 27 mars 2014

ENTREE le:	16/5/2014
Indicateur n°:	RC0650
A traiter par:	YD
Direction de la Régimentation et des Transports Usagers	

Présents : MM. Helson, Bourgmestre, **Président**
MM. Lottin, Chintinne, Mathieu, Mmes Delhez et Morue-Pierart, **Echevin(e)s**
MM. Lasseaux, Genard, Halloy et Hennin, Mme Diez-Burlet, M. Lechat, Mmes Scieur et
Flament, MM. Pauly, M. Helson et Hubert, Mmes Parmentier et Barthélemy-De Muyneck,
MM. Gysels et Massaux, **Conseiller(e)s**
M. Michel Paquet, **Président du Conseil de l'Action Sociale**
Anne-Marie HALIN, **Directrice générale, ff.**

Objet : Règlement complémentaire de circulation routière. HANZINNE / HANZINELLE – Limitation de la circulation dans les bois et rue du Fayt.

Le Conseil communal, en séance publique,

VU la loi relative à la police de la circulation routière;

VU le règlement général sur la police de la circulation routière;

VU l'Arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

VU la loi communale;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de limiter la circulation dans une partie de la rue du Fayt à Hanzinelle et au départ des chemins publics traversant les bois d'Hanzinne et d'Hanzinelle

CONSIDERANT que la mesure concerne la voirie communale;

ARRETE :

Article 1

Dans la rue du Fayt à Hanzinelle, entre le cimetière d'Hanzinelle et l'entrée dans le bois Saint Feuillen, la circulation est interdite à tout conducteur, « sauf pour l'usage agricole et forestiers ».

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C 3 avec panneau additionnel reprenant la mention « sauf pour l'usage agricole et forestiers »

Article 2

Au départ des chemins publics traversant les bois de Denninvaux, Saint Feuillen, des Rivères et d'Hanzinne, la circulation est réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux F 99 a et F 101 a

Article 3

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Transports.

Par le Conseil :

La Directrice générale ff,
(s) Anne-Marie HALIN

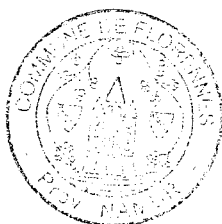
APPROUVE
PAR LE MINISTRE
DES TRANSPORTS
PAR ARRETE DU
19 JUIN 2014

Le Président,
(s) Pierre HELSON

Pour extrait conforme :

La Directrice générale ff,

Anne-Marie HALIN



Le Bourgmestre,

Pierre HELSON

Province de Namur

Séance du 29 avril 2014.

Arrondissement de Philippeville

Présents :

Monsieur DOUNIAUX Raymond, **Bourgmestre/Président,**
MM. JENNEQUIN Maurice, FONTAINE Eddy, NOIRET Claudy, Mesdames PLASMAN Laurence,
DEPRAETERE Marie, **Echevins,**
Mmes et MM. CALICE Benjamin, NICOLAS Roland, MONNOM-PEROT Marie-José, GILSON Bernard,
DELIRE Vincent, DUBUC-CHEVALIER Christiane, COSSE Véronique, FORTEMPS Alexandre, DESTREE
Stéphanie, DELOBBE Jean-Charles, CARRE Ephrem, DETRIXHE Jehanne, SAULMONT Francis, DUVAL
René, VAN ROOST Frédérique, ADANT Richard, VALENTIN Jean François

Madame Isabelle CHARLIER,

Conseillers,
Directrice Générale.

**OBJET : IMPLANTATION D'UN PARKING POUR PERSONNES A MOBILITE
REDUITE – Avenue de la Libération – COUVIN.**

Le Conseil, en sa séance publique,

Considérant la demande émanant de Monsieur Christian DELESTENNE d'un emplacement PMR dans l'avenue de la Libération, sur la bande de stationnement située à proximité de l'habitation portant le n°22 à 5660 – COUVIN ;

Considérant l'avis émis par la Zone de Police des 3 Vallées en date du 11/02/2014.

Considérant qu'il s'agit d'un voirie régionale ;

Considérant l'avis favorable émis par le SPW-DG01 en date du 13/03/2014

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le Règlement Général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu les articles 117 et 135 de la Nouvelle Loi Communale ;

ARRETE, à l'unanimité,

Art.1 : L'implantation d'un parking pour personnes à mobilité réduite dans l'Avenue de la Libération, sur la bande de stationnement, situé à proximité de l'habitation portant le n°22, à 5660 COUVIN ;

Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal « E9 », ainsi que les marques au sol appropriées.

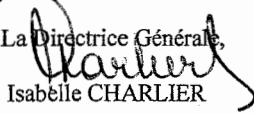
Art. 2 : Le présent règlement sera transmis en trois exemplaires au Ministère de la Mobilité pour approbation.

La Directrice Générale,
(s) Isabelle CHARLIER

Par le Conseil,

Le Président,
(s)R. DOUNIAUX.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseil

La Directrice Générale,

Isabelle CHARLIER



Le Bourgmestre,

Raymond DOUNIAUX.

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 27 mars 2014

Présents :

Mme HOYOS ;

M. Dr J.P.BAILY ;

M. St. TRIPNAUX ;

Mme Sophie DARDENNE ;

Mme FL. LECHAT, MM. R.DELBASCOUR, P.CHEVALIER, E.MASSAUX ; Echevins

Mme A. WAUTHÉLET, M. L.VANDENDORPE, Mme B.MINEUR-CREMERS, M.F.PIETTE,

Mmes J.JAUMAIN, Ch. EVRARD, MM. L.DELIRE, D.CHEVAL, F.NONET, D.THIANGE,

Mmes V.GAUX, A.WINAND, MM. F.LETURCQ , L.CHASSIGNEUX ; **Conseillers communaux**

M. B. DELMOTTE ;

Présidente du Conseil

Bourgmestre

Bourgmestre ff

Présidente du CPAS (voix consultative)

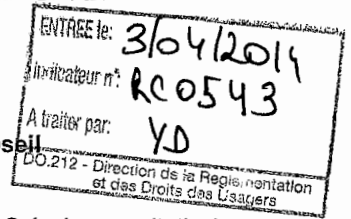
Echevins

Conseillers communaux

Conseillers communaux

Conseillers communaux

Directeur général



OBJET : règlement complémentaire de police de roulage instauration de sens uniques limités sur le territoire communal

Le Conseil Communal, en séance publique

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant que la pratique de la bicyclette doit être encouragée dans le cadre de la mobilité douce ;

Vu les divers règlements complémentaires instaurant des sens uniques dans les voiries de l'entité ;

Considérant que néanmoins il faut prendre en compte la situation des voiries concernées en terme de praticabilité (pente , exigüité,...) et de sécurité pour ce type d'usagers faibles ;

Considérant que la qualité des usagers est à prendre en compte pour ne pas induire une sensation de fausse sécurité dont les usagers faibles que sont les cyclistes auront à partir notamment aux abords de l'école libre de Bois-de-Villers ;

Considérant que le caractère rural de nos communes, même dans les parties agglomérées est générateur, dans le chef des automobilistes d'un comportement moins défensif ;

Considérant que les sens uniques limités ne sont pas pertinents hors des zones agglomérées ;

Considérant que le règlement complémentaire pris pour l'organisation de la circulation rive de Meuse à Profondeville approuvé par le Ministre en date du 10 mai 2010 prévoit la circulation des vélos dans les deux sens ;

Considérant que la possibilité de circulation à double sens pour les vélos existe déjà autour du giratoire au beau vallon à Profondeville ;

Vu l'article 119 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les dispositions légales et réglementaires ;

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : dans les sens uniques suivants les cyclistes sont admis à contresens :

1.1 section de Lustin

chemin des villas depuis le carrefour avec la RN 947 près du passage à niveau, jusqu'au début du tronçon à double sens.

1.2 section de Profondeville

rue ferme d'en haut entre la RN 92 et la chaussée de Dinant.

Article 2 : ces mesures sont matérialisées par les panneaux C1 avec additionnel M2, F19 avec l'additionnel M4, et B17 avec additionnel M9.

Article 3 : le présent règlement sera soumis à l'approbation ministérielle.

Ainsi fait et délibéré à Profondeville en séance, les jour, mois et an que dessus

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général (s)
B. DELMOTTE.

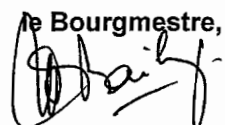
La présidente, (s)
E.HOYOS.

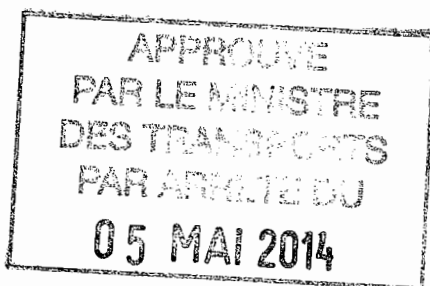
POUR COPIE CONFORME :

Le Directeur général,

B.DELMOTTE.




Le Bourgmestre,

Dr J-P.BAILLY.



DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE MOBILITE ET VOIES HYDRAULIQUES
DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE DE LA MOBILITE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES DROITS DES USAGERS

- REGLEMENT COMMUNAL SUR LE ROULAGE -

ARRETE MINISTERIEL APPROUVANT LE REGLEMENT COMMUNAL DE PROFONDEVILLE
PORTANT REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION
ROUTIERE.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun,

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement,

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ainsi que l'arrêté royal relatif aux dispositifs surélevés,

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière,

Vu le règlement complémentaire sur la police de la circulation routière faisant l'objet de la délibération du Conseil communal de PROFONDEVILLE en date du 27 mars 2014 et parvenu à la Direction de la Réglementation et des Droits des Usagers en date du 3 avril 2014,

Attendu que ce règlement complémentaire vise à admettre les cyclistes dans les sens interdit existant dans le chemin des Villas et d'En Haut,

Considérant que la réglementation prévue par la délibération précitée du Conseil communal n'est pas contraire aux loi et règlements généraux sur la police de la circulation routière,

Considérant que cette même réglementation ne va pas à l'encontre de l'intérêt général ni de la sécurité de la circulation,

A R R E T E :

ARTICLE UNIQUE - Est approuvé l'arrêté du Conseil communal de PROFONDEVILLE en date du 27 mars 2014 portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière.

Namur, le 05 MAI 2014

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité,
de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,

Copie certifiée
conforme

Carlo DI ANTONIO

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 27 mars 2014

DATE le:	3/04/2014
Indicateur n°:	RC0545
A traiter par:	YD
CO.21z - Direction de la Réglementation et des Droits des Usagers	

Présents :

Mme HOYOS ;
M. Dr J.P.BAILY ;
M. St. TRIPNAUX ;
Mme Sophie DARDENNE ;
Mme FL. LECHAT, MM. R.DELBASCOUR, P.CHEVALIER, E.MASSAUX ;
Mme A. WAUTHLET, M.-L.VANDENDORPE, Mme B.MINEUR-CREMERS, M.F.PIETTE,
Mmes J.JAUMAIN, Ch. EVRARD, MM. L.DELIRE, D.CHEVAL, F.NONET, D.THIANGE,
Mmes V.GAUX, A.WINAND, MM. F.LETURCQ , L.CHASSIGNEUX ;
M. B. DELMOTTE ;

**Présidente du Conseil
Bourgmestre
Bourgmestre ff
Présidente du CPAS (voix consultative)**
Echevins
Conseillers communaux
Directeur général

OBJET : règlement complémentaire de police de roulage circulation rue du rivage à Rivière
Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant que la voirie reliant la chaussée de Dinant (RN92) et la rue du rivage après le n°137 de la chaussée de Dinant est exigüe et présente une pente transversale et un étranglement;

Considérant que le croisement y est impossible justifiant la mise à sens unique, autorisant la descente exclusivement ;

Considérant que seuls des véhicules légers et peu encombrants sont aptes à l'emprunter ;

Considérant que cette zone est limitée, en rive de Meuse par l'interdiction de passage à l'écluse et de l'autre coté par l'interdiction de circuler sur le halage au-delà du chemin n°6 ;

Considérant que par délibération du 03 mai 1991 a organisé la circulation sur le chemin n°6, seul tronçon permettant aux véhicules de livraison d'atteindre ce quartier dans de meilleures conditions ;

Considérant la présence d'un Ravel en bord de Meuse ;

Vu l'article 119 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les dispositions légales et réglementaires ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : la rue du rivage et les deux rues adjacentes à Rivière la reliant à la RN 92 seront placés en circulation locale, cette mesure sera matérialisée par le placement de panneaux C3 avec l'additionnel circulation locale.

Article 2 : de confirmer l'organisation de la circulation sur le chemin n°6 (CC du 03/05/1991) la signalisation conforme existante sera rafraichie s'il y a lieu.

Article 3 : la voirie située à proximité du n°137 chaussée de Dinant sera autorisée uniquement à la descente pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes, la mesure sera matérialisée par le placement de panneaux C1, C21 & D1a.

Article 4 : le présent règlement sera soumis à l'approbation ministérielle.

Ainsi fait et délibéré à Profondeville en séance, les jour, mois et an que dessus

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général, (s)
B. DELMOTTE.

La Présidente, (s)
E. HOYOS.

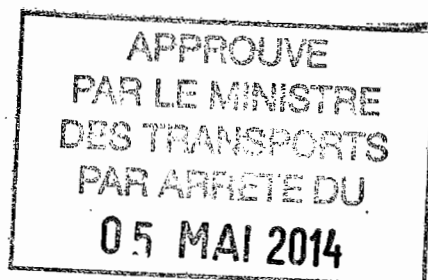
Le Directeur général,

POUR COPIE CONFORME :

Le Bourgmestre,

B. DELMOTTE.

Dr J-P BAILY.



DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE MOBILITE ET VOIES HYDRAULIQUES
DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE DE LA MOBILITE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES DROITS DES USAGERS

- REGLEMENT COMMUNAL SUR LE ROULAGE -

ARRETE MINISTERIEL APPROUVANT LE REGLEMENT COMMUNAL DE PROFONDEVILLE
PORTANT REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION
ROUTIERE.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun,

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement,

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ainsi que l'arrêté royal relatif aux dispositifs surélevés,

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière,

Vu le règlement complémentaire sur la police de la circulation routière faisant l'objet de la délibération du Conseil communal de PROFONDEVILLE en date du 27 mars 2014 et parvenu à la Direction de la Réglementation et des Droits des Usagers en date du 3 avril 2014,

Attendu que ce règlement complémentaire vise à interdire la circulation, sauf pour la desserte locale dans la rue du Rivage,

Considérant que la réglementation prévue par la délibération précitée du Conseil communal n'est pas contraire aux lois et règlements généraux sur la police de la circulation routière,

Considérant que cette même réglementation ne va pas à l'encontre de l'intérêt général ni de la sécurité de la circulation,

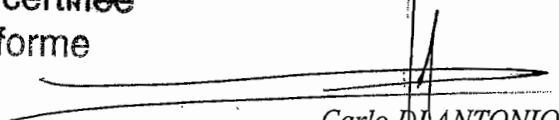
A R R E T E :

ARTICLE UNIQUE - *Est approuvé l'arrêté du Conseil communal de PROFONDEVILLE en date du 27 mars 2014 portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière.*

Namur, le 05 MAI 2014

*Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité,
de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,*

Copie certifiée
conforme


Carlo DI ANTONIO

ENTREE le: 27/02/2014
Indicateur n: RC0395
A traiter par: cl
DO.212 - Direction de la Réglementation
et des Droits des Usagers

PROVINCE DE NAMUR ARRONDISSEMENT DE NAMUR COMMUNE DE PROFONDEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 20 janvier 2014

Présents :

Mme HOYOS ;
M. Dr J.P.BAILY ;
Mme Sophie DARDENNE;
Mme FI. LECHAT, MM. St. TRIPNAUX , R.DELBASCOUR, P.CHEVALIER, E.MASSAUX ;
Mme A. WAUTHELET, M. L.VANDENDORPE, Mme B.MINEUR-CREMERS, M.F.PIETTE, Mmes J.JAUMAIN, Ch. EVRARD, MM. L.DELIRE, D.CHEVAL, F.NONET, D.THIANGE,
Mmes V.GAUX, A.WINAND, MM. F.LETURCQ , L.CHASSIGNEUX; **Conseillers communaux**
Mr B. DELMOTTE ; **Directeur général**

Présidente du Conseil

Bourgmestre

Présidente du CPAS (voix consultative)

Echevins

OBJET : Règlement complémentaire de police de roulage : rue Biernostet à Lesve

Le Conseil Communal, en séance publique

Vu la loi relative à la police de la circulation routière;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Considérant que le tronçon de la rue Biernostet, compris entre la rue Roland et la rue J. Misson présente des caractéristiques morphologiques difficiles, à savoir: pente forte, largeur limitée et même un étranglement à moins de 3 mètres ;

Considérant que seuls des véhicules légers et peu encombrants sont aptes à l'emprunter ;

Considérant que par délibération du 17 septembre 2004 ce tronçon a été placé en circulation locale ;

Vu l'article 119 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les dispositions légales et réglementaires ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : le tronçon de la rue Biernostet, compris entre la rue Roland et la rue J. Misson est :

1.1 interdit dans les deux sens à tout véhicule de plus de 8 mètres de longueur chargement compris
1.2 .en sus maintenu à caractère de circulation locale.

Article 2 : Cette mesure sera matérialisée par les panneaux C25 (8m) et C3 avec l'additionnel circulation locale.

Article 3 : le présent règlement sera soumis à l'approbation ministérielle.

Ainsi fait et délibéré à Profondeville en séance, les jour, mois et an que dessus

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,(s)
B. DELMOTTE.

La Présidente, (s)
E. HOYOS.



POUR COPIE CONFORME :

Le Directeur général,

B. DELMOTTE.



Le Bourgmestre,

Dr J-P BAILY.

DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE MOBILITE ET VOIES HYDRAULIQUES
DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE DE LA MOBILITE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES DROITS DES USAGERS

- REGLEMENT COMMUNAL SUR LE ROULAGE -

ARRETE MINISTERIEL APPROUVANT LE REGLEMENT COMMUNAL DE PROFONDEVILLE
PORTANT REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION
ROUTIERE.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun,

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement,

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ainsi que l'arrêté royal relatif aux dispositifs surélevés,

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière,

Vu le règlement complémentaire sur la police de la circulation routière faisant l'objet de la délibération du Conseil communal de PROFONDEVILLE en date du 20 janvier 2014 et parvenu à la Direction de la Réglementation et des Droits des Usagers en date du 27 février 2014,

Attendu que ce règlement complémentaire vise à interdire la circulation des véhicules de plus de 8 mètres de longueur dans une partie de la rue Biernoset,

Considérant que la réglementation prévue par la délibération précitée du Conseil communal n'est pas contraire aux loi et règlements généraux sur la police de la circulation routière,

Considérant que cette même réglementation ne va pas à l'encontre de l'intérêt général ni de la sécurité de la circulation,

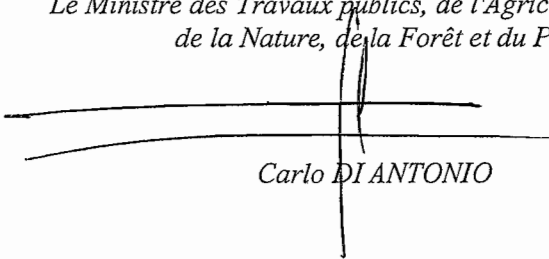
A R R E T E :

ARTICLE UNIQUE - *Est approuvé l'arrêté du Conseil communal de PROFONDEVILLE en date du 20 janvier 2014 portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière.*

Namur, le **05 MAI 2014**

*Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité,
de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,*

**Copie certifiée
conforme**


Carlo DI ANTONIO

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 20 janvier 2014

Présents :

Mme HOYOS ;
M. Dr J.P.BAILY ;
Mme Sophie DARDENNE ;
Mme FI. LECHAT, MM. St. TRIPNAUX , R.DELBASCOUR, P.CHEVALIER, E.MASSAUX ;

**Présidente du Conseil
Bourgmestre**

Présidente du CPAS (voix consultative)

Echevins

Mme A. WAUTHLET, M. L.VANDENDORPE, Mme B.MINEUR-CREMERS, M.F.PIETTE, Mmes
J.JAUMAIN, Ch. EVRARD, MM. L.DELIRE, D.CHEVAL, F.NONET, D.THIANGE,
Mmes V.GAUX, A.WINAND, MM. F.LETURCQ , L.CHASSIGNEUX; **Conseillers communaux**
Mr B. DELMOTTE ; **Directeur général**

OBJET : Règlement complémentaire de police de roulage : sens interdit rue Martin-Beguïn à Lesve.

Le Conseil Communal, en séance publique

Vu la loi relative à la police de la circulation routière;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu l'article 119 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Considérant que le débouché de la rue Martin Beguin, rue du Bourdon est dangereux par manque de visibilité;

Considérant qu'un règlement complémentaire a été pris en ce sens , par le conseil communal le 17 septembre 2004,

Considérant qu'il n'a pas été traité au niveau du SPF Mobilité et transports à l'époque car il nous invitait à prévoir un Sens Unique Limité (pour les vélos) en sus ;

Considérant que nous sommes hors agglomération et que donc le Sul n'est pas pertinent ;

Vu les dispositions légales et réglementaires ;

DECIDE, à l'unanimité

Article 1 : dans la rue Martin Beguin à Lesve , la circulation est interdite à tout conducteur dans le sens rue J. Dawagne vers la rue du Bourdon.

Article 2 : cette mesure sera matérialisée par le placement des signaux C1 & F19.

Article 3 : le présent règlement sera soumis à l'approbation ministérielle.

Ainsi fait et délibéré à Profondeville en séance, les jour, mois et an que dessus

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,(s)
B. DELMOTTE.

La Présidente, (s)
E. HOYOS.

Le Directeur général,

POUR COPIE CONFORME :

B. DELMOTTE.



Le Bourgmestre,

Dr J-P BAILY.



DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE MOBILITE ET VOIES HYDRAULIQUES
DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE DE LA MOBILITE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES DROITS DES USAGERS

- REGLEMENT COMMUNAL SUR LE ROULAGE -

ARRETE MINISTERIEL APPROUVANT LE REGLEMENT COMMUNAL DE PROFONDEVILLE
PORTANT REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION
ROUTIERE.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun,

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement,

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ainsi que l'arrêté royal relatif aux dispositifs surélevés,

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière,

Vu le règlement complémentaire sur la police de la circulation routière faisant l'objet de la délibération du Conseil communal de PROFONDEVILLE en date du 20 janvier 2014 et parvenu à la Direction de la Réglementation et des Droits des Usagers en date du 27 février 2014,

Attendu que ce règlement complémentaire vise à établir un sens interdit dans la rue Martin Beguin,

Considérant que la réglementation prévue par la délibération précitée du Conseil communal n'est pas contraire aux loi et règlements généraux sur la police de la circulation routière,

Considérant que cette même réglementation ne va pas à l'encontre de l'intérêt général ni de la sécurité de la circulation,

ARRETE :

ARTICLE UNIQUE. - Est approuvé l'arrêté du Conseil communal de PROFONDEVILLE en date du 20 janvier 2014 portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière.

Namur, le **05 MAI 2014**

*Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité,
de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,*

**Copie certifiée
conforme**

Carlo DIANTONIO

DATE: 31/03/2014
RETOUR: R00521
40

PROVINCE DE NAMUR ARRONDISSEMENT DE NAMUR COMMUNE DE PROFONDEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 20 janvier 2014

Présents :

Mme HOYOS ;

M. Dr J.P.BAILY ;

Mme Sophie DARDENNE;

Mme FI.LECHAT, MM.St. TRIPNAUX , R.DELBASCOUR, P.CHEVALIER, E.MASSAUX ;

Présidente du Conseil

Bourgmestre

Présidente du CPAS (voix consultative)

Echevins

Mme A. WAUTHELET, M. L.VANDENDORPE, Mmes F.LECHAT, B.MINEUR-CREMERS,
M.F.PIETTE, Mmes J.JAUMAIN, Ch. EVRARD, MM. L.DELIRE, D.CHEVAL, F.NONET, D.THIANGE,
Mmes V.GAUX, A.WINAND, MM. F.LETURCQ , L.CHASSIGNEUX; **Conseillers communaux**

Mr B. DELMOTTE ;

Directeur général

OBJET : Règlement complémentaire de police de roulage : rues J. Borbouse et Fl. Duculot à Bois-de-Villers.

Le Conseil Communal, en séance publique

Vu la loi relative à la police de la circulation routière;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Considérant, qu'à l'usage, il apparaît que le règlement complémentaire du 13 novembre 2006 (AM 11/12/2006) ne rencontre pas toutes les problématiques spécifiques aux abords de l'école communale rue J. Borbouse ;

Considérant pour le surplus qu'un aménagement spécifique a été réalisé en terme d'accès PMRs aux locaux publics qui nécessite de revoir le positionnement de l'emplacement de stationnement dédié aux PMRs ;

Considérant que les règlements complémentaires organisant le stationnement et la circulation rue Fl. Duculot , règlement du 22/06/2007 et 22/08/2007 doivent faire l'objet d'une révision partielle pour répondre à l'évolution de la situation ;

Considérant qu'il y a lieu de revoir les cheminements piétons afin de leur réserver une plus grande visibilité et donc plus de sécurité pour les enfants ;

Vu l'article 119 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les dispositions légales et réglementaires ;

DECIDE, par 19 oui et 1 non (F. Leturcq)

Article 1 : dans la rue Jules Borbouse , aux abords des numéros 64, 66 & 68 (CPAS et écoles communales) :

1.1 les mesures liées au stationnement et à la circulation sont abrogées

1.2 la circulation et le stationnement sont organisés en conformité avec le plan (croquis) ci-joint .
Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux E9a avec pictogramme des handicapés et les marquages au sol appropriés

1.3 un passage pour pétons est établi à l'entrée de la rue Fl. Duculot dans le prolongement du cheminement piétons vers l'école libre

Article 2 : dans la rue Floris Duculot :

2.1 dans le tronçon allant de la rue J. Borbouse vers le parking de l'école libre, dans le sens de circulation autorisé, le stationnement est organisé en partie sur l'accotement en saillie, coté gauche depuis le poteau d'éclairage n°529/01103 jusqu'au carrefour suivant ;

2.2 dans le tronçon depuis le cimetière jusqu'à la rue Elie Bertrand, le stationnement sera délimité par des marquages au sol du coté droit dans le sens de circulation autorisé.

Ces mesures seront matérialisées par le placement de signaux E9f avec flèche montante et le marquage au sol approprié.

Article 3 : le présent règlement sera soumis à l'approbation ministérielle.

Ainsi fait et délibéré à Profondeville en séance, les jour, mois et an que dessus

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général (s)
B. DELMOTTE.

La présidente, (s)
E.HOYOS.

POUR COPIE CONFORME :

Le Directeur général,

B.DELMOTTE.

le Bourgmestre,

Dr J-P.BAILY.



APPROUVE
PAR LE MINISTRE
DES TRANSPORTS
PAR ARRETE DU
05 MAI 2014

DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE MOBILITE ET VOIES HYDRAULIQUES
DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE DE LA MOBILITE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES DROITS DES USAGERS

- REGLEMENT COMMUNAL SUR LE ROULAGE -

ARRETE MINISTERIEL APPROUVANT LE REGLEMENT COMMUNAL DE PROFONDEVILLE
PORTANT REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION
ROUTIERE.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun,

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement,

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ainsi que l'arrêté royal relatif aux dispositifs surélevés,

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière,

Vu le règlement complémentaire sur la police de la circulation routière faisant l'objet de la délibération du Conseil communal de PROFONDEVILLE en date du 20 janvier 2014 et parvenu à la Direction de la Réglementation et des Droits des Usagers en date du 31 mars 2014,

Attendu que ce règlement complémentaire vise à organiser la circulation et le stationnement dans les rues J.Borbouse et F.Duculot,

Considérant que la réglementation prévue par la délibération précitée du Conseil communal n'est pas contraire aux loi et règlements généraux sur la police de la circulation routière,

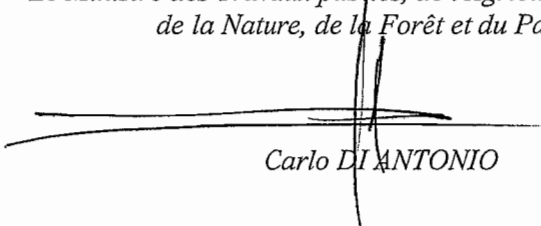
Considérant que cette même réglementation ne va pas à l'encontre de l'intérêt général ni de la sécurité de la circulation,

A R R E T E :

ARTICLE UNIQUE - Est approuvé l'arrêté du Conseil communal de PROFONDEVILLE en date du 20 janvier 2014 portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière.

Namur, le **05 MAI 2014**

*Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité,
de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,*


Carlo DI ANTONIO

DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE MOBILITE ET VOIES HYDRAULIQUES
DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE DE LA MOBILITE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES DROITS DES USAGERS

- REGLEMENT COMMUNAL SUR LE ROULAGE -

ARRETE MINISTERIEL APPROUVANT LE REGLEMENT COMMUNAL DE PROFONDEVILLE
PORTANT REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION
ROUTIERE.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun,

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement,

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ainsi que l'arrêté royal relatif aux dispositifs surélevés,

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière,

Vu le règlement complémentaire sur la police de la circulation routière faisant l'objet de la délibération du Conseil communal de PROFONDEVILLE en date du 27 mars 2014 et parvenu à la Direction de la Réglementation et des Droits des Usagers en date du 3 avril 2014,

Attendu que ce règlement complémentaire vise à modifier l'agglomération de Bois de Villers et à limiter la vitesse à 70 km/h dans la rue Abbé Istasse,

Considérant que la réglementation prévue par la délibération précitée du Conseil communal n'est pas contraire aux lois et règlements généraux sur la police de la circulation routière,

Considérant que cette même réglementation ne va pas à l'encontre de l'intérêt général ni de la sécurité de la circulation,

ARRETE :

ARTICLE UNIQUE - Est approuvé l'arrêté du Conseil communal de PROFONDEVILLE en date du 27 mars 2014 portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière.

Namur, le

02 JUN 2014

Copie certifiée
conforme

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité,
de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,

Carlo DI ANTONIO



Séance du 28 avril 2014.

Présents : *Mmes et MM. BELLOT François, Bourgmestre-Président ;
DERMAGNE Pierre-Yves, MULLENS-MOREAU Corine, LEJEUNE Janique et
LEJEUNE Jean-Pol, Echevins ;
BILLIET Léonard, de BARQUIN Jules, de BRABANT Martin, DEFAUX Julien,
DUBOIS-LEVOISIN Jean-Marie, MARION-HERMAN Rose, WIRTZ-Van der
SNICKT Leslie, ANTOINE Jean-Yves, BECHET Carine, DAVIN Christophe,
DELCOMMINETTE René, HERMAN Yvon, LAVIS Thierry, MANIQUET Albert,
LECOQ Marie et THERASSE Rudy, Conseillers ;
BARTHELEMY-RENAULT Isabelle, Présidente du C.P.A.S. (voix consultative) ;
PIRSON Luc, Directeur général.*

Excusés : *MM. VUYLSTEKE Pierre, Echevin et LIBOTTE Laurent, Conseiller communal.*

Délibération n° 092C/2014.

**REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE.
C. SECTION DE ROCHEFORT – RUE DE BEHOGNE.**

Le Conseil Communal ;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière (A.R. 16.03.1968) ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière (A.R. 01.12.1975)

Vu l'A.M. du 11.10.1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la C.M. du 14.11.1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 119, al. 1er et 135, par.2 ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Considérant que le stationnement a été réorganisé aux abords du Centre Culturel ;

Considérant que la mesure s'applique à la voirie régionale ;

Vu la note de synthèse explicative établie conformément à l'article L1122-13, § 1, al. 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

A L'UNANIMITE (21 VOIX POUR) :

ARRETE

Article 1^{er}. :

Dans la rue de Behogne, du côté impair, l'emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à l'opposé du n° 18 est abrogé ;

Article 2. :

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du SPW Routes, Direction des Routes de Namur, A l'attention de Monsieur Claude WARNON, Premier Ingénieur en Chef-Directeur, Fort Bivac, Avenue Gouverneur Bovesse 37 à 5100 JAMBES.



Séance du 28 avril 2014.

Délibération n° 092C/2014 (suite 2).

Par le Conseil,

Le Directeur général,
(s) L. PIRSON.

Le Président,
(s) F. BELLOT.

Pour expédition conforme,
Rochefort, le 29 avril 2014.

Le Directeur général,

L. PIRSON.



Le Bourgmestre,

F. BELLOT.



Province de Namur

REGLEMENT GENERAL DE POLICE

PUBLICATION MODIFICATION DU REGLEMENT DE POLICE

En vertu du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le collège communal porte à la connaissance de la population que le Conseil communal, en sa séance du 27 mai 2014, a modifié le règlement de police comme suit :

Article 69bis


Il est interdit de nourrir les pigeons ou volatiles du même type sur le territoire de la commune.

Le règlement peut être consulté au secrétariat communal, rue Albert Raty, 112 à 5550 Vresse-sur-Semois.

Vresse-sur-Semois, le 28 juin 2014


Par le collège,

Le secrétaire communal,


Dominique Leduc.



Le bourgmestre,


Albert Leduc.



Commune De Dinant	Arrondissement De Dinant	Province de Namur
--------------------------------	---------------------------------------	--------------------------------

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE DINANT.

Séance du 10 juin 2014

N° SP 11

PRESENTS :

M. FOURNAUX, Bourgmestre-Président,
MM. TUMERELLE, BODLET, FLOYMONT et Melle PIGNEUR, Echevins
MM. NAOME, LALOUX O., VERMER, BESOHE, BELOT, ROUARD, FRANCAERT, PIRE-HEYLENS,
TALLIER, TIXHON, NEVE, Conseillers
M. LADOUCE, Conseiller et Président du CPAS
Mme F. HUBERT, Directrice générale

Le Conseil Communal statuant en séance publique:

Revu sa délibération du 26 août 2013 adoptant le règlement communal sur les funérailles et sépultures ;

Revu sa délibération du 22 mai 2012 adoptant le règlement communal sur les funérailles et sépultures ;

Revu sa délibération du 20 avril 2010 adoptant le règlement communal sur les funérailles et sépultures ;

Revu sa délibération du 19 janvier 2010 adoptant le règlement communal sur les funérailles et sépultures ;

Revu sa délibération du 11 septembre 2007 adoptant le règlement communal sur les funérailles et sépultures ;

Revu sa délibération du 18 avril 2006 adoptant le règlement communal sur les funérailles et sépultures ;

Revu sa délibération du 22 février 2005 adoptant le règlement communal sur les funérailles et sépultures ;

Revu sa délibération du 13 juillet 2004 adoptant le règlement communal sur les funérailles et sépultures ;

Revu sa délibération du 29 avril 2004 adoptant le règlement communal sur les funérailles et sépultures ;

Revu sa délibération du 28 janvier 2003 adoptant le règlement communal sur les funérailles et sépultures ;

Revu sa délibération du 7 juin 1973 arrêtant le règlement général de police sur les cimetières, les inhumations et les exhumations ;

Considérant que la commune doit pouvoir revendre des monuments funéraires complets, des pierres tombales, stèles ou dalles revenus dans le patrimoine communal, notamment afin d'éviter un gaspillage, tant financier que matériel ;

Attendu qu'outre un but écologique, l'objectif est de conserver ou réutiliser, dans les cimetières de l'entité, des matériaux de qualité tant à valeur patrimoniale, historique, honorifique que les autres ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces reprises de manière raisonnée et non systématique pour conserver les monuments qui présentent un réel caractère patrimonial, que ce soit de par leur architecture ou le matériau utilisé pour leur réalisation ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, articles L1232-1 à L1232-32 ;

Vu le décret sur les Funérailles et sépultures du 6 mars 2009 paru au MB le 26 mars 2009 et prenant ses effets le 1er février 2010 ;

DECIDE à l'unanimité :

D'approuver, avec effet au 1^{er} septembre 2014, le règlement de police et d'administration des funérailles et sépultures tel que modifié et selon les dispositions suivantes :

TABLE des MATIERES

<i>Extrait au registre aux délibérations du CONSEIL COMMUNAL DE DINANT.</i>	1
<i>CHAPITRE 1 : Généralités.</i>	3
<i>CHAPITRE 2 : Des personnes chargées des inhumations et de la gestion des cimetières</i>	5
<i>CHAPITRE 3 : Procédures.</i>	6
<i>CHAPITRE 4 : Les signes indicatifs, le choix des matériaux, les plantations, les dépôts divers, les reprises d'emplacement, la durée des travaux, l'entretien.</i>	8
<i>CHAPITRE 5 : Des inhumations.</i>	10
<i>CHAPITRE 6 : Les concessions (généralités).</i>	11
<i>CHAPITRE 7 : Des sépultures en champ commun (terrain non concédé)</i>	14
<i>CHAPITRE 8 : Des parcelles de terrain concédées pour l'inhumation en pleine terre</i>	15
<i>CHAPITRE 9 : Des parcelles de terrain concédées pour l'inhumation en caveau</i>	16
<i>CHAPITRE 10 : Placement en columbarium.</i>	17
<i>CHAPITRE 11 : Des pelouses de dispersion des cendres.</i>	17
<i>CHAPITRE 12 : Des exhumations.</i>	17
<i>CHAPITRE 13 : Clauses finales.</i>	18
<i>CHAPITRE 14 : Des Sanctions.</i>	18

REGLEMENT DE POLICE ET D'ADMINISTRATION **RELATIF AUX FUNERAILLES ET SEPULTURES.**

CHAPITRE 1 : Généralités.

Article 01 :

Les cimetières de la commune sont ouverts au public tous les jours, samedis et dimanches inclus :

- de 08h00 à 19h00 du 1^e avril au 30 septembre inclus ;
- de 08h30 à 16h30 du 1^{er} octobre au 31 mars inclus.

Le Bourgmestre, ou le gestionnaire des cimetières, peut, dans des circonstances particulières à apprécier, déroger aux horaires ci-dessus.

Article 02 :

Dans les cimetières de la commune, les dimanches et autres jours fériés légaux, ainsi que du 29 octobre au 2 novembre inclus, il est interdit, sauf autorisation du Bourgmestre :

- a) d'effectuer des travaux de construction, de plantation ou de terrassement ;
- b) de poser des signes indicatifs de sépulture ;
- c) d'effectuer tous travaux généralement quelconques d'entretien des signes indicatifs de sépulture.

Toutes personnes effectuant des travaux dans les cimetières doit pouvoir produire cette autorisation sur simple demande du responsable communal dans le cimetière.

Un état des lieux photographique sera dressé avant et après les travaux par un représentant communal.

Les travaux ne peuvent être réalisés sans en avertir la commune (date et heure).

Article 03 :

Toute présence dans le cimetière, en dehors des heures prescrites, sauf autorisation communale ou pour des motifs de service à apprécier par le gestionnaire des cimetières, est interdite que les portes en soient ou non fermées.

Article 04 :

Les cimetières de la commune sont destinés à recevoir les restes mortels :

- a) Des personnes décédées ou trouvées mortes sur le territoire de la commune, inscrites au registre de population ou au registre des étrangers ou au registre d'attente de la Ville ;
- b) Des personnes décédées ou trouvées mortes en dehors du territoire de la commune, inscrites au registre de population ou au registre des étrangers ou au registre d'attente de la Ville ;
- c) Des bénéficiaires, dans l'un des cimetières de la commune, d'un droit d'inhumation dans une sépulture concédée ;
- d) Des personnes autres que celles énumérées en a) b) c). moyennant paiement de la taxe établie par le Conseil Communal

Ces dispositions valent également pour l'inhumation ou la dispersion des cendres à résulter d'une incinération.

Article 05 :

Quiconque pénètre dans le cimetière, le visite ou y accompagne un convoi a l'obligation de s'y comporter avec la décence et le respect dus à la mémoire des morts.

Toute personne qui se rend coupable d'une action inconvenante peut être expulsée par le fossoyeur responsable du cimetière ou par la police sans préjudice des pénalités prévues par le Code Pénal.

Il est strictement interdit de se livrer dans les cimetières à des dégradations de tout genre lesquelles seront considérées comme violation de sépulture.

Les épitaphes ne peuvent pas être irrévérencieuses ou susceptibles de provoquer un désordre.

Dans le cas d'épitaphes rédigées dans une autre langue que le français, une traduction certifiée doit être au préalable déposée à la commune.

Article 06 :

Dans les cimetières communaux, il est défendu :

- a) d'escalader les grilles, murs, treillages, haies au sein ou entourant le cimetière, de marcher sur les monuments ou les tombes et de dégrader les terrains qui en dépendent ;
- b) de traverser et de couper l'herbe des parcelles, de couper ou d'arracher fleurs et arbustes, de se coucher ou de s'asseoir sur les tombes ou les parcelles ;
- c) d'endommager d'une manière quelconque les monuments, plantations, chemins et tous objets faisant partie du cimetière ;
- d) d'apporter ou d'effacer des inscriptions quelconques sur les monuments ainsi que d'apposer des affiches, tableaux, écrits ou autres insignes d'annonces, soit à l'intérieur, soit aux portes, soit aux murs, à l'exception des avis officiels ;
- e) de déposer des ordures ;
- f) de colporter, d'étaler, de vendre des objets quelconques ou de faire des offres de services ; d'entraver, de quelque manière que ce soit, le passage des convois funèbres ;
- g) de se livrer à aucun jeu, chanter, faire de la musique ou d'organiser toutes cérémonies ou manifestations sans autorisation préalable du Bourgmestre ou de son délégué ;
- h) de courir dans les cimetières, d'y circuler en dehors des allées établies, d'y crier, d'y faire, sans nécessité, du bruit quelconque de nature à troubler la quiétude des lieux, de s'y livrer à des dégradations de quelque nature, ce, sans préjudice des peines prévues par le Code pénal en ce qui concerne les violations de sépultures ;
- i) de pénétrer dans le cimetière porteur d'autres objets que ceux destinés aux tombes, ou de déplacer ou d'emporter sans autorisation de la famille des objets déposés sur celles-ci (fleurs, arbustes, couronnes, plaques) ;
- j) d'introduire des animaux non tenus en laisse. Il faut veiller au maintien de la propreté (déjections canines).

Article 07 :

Aucune voiture autre que le corbillard (voiture funéraire) ne peut entrer dans les cimetières à l'exception de ceux de l'Administration communale et du gestionnaire de tutelle.

En ce qui concerne le cimetière de FOQUEUX, le corbillard devra obligatoirement accéder au cimetière par l'entrée la plus proche du lieu d'inhumation.

Toutefois pour des raisons de service, toute personne intéressée pourra obtenir sur demande adressée au gestionnaire des cimetières, l'autorisation écrite et temporaire d'y pénétrer avec des véhicules utilitaires ou engins de terrassement, pour des motifs professionnels uniquement.

Cette autorisation écrite est exigée afin d'éviter toute détérioration aux sépultures et/ou aux allées, et les litiges qui pourraient en découler.

Elle devra être produite à tout moment sur simple demande du gestionnaire des cimetières, des fossoyeurs ou de tout membre du personnel communal du service travaux.

Elle est acquise d'office lors de l'exécution de travaux par une entreprise pour le compte de l'Administration et ce pendant la durée du contrat.

Seules les allées carrossables des cimetières devront être empruntées par les véhicules autorisés à y circuler.

Article 08 :

Quiconque enfreint l'une des interdictions portées aux articles précédents est expulsé du cimetière sans préjudice des sanctions administratives et/ou poursuites judiciaires.

Article 09 :

L'article 1384 du Code Civil (voir ci-dessous) relatif à la responsabilité civile des gardiens, pères et mères, maîtres et commettants, instituteurs et artisans est d'application.

ARTICLE 1384

** On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.*

** Le père et la mère sont responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs.*

** Les maîtres et les commettants, du dommage causé par leurs domestiques et préposés dans les fonctions auxquelles ils les ont employés.*

** Les instituteurs et les artisans, du dommage causé par leurs élèves et apprentis pendant le temps qu'ils sont sous*

leur surveillance.

**La responsabilité ci-dessus a lieu, à moins que les père et mère, instituteurs et artisans, ne prouvent qu'ils n'aient pu empêcher le fait qui donne lieu à cette responsabilité.*

Article 10 :

L'Administration communale ne peut, en aucun cas, être tenue responsable des vols ou des dégradations commis au préjudice des propriétaires d'objets divers déposés sur les tombes ; elle n'en assure pas la garde.

CHAPITRE 2 : Des personnes chargées des inhumations et de la gestion des cimetières.

A. Charge des fossoyeurs.

Article 11 :

Pendant toute la durée du service, les agents doivent porter une tenue décente ou la masse d'habillement fournie par l'Administration Communale à cet effet, qu'il leur est interdit de revêtir en dehors de leur fonction.

Article 12 :

Il est formellement interdit aux membres du personnel :

- a) de fumer, de manger et de parler pendant la partie publique de l'exécution de leur mission ;
- b) d'abandonner leur poste ou leur travail sans autorisation ;
- c) d'introduire ou de tolérer des personnes étrangères au service non munies d'une autorisation, dans les locaux de l'administration ou leurs dépendances.
- d) de s'immiscer directement ou indirectement dans toutes opérations commerciales ayant un rapport quelconque avec le service des inhumations.

Tout cela, sous peine de dispositions prévues en matière de sanctions disciplinaires.

Article 13 :

Les fossoyeurs sont chargés :

- a) du creusement, des inhumations en pleine terre et des exhumations techniques des corps ou des urnes, des transferts, de la dispersion des cendres, du remblayage des fosses le jour de l'inhumation et de la remise en bon état des lieux, de la propreté des locaux, de l'entretien du cimetière.
- b) de l'ouverture de la tranchée d'accès au caveau en cas de nécessité.
- c) de tenir un registre dont les pages sont numérotées et dans lequel sont inscrits, jour par jour, sans blanc ni lacune, tous les permis d'inhumer, les noms des personnes inhumées et les endroits d'inhumations définis au plan détaillé du cimetière, tant pour les corps que pour les cendres.
- d) d'y indiquer, en outre, les éléments supplémentaires répondant aux nécessités du service.
- e) de la stricte observation des dispositions légales, au respect de la décence dans le cimetière dont ils sont responsables.
- f) d'accompagner le convoi funéraire durant son parcours à l'intérieur du cimetière.
- g) de maintenir l'ordre et la propreté dans le cimetière et ses dépendances. Au besoin, ils ramasseront et/ou évacueront les plantes, couronnes et objets divers abandonnés. Il va de soi qu'ils agiront avec discernement et bon sens dans l'intérêt des familles et de la commune.
- h) de veiller au dépôt dans les bacs prévus à cet effet, des déchets évacués par les familles.
- i) en cas de refus d'obtempérer, ils s'informeront de l'identité du contrevenant et feront rapport à ce sujet au gestionnaire.
- j) d'agir de même à l'égard des entrepreneurs et tailleurs de pierre, lesquels suivront leurs directives.
- k) d'apporter leur aide et leurs idées quant à la mise en conformité des cimetières suite au décret du 06 mars 2009.
- l) de procéder aux translations dans le strict respect de la légalité.

B. Charges du gestionnaire des cimetières

Article 14 :

Le Collège communal désigne un gestionnaire des cimetières parmi les agents communaux.

Article 15 :

Le gestionnaire, ou son remplaçant, exerce une surveillance des champs de repos, avec l'aide de la zone de police Haute-Meuse et avec le concours des fossoyeurs et des responsables de l'atelier communal, il veille à leur entretien.

Il doit veiller à ce que soient tenus régulièrement et conformément aux instructions données par l'Administration, la base de données informatique, les plans et tous documents concernant la construction de caveaux, le placement de monuments et de signes indicatifs de sépulture.

Il trace ou surveille le traçage des parcelles, chemins, allées et donne les alignements pour les constructions de caveaux et l'érection de monuments.

Il détermine les emplacements destinés aux inhumations et veille à ce que les monuments et caveaux soient construits aux endroits qu'il fixe conformément aux prescriptions réglementaires et aux conditions imposées.

En ce qui concerne les cimetières créés à partir du 1^{er} janvier 2006, l'attribution d'un emplacement sera de la seule compétence du gestionnaire des cimetières;

Pour les cimetières existants avant cette date, il pourra être tenu compte des desiderata des familles pour autant que cela soit possible ; dans le cas contraire, le gestionnaire imposera l'emplacement.

Il a également pour mission de s'assurer que les travaux réalisés pour le compte de particuliers ont été préalablement autorisés et bien exécutés.

C. Charges du concessionnaire ou son représentant.

Article 16 :

Le concessionnaire ou son représentant avertira le gestionnaire des cimetières ou son représentant, avant le début des travaux, des jour et heure de ceux-ci (082/21.32.95 ou 082/22.52.15 les jours ouvrables de 8H00 à 12h00 et de 13h30 à 16H00, et les autres jours au 0476/39.83.08).

La personne qualifiée pour pourvoir aux funérailles (l'entreprise de pompes funèbres) ou le concessionnaire est tenu de remettre préalablement le permis d'inhumer au fossoyeur.

L'Administration communale n'assure pas l'ouverture des caveaux, laquelle doit obligatoirement être pratiquée par des entreprises (qu'il s'agisse de pierres tombales, de garnitures, de dalles en béton ou autres). Les ouvertures des nouveaux caveaux se feront obligatoirement par le dessus.

Dans tous les cas, les revêtements et garnitures sont déplacés et retirés par des entreprises. Ceux-ci ne peuvent être placés sur une tombe voisine.

Ils devront impérativement être replacés dans les six mois de l'inhumation.

Tous matériaux de déblai, provenant tant du démontage que du terrassement, ne peut rester dans le cimetière ou à l'extérieur de celui-ci; tout doit être évacué par l'entreprise ou le concessionnaire le jour même et le site remis en état avec apport de matériaux (graviers, ...).

De même, si le caveau maçonné ou préfabriqué contient de l'eau, il n'appartient pas à la commune de le vider.

Tout manquement à l'article entraînera la mise en caveau d'attente du défunt (ce qui entraîne perception de la redevance due pour la mise en caveau d'attente).

CHAPITRE 3 : Procédures.

A. Etat-civil

Article 17 :

Lorsqu'une personne décède ou est trouvée morte sur le territoire de la commune, le décès est déclaré sans tarder à l'Officier de l'Etat Civil, et au minimum 24 heures avant l'inhumation, sans compter les dimanches et jours fériés.

Article 18 :

Dès que possible, la personne qualifiée pour pourvoir aux funérailles convient avec l'Administration Communale des modalités de celles-ci.

A défaut, l'Administration décide de ces modalités.

Article 19 :

Dans tous les cas, l'Administration communale décide du jour et de l'heure des funérailles.

Pour les concessions postérieures à 1973, le service Etat civil ou les pompes funèbres s'informeront obligatoirement et préalablement auprès du gestionnaire des cimetières (ou son remplaçant en cas d'absence), s'il reste ou non de la place pour accueillir le défunt.

A défaut de place, la situation devra être régularisée immédiatement par la famille ou les pompes funèbres déléguées, par le dépôt d'une demande de concession ou procéder à un rassemblement des restes mortels d'individus décédés depuis plus de trente ans et présents dans le même caveau.

Article 20 :

Il est interdit de procéder au moulage, à l'embaumement ou à la mise en bière avant que le décès n'ait été constaté par un médecin qui établit une attestation déclarant qu'il s'agit d'une cause de décès naturelle et qu'il n'y a aucun danger pour la santé publique.

En cas d'incinération, l'autorisation est délivrée par l'Officier de l'Etat Civil, après constatation par un second médecin du décès et de l'absence de pacemaker, ou par le Procureur du Roi de l'Arrondissement judiciaire dans lequel est situé l'établissement crématoire si la personne est décédée à l'étranger.

La mise en bière des restes mortels à incinérer ou à transporter à l'étranger a lieu en présence d'un représentant de l'autorité communale qui contrôle l'application des dispositions légales et réglementaires.

Article 21 :

Si ce n'est pour satisfaire à une décision judiciaire, le cercueil ne peut être ouvert après la mise en bière.

Article 22 :

Il est tenu un registre côté et paraphé par l'Officier de l'Etat Civil, où sont inscrits, jour par jour, sans aucun blanc, les permis d'inhumer et les endroits d'inhumation des personnes décédées ou trouvées mortes sur le territoire de la commune et celles décédées en dehors de la commune et inhumées dans le cimetière communal (conformément à l'article 4).

Il en va de même en cas d'incinération, placement en columbarium ou la dispersion des cendres dans le cimetière communal. Le don du corps à la science y sera notifié également.

B. Transport de restes mortels.

Article 23 :

Le transport de restes mortels vers une autre commune n'est autorisé que sur la production d'un document établissant l'accord du Bourgmestre du lieu de destination et l'accord motivé du Bourgmestre du lieu d'exhumation.

En cas d'incinération, le Bourgmestre du lieu du décès ou du domicile délivre le permis de transport du corps vers le crématorium.

Article 24 :

Sont interdits, sauf autorisation du Bourgmestre :

- a) Le transport, vers un lieu de destination sis en dehors du territoire de la commune, des restes mortels des personnes décédées ou trouvées mortes sur celui-ci ;
- b) Le transport, vers un lieu de destination sis sur le territoire de la commune, des restes mortels des personnes décédées ou trouvées mortes en dehors de celui-ci.

Dans le cas visé à l'alinéa qui précède, au point a), l'autorisation n'est délivrée que sur production d'un document établissant l'accord du Bourgmestre de la commune sur le territoire de laquelle le lieu de destination est situé.

Article 25 :

Lorsque la levée du corps a lieu sur le territoire de la commune, seule l'entreprise de pompes funèbres assure le transport des restes mortels jusqu'au lieu de sépulture, ce sous la surveillance de l'autorité communale qui veille à ce qu'il se déroule dans l'ordre, la décence et le respect dus à la mémoire des morts.

Le transport d'une urne ou d'un fœtus peut se faire par un particulier si le transport se réalise de façon respectueuse et décente (un contrôle communal est réalisé au lieu d'arrivée).

C. Occupation du caveau d'attente.

Article 26 :

Le caveau d'attente de la commune est destiné à recevoir :

- a) Les personnes inconnues, aux fins d'identification ;
- b) Les individus dont le transport au caveau d'attente est demandé par la famille du défunt ou, à défaut, par toute personne intéressée ; dans ce cas, le dépôt est soumis à l'autorisation préalable du Bourgmestre et une redevance dont le montant est fixé par le règlement communal est imposée ;
- c) Les individus sur décision judiciaire, ou en vue de la sauvegarde de la salubrité publique ;
- d) Les restes mortels qui ne peuvent pas être gardés au lieu du décès.

Le placement d'un corps en caveau d'attente justifié par des mesures autres que les services, est soumis à la perception de la redevance prévue au point b) ci-avant.

D. Dispositions relatives aux travaux importants.

Article 27 :

Le transport des gros matériaux est soumis à autorisation écrite préalable du Bourgmestre ou de son délégué ; il est limité aux allées principale, transversale et centrale et de contour extrême, pour autant qu'elles soient carrossables. Ce transport ne sera pas autorisé en temps de dégel. Les ornières ou les détériorations causées du chef d'un transport seront réparées immédiatement par l'auteur, sur l'ordre et les indications des fossoyeurs et/ou du gestionnaire des cimetières et/ou des responsables de l'atelier communal.

Les travaux de construction ou de terrassement peuvent être momentanément suspendus pour des cas de cause majeure à apprécier par le Bourgmestre ou son délégué. Tous travaux de pose de caveaux et autres travaux importants sont interdits les dimanches et jours fériés.

Les travaux importants (pose de monument, terrassement...) qui se feront à l'occasion de la Toussaint, devront être effectués pour le 28 octobre inclus de l'année civile au plus tard. Les travaux de jardinage et l'aménagement des pelouses seront également autorisés jusqu'à cette date.

CHAPITRE 4 : Les signes indicatifs, le choix des matériaux, les plantations, les dépôts divers, les reprises d'emplacement, la durée des travaux, l'entretien.

Article 28 :

- a) Les signes indicatifs de sépulture, lesquels, en tout état de cause, ne peuvent pas dépasser les dimensions de la tombe, doivent être conformes aux normes ci-après ; ils doivent *être maintenus d'une façon suffisante pour éviter toute inclinaison. Ces signes indicatifs ne pourront dépasser en hauteur les 2/3 de la longueur de la parcelle (mesure réalisée au départ du sol).*
- b) Les plantations ne peuvent pas être de haute futaie (hauteur maximum de 1.20 m), elles ne peuvent empiéter sur les tombes voisines ni gêner la surveillance ou le passage ; les plantes nuisibles seront élaguées ou abattues à la première réquisition du gestionnaire des cimetières ou des fossoyeurs.
- c) Aucun matériau ne peut être laissé en dépôt lors de la pose ou de la rénovation de caveaux ou monuments.

- d) Les déchets provenant des tombes (bouquets séchés, papiers, couronnes...) se trouvant dans les allées, sur les pelouses ou sur les tombes voisines seront déposés dans un endroit spécial réservé, sur les indications des fossoyeurs.

En cas d'infraction à l'interdiction des points b), c) et d), et après mise en demeure restée sans suite, il est procédé, d'office, par le service travaux de la ville, aux frais de l'auteur de l'infraction, à l'enlèvement des matériaux et/ou végétaux, conformément au règlement redevance sur les prestations du personnel communal pour compte de tiers.

Article 29 :

La pose, l'enlèvement ou la transformation des signes indicatifs de sépulture ainsi que les plantations sont effectués sous le contrôle du gestionnaire des cimetières.

Dans tous les cas un croquis, une description des matériaux et les tons lui seront remis pour vérifier le respect du règlement quant aux matériaux mis en œuvre et aux dimensions prévues. Un document type est disponible sur le site internet de Dinant :

- 1) *En cas de restauration d'un monument :*

http://www.dinant.be/uploads/pages/1/1173/demande_restoration_monument.pdf

- 2) *En cas de placement d'un monument :*

http://www.dinant.be/uploads/pages/1/1173/demande_placement_monument.pdf

En cas de désaffectation d'un emplacement suite à une enquête publique, les signes distinctifs de sépultures (photos porcelaine, plaques, ...) pourront être récupérés par les membres de la famille du concessionnaire pendant une période de trois mois prenant cours le 1^{er} janvier de l'année suivant la fin de l'affichage. A cet effet, une demande d'autorisation écrite ou par mail devra être faite auprès de l'administration communale – service gestion des cimetières. Les matériaux ne pourront être récupérés qu'en présence des fossoyeurs ou de son représentant pendant les heures de services.

A défaut par elles de se faire dans le délai prescrit, l'Administration pourra faire opérer l'enlèvement des plantes ou arbustes, la démolition et le déplacement des signes funéraires pour reprendre immédiatement possession des terrains.

En l'absence d'ayants droit, la Ville devient propriétaire des matériaux et des objets laissés par les familles. Le Collège communal règle seul leur destination, sous réserve de ce qui est stipulé aux articles 48 et 52 du présent règlement.

Pour les sépultures antérieures à 1945, l'autorisation de la Cellule de gestion du patrimoine funéraire est requise.

Article 30 :

Mesures particulières concernant le cimetière du Prieuré à Anseremme et la partie basse (ancienne) du cimetière de FOQUEUX, **le seul matériau autorisé** pour la couverture d'une tombe individuelle, d'une urne cinéraire, d'une concession en pleine terre ou d'un caveau, est la pierre bleue dite « petit granit ».

Tous les autres matériaux sont proscrits vu l'intérêt patrimonial important de ces cimetières.

Dans tous les cimetières, les parties cimentées devront être d'un ton gris le plus proche de la pierre de taille.

Le bois est interdit.

L'emploi de gravier de couleur ocre, est réservé aux ossuaires communaux.

Article 31 :

Le chantier ouvert en vue de construire le caveau doit être adéquatement signalé.

La tranchée ne peut être maintenue que durant le temps nécessaire à la construction du caveau, laquelle ne peut durer plus de 10 jours.

Article 32 :

Le Collège communal règlera la destination des matériaux devenus propriété de la commune, sous réserve de ce qui est stipulé aux articles 48 et 52 du présent règlement.

Les ossements et débris de cercueils qui, par la suite du renouvellement des fosses ou de toutes autres circonstances, seraient ramenés à la surface du sol, seront rassemblés avec soin pour être, les ossements

inhumés dans l'ossuaire du cimetière, les bois consumés par les flammes, et les autres matériaux seront recyclés, le tout sans aucun retard.

Article 33 :

L'entretien des tombes incombe aux intéressés, à ses héritiers, à ses ayants droit ou au titulaire.

Le défaut d'entretien qui constitue l'état d'abandon, est établi lorsque d'une façon permanente la tombe est malpropre, envahie par la végétation, délabrée, effondrée ou en ruine ou encore si la tombe est dépourvue des signes distinctifs de sépulture exigés par le présent règlement.

L'état d'abandon est constaté par un acte du Bourgmestre ou de son délégué, affiché pendant un an sur le lieu de sépulture et à l'entrée du cimetière.

Après l'expiration de ce délai et à défaut de remise en état, la sépulture revient à la commune qui peut à nouveau en disposer.

Le délai peut être réduit à 2 mois après l'envoi d'un courrier à la famille, pour des raisons de sécurité publique ou en cas de mesures urgentes.

Article 34 :

A moins qu'une loi, en particulier l'article 315 du Code Pénal, n'ait fixé d'autres peines, les infractions au présent règlement sont punies d'un emprisonnement, ainsi que d'une amende ou d'une de ces peines seulement.

Sous réserve de ce qui est dit ci-après au chapitre 14 – des sanctions administratives et de la médiation.

CHAPITRE 5 : Des inhumations.

Article 35 :

Pour les inhumations *en terrain non concédé*, l'emploi de cercueils, de gaines, de linceuls, de produits et de procédés empêchant soit la décomposition naturelle et normale des restes mortels, soit la crémation est interdit, sauf le cas de placement en caveau d'attente où une enveloppe hermétique est obligatoire durant le temps de dépôt.

Article 36 :

Les *corps des personnes décédées* peuvent être inhumés soit en pleine terre, en terrain concédé ou non, soit en caveau, soit en remplacement d'une sépulture existante dont la concession a expiré ou dont l'état d'abandon a été constaté (après reprise de la concession par la commune).

Les *restes mortels incinérés* peuvent être :

- Soit placés dans un columbarium ;
- Soit en pleine terre en terrain concédé ou non ou dans une sépulture existante dont la concession a expiré ou dont l'état d'abandon a été constaté (après reprise de la concession par la commune) ;
- Soit en caveau ;
- Soit en cellule préfabriquée pour urnes cinéraires ;
- Soit inhumés à un endroit autre que le cimetière mais pas sur le domaine public ;
- Soit dispersés sur les parcelles des cimetières prévues à cet effet ;
- Soit dispersés sur la mer territoriale contigüe au territoire de la Belgique ;
- Soit dispersés à un endroit autre que le cimetière ou que la mer territoriale mais pas sur le domaine public ;
- Soit conservés dans une urne à un endroit autre que le cimetière.

En termes d'*équivalence*, l'emplacement prévu pour un corps non incinéré peut être occupé par un maximum de quatre urnes cinéraires. Toutefois, la législation autorise le placement d'autant d'urnes qu'il y a de volume disponible dans le caveau ; en ce cas, une somme est due pour chaque inhumation excédentaire au nombre initialement admis conformément au règlement « tarif des concessions de sépultures » en vigueur au moment de la demande.

Dans les hypothèses visées ci-avant d'endroit autre que le cimetière, lorsque le terrain sur lequel les cendres du défunt seront dispersées ou inhumées n'est pas sa propriété, une autorisation écrite du propriétaire du terrain

préalable à la dispersion ou l'inhumation des cendres est requise. En l'absence d'autorisation écrite préalable du propriétaire du terrain ou s'il est mis fin à la conservation des cendres à un endroit autre que le cimetière, les cendres sont transférées dans un cimetière pour y être inhumées, placées dans un columbarium ou dispersées (par et aux frais des ayants droits ou membre apparenté du défunt).

Article 37 :

Il est interdit à toute personne autre que celle désignée par l'Administration de procéder aux inhumations ou aux dispersions des cendres, sauf en cas de dispersion ou d'inhumation dans un endroit autre que le cimetière.

Article 38 :

L'Administration désigne, pour chaque défunt, l'endroit où il sera inhumé et ce dans le respect des droits acquis en matière d'inhumation. Il en va de même pour la dispersion des cendres.

Sauf en cas de dispersion ou d'inhumation des cendres dans un endroit autre que le cimetière.

Article 39 :

Le règlement des conflits pouvant survenir entre les personnes intéressées est du ressort des tribunaux de Dinant.

CHAPITRE 6 : Les concessions (généralités).

Article 40 :

Les concessions de sépultures sont accordées pour une durée de **25 ans**.

La durée du contrat de concession prend cours à la date d'octroi par le collège communal.

Le titre de concession accompagné d'une expédition du présent règlement est notifié sans délai au demandeur.

Au moins un an avant le terme de la concession ou de son renouvellement, le Bourgmestre dresse un acte rappelant qu'une demande de renouvellement doit lui être adressée avant la date qu'il fixe. Une copie de l'acte est envoyée au titulaire de la concession ou, s'il est décédé, à ses héritiers ou ayants droit après recherche auprès du service population de l'administration. Une copie de l'acte est affichée pendant un an au moins sur le lieu de sépulture et à l'entrée du cimetière.

Sur demande introduite par écrit par toute personne intéressée avant l'expiration de la durée de concession accordée, les concessions sont renouvelées par décision du Collège communal, ce pour autant que la personne intéressée soit à même de présenter les garanties financières suffisantes pour l'entretien de la concession ou que la concession ne soit pas en état d'abandon au moment de la demande de renouvellement.

La durée de chaque renouvellement est au maximum égale à celle de la concession initiale. Ils ont lieu aux prix et conditions en vigueur à l'époque de la demande de renouvellement.

Sur demande introduite par écrit par toute personne intéressée avant l'expiration de la durée de concession accordée, une nouvelle période de même durée prend cours à partir de chaque nouvelle inhumation dans la concession. Au cas où aucun renouvellement n'est demandé entre la date de la dernière inhumation dans la concession et l'expiration de la période pour laquelle celle-ci a été consentie, la sépulture est maintenue pendant un délai de cinq ans prenant cours à la date du décès si celui-ci est intervenu moins de cinq ans avant la date d'expiration de la concession.

Article 41 :

Aussi longtemps que l'étendue du cimetière le permet, il est octroyé des concessions de terrains pour l'inhumation d'un ou plusieurs corps aux personnes qui désirent posséder une place distincte et séparée pour fonder leur sépulture.

Une même sépulture concédée peut recevoir exclusivement :

- Soit les restes mortels du demandeur, de son conjoint, de son cohabitant légal, de ses parents ou de ses alliés jusqu'au 4^{ème} degré ;
- Soit les restes mortels de tiers désignés par le titulaire de la concession ;
- Soit les restes mortels des membres d'une ou de plusieurs communautés religieuses ;
- Soit les restes mortels de personnes, ayant chacune exprimé, auprès de l'Administration communale, leur volonté de bénéficier d'une sépulture commune.

Afin que des conflits de famille soient évités, le demandeur de la concession indique l'identité des bénéficiaires.

La liste des bénéficiaires peut être modifiée par le titulaire de la concession, de son vivant ou par dispositions écrites ou testamentaires.

Après le décès du titulaire de la concession, les bénéficiaires peuvent de commun accord décider de l'affectation des places non désignées ou des places désignées devenues libres. A défaut d'accord, ce droit appartient aux ayants droit du titulaire de la concession.

Les ayants droit des défunts reposant dans la sépulture concédée peuvent faire rassembler dans un même cercueil les restes de plusieurs corps inhumés depuis plus de trente ans. Ils peuvent également faire rassembler les cendres inhumées depuis plus de dix ans. Dans ce cas, l'autorisation du Bourgmestre est requise et transcrite au registre des cimetières. Une somme est due pour chaque inhumation excédentaire au nombre initialement admis conformément au règlement « tarif des concessions de sépultures » en vigueur au moment de la demande.

En aucun cas, les restes mortels provenant de plusieurs concessions ne pourront être rassemblés dans une seule concession.

Pour les personnes qui au moment du décès de l'une d'elles constituaient un ménage de fait, une concession peut être demandée par le survivant.

L'inhumation et le placement en columbarium ou en cellule préfabriquée des urnes cinéraires fait également l'objet de contrats de concession.

Article 42 :

En accordant une concession de sépulture, l'autorité communale n'aliène pas le terrain. Elle ne procède ni à un louage ni à une vente ; elle ne confère qu'un endroit de jouissance et d'usage avec affectation spéciale et nominative.

Les concessions sont unes, incessibles et indivisibles.

Article 43 :

Le prolongement de la durée d'une concession oblige au paiement d'une redevance.

Article 44 :

Les parcelles de terrain sont concédées par le Collège communal aux conditions fixées par le règlement redevance et par le présent règlement.

Les concessions à perpétuité accordées avant l'entrée en vigueur de la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures sont arrivées à échéance le 31 décembre 2010 et reviennent à la commune qui peut à nouveau en disposer après affichage pendant un an, sauf demande de renouvellement conformément à l'article 40 ci-avant. Ce renouvellement a lieu gratuitement et pour 25 ans.

Les concessions dont la preuve de l'existence avant le 13 août 1971 peut être apportée mais pour lesquelles aucun titre de concession n'est retrouvé sont assimilées à une concession à perpétuité.

Si au moment du renouvellement, les monuments, caveaux ou signes indicatifs de sépulture sont en mauvais état, ou non conformes au présent règlement, le nouveau concessionnaire devra procéder à tout aménagement ou travaux confortatifs nécessaires et ce préalablement à la reconduction.

Article 45 :

La redevance est versée entre les mains du Directeur financier, ensuite de quoi l'administration envoie le titre de concession.

Article 46 :

Chaque concession portera un numéro d'ordre repris sur un plan détenu par l'administration communale.

Un numéro d'ordre ainsi que le millésime de l'année en cours de laquelle elle est accordée, seront apposés de façon visible et durable sur le cercueil ou l'urne cinéraire.

Sauf autorisation spéciale accordée par le Gouverneur, l'aménagement des sépultures au-dessus du sol est interdit.

Toute construction en élévation, monument ou autre signe distinctif de sépulture admissible et autorisé, doit être rigoureusement enfermé dans les limites du terrain occupé et être maintenue de façon suffisante pour éviter toute inclinaison.

Les grilles et portes garantissant l'entrée des sépultures doivent s'ouvrir dans les limites même de la concession et être en permanence fermées.

Le signe indicatif de sépulture et le caveau, s'il échet, doivent subsister durant tout le temps de la concession.

Par ailleurs, le concessionnaire devra délimiter la concession lui octroyée par une surface en béton de cinq centimètres d'épaisseur dans un délai de six mois à dater de la notification de l'octroi de la concession, ou par la construction d'un caveau, l'érection d'un monument. Dans tous les cas, la pose d'un signe distinctif de sépulture (nom) est obligatoire dans le même délai.

Article 47 :

En cas de reprise de la parcelle de terrain concédé ou d'une cellule concédée, pour cause d'intérêt public ou par suite de nécessité de service, le concessionnaire ne peut prétendre à aucune indemnité, il n'a droit qu'à l'obtention gratuite d'une parcelle de terrain de même étendue ou d'une cellule de même volume dans un autre endroit du cimetière ou dans un autre cimetière.

Ce droit à l'obtention gratuite d'une parcelle de terrain de même étendue est subordonné à l'introduction d'une demande écrite par toute personne intéressée, avant la date de la reprise.

Les frais de transfert éventuel des restes mortels et signes indicatifs de sépulture et ceux de la construction éventuelle d'un nouveau caveau étant à charge de la commune.

En cas de désaffectation du cimetière, le concessionnaire ne peut prétendre à une indemnité. Il n'a droit qu'à l'obtention gratuite d'une parcelle de terrain de même étendue ou d'une cellule de même volume dans le nouveau cimetière. Les frais de transfert éventuel des restes mortels étant à charge de la commune, ceux du transfert éventuel, des signes indicatifs de sépulture, ainsi que ceux de construction éventuelle d'un nouveau caveau étant à charge du concessionnaire. Ce droit à l'obtention gratuite d'une parcelle de terrain de même étendue dans le nouveau cimetière est subordonné à l'introduction d'une demande écrite, par toute personne intéressée, avant la date de cessation des inhumations dans l'ancien cimetière.

Article 48 :

Lorsque le contrat de concession prend fin, pour quelque motif que ce soit, les signes indicatifs de sépulture sont enlevés par les intéressés conformément à l'article 29.

A défaut, il est procédé à leur enlèvement d'office.

Les signes indicatifs de sépulture et les constructions souterraines deviennent propriété de la commune, libre à elle de concéder l'emplacement dans l'état où il se trouve.

Dans ce cas, les habitants de la commune et ceux désireux d'y être inhumés ont la possibilité d'acheter :

- a) soit un caveau
- b) soit un caveau avec monument
- c) soit des pierres tombales et/ou des stèles.

Les monuments doivent obligatoirement être réutilisés dans le cimetière communal de l'entité d'où ils proviennent.

Les pierres tombales ou les stèles peuvent être réutilisées dans un cimetière communal de l'entité.

Les tarifs, pour l'acquisition de monuments funéraires et autres éléments de sépulture sont fixés dans un règlement redevance spécifique en fonction des dimensions et du matériau.

Les frais de transport, tout comme le démontage et/ou le remontage des pièces séparées, incombent à l'acheteur.

La demande écrite doit être adressée au Collège communal et envoyée au gestionnaire des cimetières (service.cimetieres@dinant.be).

Enlèvement et conditions particulières à respecter :

- a) Pour les sépultures à valeur patrimoniale, historique ou historique locale ou antérieures à 1945 :
 - obtenir l'accord de la Cellule de gestion du patrimoine funéraire (DUA)
 - obligation de maintenir en place le monument
 - obligation de restaurer à l'identique (seuls les noms peuvent être effacés ou cachés) dans les délais prévus dans le présent règlement,

Si le monument se trouve en zone protégée (partie basse de Foqueux et totalité du Prieuré), seule la pierre de taille est autorisée conformément à l'article 30.

b) Dans le cas de vente de matériau :

L'enlèvement sera effectué en présence du gestionnaire des cimetières (ou de son représentant) sur base de la preuve de paiement

c) Dans le cas de vente de caveau :

- la prise de possession sera effective après avoir apporté la preuve de paiement au gestionnaire des cimetières
- une demande de concession doit être introduite simultanément
- l'acquéreur s'engage à assurer la restauration du monument si besoin, dans un délai de 6 mois à dater de la notification de la décision du Collège communal, moyennant le respect de l'article 29 du présent règlement
- l'entretien, afin d'assurer la conservation du monument, est obligatoire
- Si le monument se trouve en zone protégée (partie basse de Foqueux et totalité du Prieuré), seule la pierre de taille est autorisée conformément à l'article 30 du présent règlement.

Article 49 :

A la demande du concessionnaire, le Conseil communal peut décider de reprendre en cours de contrat une sépulture concédée lorsque cette dernière est demeurée inoccupée ou lorsqu'elle le devient suite au transfert des restes mortels.

La commune n'est tenue pour cette reprise qu'à un remboursement calculé au prorata du nombre entier d'années restant à courir et sur base de la redevance payée lors de l'octroi.

En cas de reprise, il est fait application des dispositions des articles 29 et 48.

**CHAPITRE 7 : des sépultures en champ commun
(terrain non concédé).**

A. Des tombes en champ commun.

Article 50 :

La superficie nécessaire à l'inhumation en terrain non concédé d'une personne est de 2.00 m de long sur 1.00 m de large.

Dans la parcelle des étoiles, la superficie pour les fœtus est de 60 cm x 60 cm et pour les enfants décédés avant l'âge de 12 ans, la superficie est réduite à 1.50 m de long sur 80 cm de large.

L'intervalle entre les fosses ordinaires est de 30 cm.

La fosse doit avoir une profondeur minimum de 1.50 m ou de 80 cm pour les petits cercueils.

La profondeur d'inhumation d'un cercueil en pleine terre se calcule à partir du plancher du cercueil.

Article 51 :

Les signes indicatifs de sépulture dans le champ commun ne peuvent dépasser les dimensions décrites ci-dessus.

La hauteur des monuments, par rapport au sol ou chemin, ne pourra dépasser 10 cm pierre de taille comprise. Le fronton arrière aura une hauteur maximum, par rapport au sol, de 1,20 m, semelle en pierre de taille - ou béton - comprise.

Ils doivent être maintenus d'une façon suffisante pour éviter toute inclinaison. Ils ne peuvent comporter aucune fondation durable.

La construction de monument n'est pas autorisée et l'entourage des tombes en maçonnerie et en béton est interdit.

Article 52 :

La reprise des fosses non concédées ne peut avoir lieu qu'après le terme de cinq années minimum prenant cours à la date d'inhumation.

Les restes mortels seront enlevés et transférés dans l'ossuaire du cimetière après affichage pendant un an sur l'emplacement et à l'entrée du cimetière.

La sépulture ne peut être enlevée qu'après qu'une copie de la décision d'enlèvement ait été affichée pendant un an sur le lieu de la sépulture et à l'entrée du cimetière.

Les signes distinctifs de sépultures (photos porcelaine, plaques, ...), à l'exception des croix (propriété communale) pourront être récupérés par les membres de la famille pendant une période de trois mois prenant cours le 1^{er} janvier de l'année suivant la fin de l'affichage. A cet effet, une demande d'autorisation écrite ou par mail devra être faite auprès de l'administration communale – service gestion des cimetières. Les matériaux ne pourront être récupérés qu'en présence des fossoyeurs ou de son représentant pendant les heures de services.

A l'expiration de ce délai, la commune devient propriétaire des matériaux.

Pour les sépultures antérieures à 1945, une autorisation sera demandée au préalable à la Cellule de gestion du patrimoine funéraire (DUA).

Dans ce cas, les habitants de la commune et ceux désireux d'y être inhumés ont la possibilité d'acheter des pierres tombales et/ou des stèles.

Ces éléments doivent obligatoirement être réutilisés dans un cimetière communal de l'entité.

Les tarifs, pour l'acquisition de monuments funéraires et autres éléments de sépulture sont fixés dans un règlement redevance spécifique en fonction des dimensions et du matériau.

Les frais de transport, tout comme le démontage et/ou le remontage des pièces séparées, incombent à l'acheteur.

La demande écrite doit être adressée au Collège communal par l'intermédiaire du gestionnaire des cimetières (service.cimetieres@dinant.be).

Enlèvement et conditions particulières à respecter :

Pour les sépultures à valeur patrimoniale, historique ou historique locale ou antérieures à 1945 :

- obtenir l'accord de la Cellule de gestion du patrimoine funéraire (DUA)
- obligation de maintenir en place le monument
- obligation de restaurer **à l'identique** (seuls les noms peuvent être effacés ou cachés) dans les délais prévus dans le présent règlement,

Si le monument se trouve en zone protégée (partie basse de Foqueux et totalité du Prieuré), seule la pierre de taille est autorisée conformément à l'article 30.

Dans le cas de vente de matériau, l'enlèvement sera effectué en présence du gestionnaire des cimetières (ou de son représentant) sur base de la preuve de paiement

B. Des urnes cinéraires enterrées.

Article 53 :

En terrain non concédé, la superficie des fosses destinées au seul enfouissement des urnes cinéraires est fixée à 60 cm de long sur 60 cm de large.

Seule une pierre tombale couvrant la surface impartie sera autorisée (pas d'élément vertical).

L'urne sera inhumée à 80 cm de profondeur.

La profondeur d'inhumation d'une urne en pleine terre se calcule à partir de la base de l'urne.

CHAPITRE 8 : Des parcelles de terrain concédées pour l'inhumation en pleine terre.

Article 54 :

Les parcelles de terrain concédées pour l'inhumation

- a) en pleine terre d'un seul corps ont une superficie uniforme de 2.00 m de long sur 1.00 m de large ;
- b) ou de 1.50 m de long sur 80 cm de large lorsque la dimension du cercueil le permet
- c) et de 60 cm de long sur 60 cm de large pour une urne cinéraire.

Sans préjudice de l'article 36, les parcelles de terrain concédées pour l'inhumation en pleine terre de deux corps superposés au maximum, ont la même superficie (2.00 m x 1.00 m).

Seul le cercueil en bois est autorisé, sans enveloppe de zinc, sauf les cas de rapatriement.

Le creusement et le remblayage des fosses sont effectués par la Ville.

Les restes mortels doivent être placés à 1.50 m au moins de profondeur.

L'intervalle entre les concessions pleine terre est fixé à 30 cm.

La hauteur des monuments, par rapport au sol ou chemin, ne pourra dépasser 40 cm pierre de taille comprise.

Le fronton arrière aura une hauteur maximum, par rapport au sol, de 1.20 m, semelle en pierre de taille - ou béton – comprise.

Dans le cas des urnes enterrées, seule une pierre tombale couvrant la surface impartie sera autorisée (pas d'élément vertical).

La profondeur d'inhumation d'un cercueil ou d'une urne en pleine terre se calcule à partir du plancher du cercueil ou de la base de l'urne.

CHAPITRE 9 : Des parcelles de terrain concédées pour l'inhumation en caveau.

Article 55 :

Les parcelles de terrain concédées pour l'inhumation en caveau d'un seul corps ont une superficie uniforme de 2.50 m de long sur 1.00 m de large, et de 1.00 m sur 1.00 m pour l'inhumation d'un corps incinéré.

Sans préjudice de l'article 36, les parcelles de terrain concédées pour l'inhumation en caveau de trois corps au maximum ont également une même superficie de 2.50 m x 1.00 m et celles pour l'inhumation en cellule préfabriquée de douze urnes cinéraires au maximum ont également une même superficie de 1.00 m x 1.00 m.

Les corps déposés dans les caveaux doivent reposer à 60 cm au moins de profondeur par rapport au chemin, sentier ou terrain. Il en est de même pour les urnes cinéraires enterrées dans les cellules préfabriquées.

La profondeur d'inhumation d'un cercueil ou d'une urne dans un caveau se calcule à partir du plancher du cercueil ou de la base de l'urne.

L'aménagement des sépultures au-dessus du sol est interdit.

Toutefois, les inhumations dans les constructions au-dessus du sol existantes peuvent continuer comme par le passé.

Pour être admis dans un caveau, le corps devra être enfermé exclusivement dans un cercueil en bois avec une enveloppe métallique suffisamment résistante et entièrement étanche, de manière à ce que les liquides et les gaz ne puissent s'en échapper.

Les cendres devront être enfermées dans une urne cinéraire.

La hauteur des monuments, par rapport au sol ou chemin, ne pourra dépasser 40 cm pierre de taille comprise.

Le fronton arrière aura une hauteur maximum égale à 2/3 de la longueur du monument, mesure prise au départ du sol.

Dans le cas des urnes enterrées, seule une pierre tombale couvrant la surface impartie sera autorisée (pas d'élément vertical).

Article 56 :

Les caveaux sont construits d'après les données fournies par le gestionnaire des cimetières, lequel doit être informée préalablement de la date d'ouverture du chantier.

L'intervalle entre les caveaux est fixé à 10 centimètres, à combler de sable stabilisé à charge de celui qui effectue les travaux.

Article 57 :

Le chantier ouvert en vue de construire le caveau doit être adéquatement signalé.

La tranchée ne peut être maintenue que durant le temps nécessaire à la construction d'un caveau, laquelle ne peut durer plus de 10 jours.

La pose du signe distinctif de sépulture doit être terminée dans les 6 mois à dater de la notification de l'octroi de la concession par le collège.

Article 58 :

Les travaux entrepris en infraction aux prescriptions du présent règlement sont suspendus par ordre du Bourgmestre qui peut ordonner leur démolition aux frais des intéressés conformément au règlement redevance en vigueur sur les prestations du personnel communal pour compte de tiers.

Article 59 :

Les produits de terrassement doivent être évacués sans délai par celui qui effectue les travaux. Il veillera également à protéger les tombes voisines pour ne pas les endommager.

CHAPITRE 10 : Placement en columbarium.

Article 60 :

Les cellules pour le placement en columbarium des restes mortels sont concédées pour une seule personne ou pour deux personnes maximum.

Article 61 :

Pour les cellules de columbarium, la gravure de l'identité des personnes inhumées y compris les dates de naissance et de décès est obligatoire dans un délai de 6 mois à dater du décès.

CHAPITRE 11 : Des parcelles de dispersion des cendres.

Article 62 :

La dispersion des cendres a lieu dans les cimetières de l'entité sur des parcelles réservées à cet effet.

Article 63 :

Les parcelles de dispersion ne sont pas accessibles au public ; seuls les préposés à la dispersion et à l'entretien y ont accès.

Article 64 :

Les dépôts de fleurs ou tous autres objets sur les parcelles de dispersion sont strictement interdits. Les fleurs seront déposées en bordures extérieures de parcelle.

Article 65 :

L'identité des personnes dont les cendres sont dispersées ainsi que l'année de naissance et l'année de décès peuvent être gravées par les soins de la Ville sur une plaque de 10 cm sur 6 cm.

Cette plaquette sera apposée sans frais par le représentant des services communaux concernés sur une stèle mémorielle prévue à cet effet.

La durée de concession des plaquettes est de 25 ans, renouvelable.

CHAPITRE 12 : Des exhumations.

Article 66 :

Aucune exhumation autre que celles ordonnées par l'autorité judiciaire ne pourra se faire sans une autorisation écrite, préalable et motivée du Bourgmestre.

L'accès au cimetière est interdit au public pendant les exhumations sauf les personnes spécialement autorisées par le Bourgmestre ou son délégué.

L'exhumation de confort (à la demande des familles) dûment autorisée le sera en accord avec le responsable désigné, qui conviendra avec le requérant du jour et de l'heure de celle-ci ; dans tous les cas, il est dressé procès-verbal de l'exhumation. Celle-ci sera réalisée par l'entreprise du choix du requérant sous la conduite et la surveillance d'un représentant communal.

Article 67 :

Si l'état du cercueil exhumé le requiert, son renouvellement ou toute autre mesure de nature à sauvegarder la décence et la salubrité publique sont obligatoires.

Article 68 :

Les corps des personnes décédées par suite d'une maladie contagieuse, infectieuse ou de contamination par radiations ionisantes ne peuvent être inhumés que si toutes les mesures appropriées ont été prises.

Article 69 :

Sauf celles prescrites par l'autorité judiciaire, les exhumations sont soumises au paiement préalable d'une redevance fixée suivant règlement arrêté par le Conseil Communal, sans préjudice des frais de transport et de renouvellement des cercueils qui sont à charge des familles.

En outre les frais d'enlèvement et de remplacement de monuments, y compris éventuellement ceux de sépultures voisines et qui s'imposeraient, sont à charge des personnes qui ont sollicité l'exhumation ou des personnes désignées par les autorités ayant requis l'exhumation.

CHAPITRE 13 : Clauses finales.

Article 70 :

Le collège communal établit une liste des sépultures d'importance historique locale qui peuvent être considérées comme des éléments du patrimoine immobilier. En cas de décès du titulaire et des bénéficiaires de la concession et en l'absence d'héritiers, les sépultures sont conservées et entretenues par la commune pendant 30 ans, ce délai peut être prorogé.

Article 71 :

Les inhumations peuvent continuer dans les cimetières privés existants pour autant que des inhumations y aient eu lieu depuis l'entrée en vigueur de la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures. Sont applicables aux cimetières privés les articles L1232-4, L1232-5 L1232-19 alinéa 1^{er} et L1232-20 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Article 72 :

L'inhumation dans une concession d'un nombre de corps plus grand que le nombre admis au moment où la concession a été octroyée sera permise, sans en prolonger la durée initiale, pour autant qu'il reste le volume nécessaire pour ce faire au regard de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 36, une somme sera perçue également pour chacune de ces inhumations prévues dans une concession en pleine terre, en caveau, en cellule préfabriquée ou en cellule de columbarium.

Article 73 :

Toute ordonnance de police antérieure relative au même objet est abrogée.

Le présent règlement produit ses effets à partir du **1^{er} septembre 2014**.

Expédition du présent règlement sera transmise à Messieurs les Greffiers du Tribunal de 1^{ère} Instance à Dinant et de la Justice de Paix à Dinant.

CHAPITRE 14 : Des Sanctions.

Article 74 :

Les contraventions aux dispositions du présent règlement seront passibles d'une amende administrative d'un montant de 250 euros.

En cas de récidive, le montant de l'amende sera multiplié par le nombre d'infractions commises.

L'application de sanctions administratives ou autres ne préjudicie en rien au droit pour le Bourgmestre de recourir aux frais, risques et périls du contrevenant, à des mesures d'office nécessaires à l'exécution des mesures que celui-ci reste en défaut d'exécuter.

L'application des sanctions administratives se fait toujours sans préjudice des restitutions et dommages et intérêts qui pourraient être dus aux parties.

Article 75 :

En cas de contravention constatée à charge d'un mineur ayant atteint l'âge de 16 ans accomplis au moment des faits, l'imposition des sanctions prévues est précédée obligatoirement d'une proposition de médiation au terme de laquelle l'amende peut être commuée en travaux d'intérêts généraux dans les cimetières.

Le Conseil communal désigne à cet effet un médiateur, qui ne peut être le fonctionnaire désigné pour infliger l'amende administrative.

Le médiateur, dès qu'il a connaissance des faits reprochés, propose au mineur d'âge et au titulaire de l'autorité parentale un processus de médiation qui vise l'indemnisation et/ou la réparation du dommage causé en contravention des dispositions du présent règlement. La médiation est également proposée à la victime dans la mesure où celle-ci est identifiée.

La médiation fait l'objet d'un protocole d'accord reprenant les modalités de la réparation et/ ou de l'indemnisation, signé par le médiateur, le mineur, le titulaire de l'autorité parentale et par la victime si elle participe au processus.

L'auteur de la contravention dispose de 60 jours à dater de sa signature de l'accord de médiation pour respecter ses engagements.

En cas de protocole de désaccord ou à défaut d'exécution du protocole d'accord, la procédure d'imposition de la sanction administrative peut être poursuivie.

En cas de contravention constatée à charge d'une personne majeure, le processus de médiation reste facultatif, à la libre appréciation du fonctionnaire sanctionnateur.

En pareil cas, les dispositions prévues au présent article seront d'application.

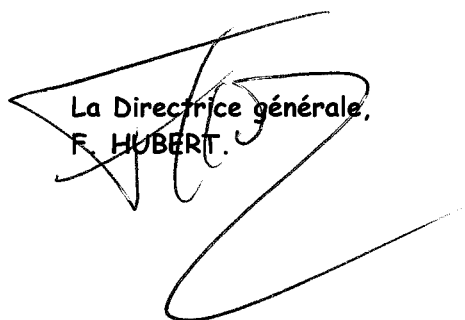
Ainsi fait et délibéré à Dinant, date que dessus.

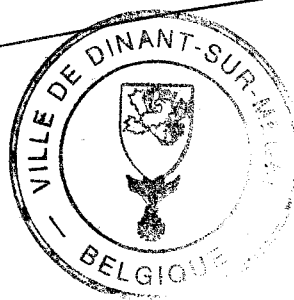
PAR LE CONSEIL :

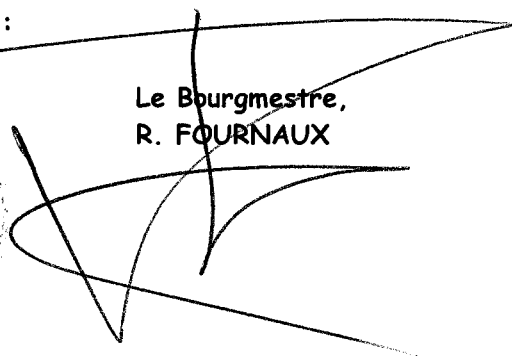
**La Directrice générale,
F. HUBERT.**

**Le Président,
R. FOURNAUX.**

Pour copie conforme :


**La Directrice générale,
F. HUBERT.**




**Le Bourgmestre,
R. FOURNAUX**

N°32 .- REGLEMENT PROVINCIAL :

- DASS :

- Projet de règlement relatif à l'appel à projets de la Province de Namur pour les initiatives visant à promouvoir chez les enfants, les jeunes et les adultes une éducation à la citoyenneté et à la démocratie dans le cadre du Réseau «Territoires de la Mémoire»
- Délibération du jury chargé d'examiner les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets de la Province de Namur pour les initiatives d'intégration et de promotion de l'activité sportive
- Règlement provincial relatif à l'appel à projets «Conseils Consultatifs Communaux des Aînés/Vieillessement actif» - Département Seniors

(Résolutions du Conseil provincial du 20.06.2014)

Direction des Affaires Sociales
et Sanitaires

N/Réf. : JFG/sp/1.1/2389.

Affaire n°130/14 : Projet de Règlement relatif à l'appel à projet de la Province de Namur pour les initiatives visant à promouvoir chez les enfants, les jeunes et les adultes une éducation à la citoyenneté et à la démocratie dans le cadre du Réseau « Territoires de la Mémoire ».

VU la Convention signée entre la Province de Namur et l'asbl Territoires de la mémoire, le 18 juin 2009, qui fait de la Province de Namur une province « Territoire de mémoire » ;

VU que l'asbl "Les Territoires de la mémoire", Centre d'Éducation à la Résistance et à la Citoyenneté affirme que l'évocation du souvenir est indispensable pour éviter les erreurs commises dans le passé, pour comprendre et décoder le monde complexe qui nous entoure ;

ATTENDU que l'association veut encourager l'implication de tous dans la construction d'une société démocratique et plus solidaire qui place l'humain au centre de toutes les préoccupations afin notamment de lutter contre les idées reçues et populistes ;

ATTENDU qu' en matière de méthode, le Centre privilégie le travail de mémoire qui permet de connaître et de comprendre le passé pour préparer l'avenir ;

VU que dans ce cadre, la Province de Namur a décidé de mettre en place un « appel à projet » destiné aux communes et CPAS adhérant également au réseau Territoire de Mémoire ;

VU que le bilan global de ces appels sur trois années peut se résumer comme suit :

2011 : Gedinne, Couvin, Fernelmont, Walcourt, Namur, Gesves : 20.500 €

2012 : Andenne, Floreffe, Namur, Sambreville, Walcourt : 22.300 €

2013 : Andenne, Ciney, Florennes, Gesves, Hamois : 17.611,35 €

VU qu'il appert que l'ensemble de ces projets a créé une dynamique intéressante qui pourra être reconduite en visant à mettre les lauréats en contact pour favoriser un partage de bonnes pratiques et à stimuler les communes nouvellement affiliées ;

VU qu'il est apparu pertinent de construire un règlement et de le soumettre à l'approbation du Conseil Provincial ;

VU l'avis de sa 2^{ème} Commission ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le Règlement suivant relatif à l'appel à projet de la Province de Namur pour les initiatives visant à promouvoir chez les enfants, les jeunes et les adultes une éducation à la citoyenneté et à la démocratie dans le cadre du Réseau « Territoires de la Mémoire » suivant le modèle ci-après :

Règlement relatif à l'appel à projet de la Province de Namur pour les initiatives visant à promouvoir chez les enfants, les jeunes et les adultes une éducation à la citoyenneté et à la démocratie dans le cadre du Réseau « Territoires de la Mémoire »

Article 1^{er} : Objet et objectifs

Le présent règlement établit les critères de sélection, les modalités et les conditions de participation de l'appel à projet lancé dans le cadre du plan stratégique opérationnel de la Province de Namur en vue de soutenir les villes et communes du territoire provincial qui ont adhéré au réseau « Territoires de Mémoire ». Ce label concerne des actions destinées à promouvoir chez les enfants, les jeunes et les adultes une éducation à la citoyenneté et à la démocratie.

Article 2 : Conditions de participation

- Le projet doit être initié dans l'année du lancement de l'appel
- Le promoteur doit avoir signé la Charte de partenariat proposée par l'asbl « Territoires de la Mémoire » et être actif dans ce réseau

Article 3 : Modalités pratiques.

Le dossier de candidature devra être envoyé au Directeur Général (Province de Namur – Place Saint-Aubain, 2 à 5000 Namur) et comprendre:

- Un descriptif complet du projet avec tous les justificatifs requis en relation avec les conditions de participation. Le formulaire ad hoc complété pour l'ensemble des rubriques et signé par le promoteur.
- L'identité du ou des promoteurs et du public ciblé.
- Le budget détaillé du projet (recette/dépense) en précisant la destination du subside provincial sollicité.
- La preuve de l'adhésion au réseau « Territoires de la Mémoire »

Le candidat dispose d'un délai de 2 mois pour envoyer son dossier à partir de la publication de l'appel à candidature dans le Bulletin provincial et de la mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

Le fonctionnaire en charge de cette matière pourra réclamer les documents manquants.

Article 4. Bénéficiaires :

Les communes ou les CPAS membres du réseau « Territoires de la Mémoire » sises sur le territoire de la province de Namur;

Article 5. – Exclusions :

- 1°) les frais d'infrastructures et de catering;
- 2°) les bénéficiaires de subventions antérieures qui n'auraient pas rempli les procédures légales ou réglementaires conformément aux articles L 3331-1 à L 3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur l'octroi et le contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces ou qui ont fait l'objet d'une évaluation négative confirmée par le Collège provincial de Namur ;
- 3°) les manifestations poursuivant un but lucratif.

Article 6 : Composition du jury

Un jury spécifique à ce dispositif sera constitué et composé de :

- Le Gouverneur de la Province ou son représentant
- Deux membres du Collège provincial dont le Député provincial en charge de la Santé Publique, des Affaires Sociales et Sanitaires, de la Culture et du Sport
- Un conseiller provincial par groupe politique du Conseil provincial.
- Le Directeur Général et l'Inspecteur général de l'A.S.P.A.S.C ou leurs délégués
- Le Directeur de l'asbl « Territoires de la mémoire » ou son représentant
- Le responsable du secteur Pédagogique de l'asbl Territoires de la mémoire » ou son représentant
- Le Directeur du Centre d'Action Interculturelle de Namur ou son représentant
- Le Directeur du Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie ou son représentant
- Le Directeur du Centre de Médiation des Gens du Voyage ou son représentant
- Le Directeur du Centre d'Action Laïque de la Province de Namur ou son représentant

La désignation du jury sera confiée par délégation au Collège provincial. Le secrétariat du jury sera assuré par la Direction des Affaires sociales et sanitaires.

L'administration provinciale (DASS) pourra prendre contact avec les promoteurs des projets pour éclaircir un point, pour obtenir une précision ou autre sans préjudice de la décision finale du jury qui sera transmise au Collège Provincial.

Article 7 Critères d'octroi:

A l'examen des dossiers de candidatures déposés, le jury se prononcera sur leur recevabilité et ensuite, parmi les dossiers validés, proposera au Conseil provincial d'attribuer, dans les limites des crédits disponibles au budget provincial des prix plafonnés chacun à minimum 500 euros et maximum 5.000 euros, sur base des crédits disponibles au budget provincial des subsides plafonnés conformément à l'appel à projets lancé chaque année par le Collège provincial pour autant que le projet rencontre au moins cinq critères parmi les suivants:

- a) originalité
- b) le projet est porteur de valeurs éthiques.
- c) Le projet démontre une dimension pérenne
- d) le projet a une capacité de fédérer un réseau, est porté par un partenariat local
- e) le projet est interactif
- f) le projet s'inscrit dans une dimension intergénérationnelle
- g) le projet présente un caractère innovant
- h) la méthodologie pédagogique du projet pourrait être transposable et/ou démultipliée aisément
- i) le contenu du projet ne réside pas entièrement dans la présentation de faits de guerre, fait preuve d'une dimension de transmission, d'actualisation, de contextualisation et de mise en perspective.

Article 8 : Modalités d'exécution

Après approbation du procès-verbal de délibération du jury et de la sélection des projets, le Conseil provincial décidera d'octroyer dans les limites des crédits disponibles les subventions.

Les lauréats recevront 80% de leur prix, en avance (1^{ère} tranche) dans les 3 mois de la décision. Le solde sur production des pièces justificatives.

Les pièces justificatives doivent consister en des factures acquittées, une attestation certifiant que les justificatifs communiqués n'ont pas été et ne seront pas produites auprès d'une autre autorité subsidiaire, les comptes et bilans où apparaît clairement la subvention provinciale et d'un rapport d'activités dûment signés, attestés et datés.

Ces justificatifs sont à envoyer au Directeur général de la Province de Namur, Place Saint Aubain, 2 à 5000 Namur) maximum le 31 août de l'année N+1


Article 9 : Contreparties.

En contrepartie d'un subside éventuel, il est notamment proposé d'insérer le logo de la Province de Namur dans toutes les publications, sur les invitations éventuelles, sur l'ensemble des supports de promotion et sur le site de la manifestation. ~~Un représentant du Collège provincial sera invité à prendre la parole si une inauguration officielle est prévue.~~

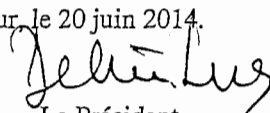
Afin de convenir des contreparties qui seront décidées d'un commun accord, le responsable du projet sera tenu de contacter Monsieur R. JAMIN, Directeur du Service Promotion et Relations publiques, Place Saint-Aubain, 2 à 5000 NAMUR, au 081/77.67.45 et devra également communiquer à ce dernier les justificatifs y relatifs pour la date à laquelle les justificatifs mentionnés à l'article 8 devront être rendus.

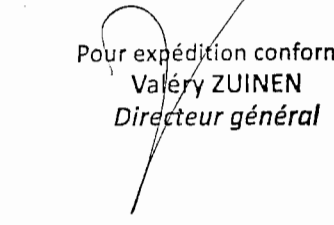
Article 2 : d'approuver le modèle de dossier de candidature.

Article 3 : la présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Namur.


Le Directeur Général,
V. ZUINEN

Namur, le 20 juin 2014.


Le Président,
L. DELIRE.


Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général



Projet de Règlement relatif à l'appel à projet de la Province de Namur pour les initiatives visant à promouvoir chez les enfants, les jeunes et les adultes une éducation à la citoyenneté et à la démocratie dans le cadre du Réseau « Territoires de la Mémoire »

Article 1^{er} : Objet et objectifs

Le présent règlement établit les critères de sélection, les modalités et les conditions de participation de l'appel à projet lancé dans le cadre du plan stratégique opérationnel de la Province de Namur en vue de soutenir les villes et communes du territoire provincial qui ont adhéré au réseau « Territoires de Mémoire ». Ce label concerne des actions destinées à promouvoir chez les enfants, les jeunes et les adultes une éducation à la citoyenneté et à la démocratie.

Article 2 : Conditions de participation

- Le projet doit être initié dans l'année du lancement de l'appel
- Le promoteur doit avoir signé la Charte de partenariat proposée par l'asbl « Territoires de la Mémoire » et être actif dans ce réseau

Article 3 : Modalités pratiques.

Le dossier de candidature devra être envoyé au Directeur Général (Province de Namur – Place Saint-Aubain, 2 à 5000 Namur) et comprendre:

- Un descriptif complet du projet avec tous les justificatifs requis en relation avec les conditions de participation. Le formulaire ad hoc complété pour l'ensemble des rubriques et signé par le promoteur.
- L'identité du ou des promoteurs et du public ciblé.
- Le budget détaillé du projet (recette/dépense) en précisant la destination du subside provincial sollicité.
- La preuve de l'adhésion au réseau « Territoires de la Mémoire »

Le candidat dispose d'un délai de 2 mois pour envoyer son dossier à partir de la publication de l'appel à candidature dans le Bulletin provincial et de la mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

Le fonctionnaire en charge de cette matière pourra réclamer les documents manquants.

Article 4. Bénéficiaires :

Les communes ou les CPAS membres du réseau « Territoires de la Mémoire » sises sur le territoire de la province de Namur;

Article 5. – Exclusions :

- 1°) les frais d'infrastructures et de catering;
- 2°) les bénéficiaires de subventions antérieures qui n'auraient pas rempli les procédures légales ou réglementaires conformément aux articles L 3331-1 à L 3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur l'octroi et le contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces ou qui ont fait l'objet d'une évaluation négative confirmée par le Collège provincial de Namur ;
- 3°) les manifestations poursuivant un but lucratif.

Article 6 : Composition du jury

Un jury spécifique à ce dispositif sera constitué et composé de :

- Le Gouverneur de la Province ou son représentant
- Deux membres du Collège provincial dont le Député provincial en charge de la Santé Publique, des Affaires Sociales et Sanitaires, de la Culture et du Sport
- Un conseiller provincial par groupe politique du Conseil provincial.
- Le Directeur Général et l'Inspecteur général de l'A.S.P.A.S.C ou leurs délégués
- Le Directeur de l'asbl « Territoires de la mémoire » ou son représentant
- Le responsable du secteur Pédagogique de l'asbl Territoires de la mémoire » ou son représentant
- Le Directeur du Centre d'Action Interculturelle de Namur ou son représentant
- Le Directeur du Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie ou son représentant
- Le Directeur du Centre de Médiation des Gens du Voyage ou son représentant
- Le Directeur du Centre d'Action Laïque de la Province de Namur ou son représentant

La désignation du jury sera confiée par délégation au Collège provincial. Le secrétariat du jury sera assuré par la Direction des Affaires sociales et sanitaires.

L'administration provinciale (DASS) pourra prendre contact avec les promoteurs des projets pour éclaircir un point, pour obtenir une précision ou autre sans préjudice de la décision finale du jury qui sera transmise au Collège Provincial.

Article 7 Critères d'octroi:

A l'examen des dossiers de candidatures déposés, le jury se prononcera sur leur recevabilité et ensuite, parmi les dossiers validés, proposera au Conseil provincial d'attribuer, dans les limites des crédits disponibles au budget provincial des prix plafonnés chacun à minimum 500 euros et maximum 5.000 euros, sur base des crédits disponibles au budget provincial des subsides plafonnés conformément à l'appel à projets lancé chaque année par le Collège provincial pour autant que le projet rencontre au moins cinq critères parmi les suivants:

- a) originalité
- b) le projet est porteur de valeurs éthiques.
- c) Le projet démontre une dimension pérenne
- d) le projet a une capacité de fédérer un réseau, est porté par un partenariat local
- e) le projet est interactif
- f) le projet s'inscrit dans une dimension intergénérationnelle
- g) le projet présente un caractère innovant
- h) la méthodologie pédagogique du projet pourrait être transposable et/ou démultipliée aisément
- i) le contenu du projet ne réside pas entièrement dans la présentation de faits de guerre, fait preuve d'une dimension de transmission, d'actualisation, de contextualisation et de mise en perspective.

Article 8 : Modalités d'exécution

Après approbation du procès-verbal de délibération du jury et de la sélection des projets, le Conseil provincial décidera d'octroyer dans les limites des crédits disponibles les subventions.

Les lauréats recevront 80% de leur prix, en avance (1^{ère} tranche) dans les 3 mois de la décision. Le solde sur production des pièces justificatives.

Les pièces justificatives doivent consister en des factures acquittées, une attestation certifiant que les justificatifs communiqués n'ont pas été et ne seront pas produites auprès d'une autre autorité subsidiaire, les comptes et bilans où apparaît clairement la subvention provinciale et d'un rapport d'activités dûment signés, attestés et datés.

Ces justificatifs sont à envoyer au Directeur général de la Province de Namur, Place Saint Aubain, 2 à 5000 Namur) maximum le 31 août de l'année N+1

Article 9 : Contreparties.

En contrepartie d'un subside éventuel, il est notamment proposé d'insérer le logo de la Province de Namur dans toutes les publications, sur les invitations éventuelles, sur l'ensemble des supports de promotion et sur le site de la manifestation.

Afin de convenir des contreparties qui seront décidées d'un commun accord, le responsable du projet sera tenu de contacter Monsieur R. JAMIN, Directeur du Service Promotion et

Relations publiques, Place Saint-Aubain, 2 à 5000 NAMUR, au 081/77.67.45 et devra également communiquer à ce dernier les justificatifs y relatifs pour la date à laquelle les justificatifs mentionnés à l'article 8 devront être rendus.



PROVINCE
de **NAMUR**

Action sanitaire
et sociale

Rue Martine Bourtonbourt, 2
5000 NAMUR

Appel à projet de la Province de Namur pour les initiatives visant à promouvoir chez les enfants, les jeunes et les adultes une éducation à la citoyenneté et à la démocratie dans le cadre du Réseau « Territoires de la Mémoire »

DENOMINATION ET PRESENTATION DE L'ORGANISME PROMOTEUR	
STATUT JURIDIQUE :	<input type="checkbox"/> Commune
	<input type="checkbox"/> CPAS
OBJET SOCIAL :	
PRESENTATION SUCCINCTE :	
Adresse : Rue et N°	
Codé postal & Commune :	
N° de téléphone/ Fax :	
Adresse E-mail :	
Représentant légal :	
Chef de projet :	
N° COMPTE BANCAIRE ET ADRESSE	

INTITULE DU PROJET	
1. Objectifs du projet	
2. Aspect novateur du projet	
3. Identification de l'action pour laquelle le subside est sollicité	
4. Description du public visé	
5. Lieu de l'action	
6. Date de début et durée de l'action	
7. Résultats attendus	

ANALYSE DES BESOINS	
1. Quelle est votre place dans le réseau institutionnel et/ou associatif de la zone géographique retenue pour le projet ?	
2. Etat des lieux : comment avez-vous pris connaissance des besoins non rencontrés ?	
3. Votre projet est-il en lien avec d'autres initiatives antérieures ? Si oui, de quelle manière ? Sinon pourquoi ?	
PARTENARIAT	
Un partenariat effectif est-il établi pour la réalisation de votre projet ? - Avec qui ? - Sous quelle forme ?	

RESSOURCES DU PROMOTEUR	
<p>De quelles ressources actuelles disposez-vous dans le cadre de votre projet (au niveau financier, pédagogique, personnel) ?</p> <p>1. Ressources actuelles ?</p> <p>2. Ressources pour pérenniser le projet ?</p>	
EVALUATION	
<p>Quel est le dispositif d'évaluation de votre projet (évolution, résultat) ?</p> <p>Quels sont les indicateurs de votre évaluation ?</p>	

INFORMATION	
<p>Quels moyens de communication et d'information mettez-vous en œuvre pour atteindre</p> <ul style="list-style-type: none">• le public visé ?• le réseau ?	

<i>BUDGET DU PROJET</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>		
TYPES DE DEPENSES / POSTES		TYPES DE RECETTES	POSTES	MONTANT
Frais de fonctionnement :		Recettes propres : <i>(le promoteur doit intervenir pour un montant équivalent à celui sollicité)</i>		
Dépenses de personnel : <i>(contrat de travail pour une tâche nettement déterminée)</i>		Autres subsides perçus pour ce projet :		
Dépenses sportives :		Intervention provinciale sollicitée		
Publicité - Information :		Autres ressources escomptées :		
Autres & Frais divers				
TOTAL DES DEPENSES :		TOTAL DES RECETTES :		

Je déclare ne pas bénéficier d'autres subsides pour les dépenses prises en charge par la Province de Namur.
Je m'engage à fournir les justificatifs financiers desdites dépenses pour le 31 décembre de l'année civile suivant celle de la demande.

Date et signature :

DASS/TdM

Page 6

PROVINCE DE NAMUR
Direction des Affaires sociales et
Sanitaires
Rue Martine Bourtonbourt, 2
5000 NAMUR

LE CONSEIL PROVINCIAL

N/Réf. : JFG/sp/1.1/2437.

Affaire n° 153/14 : D.A.S.S. - Délibération du jury chargé d'examiner les projets déposés dans le cadre de l'appel à projet de la Province de Namur pour les initiatives d'intégration et de promotion de l'activité sportive.

VU l'article L 2212-32 § 6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation stipulant que le Conseil Provincial peut déléguer, au Collège Provincial, la compétence d'octroyer les subventions ;

- 1) Qui figurent nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle ;
- 2) En nature ;
- 3) Motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues ;

VU la résolution du Conseil Provincial du 31 mai 2013 déléguant au Collège Provincial la compétence d'octroyer des subventions dans les conditions fixées par l'article L 2212-32 § 6 ;

ATTENDU que le dispositif de cet appel à projet ne rentre pas dans le cadre de cette délégation puisqu'elle ne remplit pas les conditions fixées par l'article L 2212-32 § 6 ;

QU'EN conséquence, il appartient au Conseil Provincial d'octroyer la subvention sollicitée dans le respect des articles L 3331-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU la résolution du Conseil Provincial approuvant le règlement relatif à l'appel à projet de la Province de Namur pour les initiatives d'intégration et de promotion de l'activité sportive ;

ATTENDU que cet appel à projet est destiné à favoriser l'émergence des initiatives d'intégration et de promotion de l'activité physique ;

VU l'article 764045/64000/005 du budget 2014 ;

VU l'avis du jury réunion le 10 juin 2014 ;

VU la proposition du Collège Provincial du 19 juin 2014 ;

VU le rapport de sa 2^{ème} Commission ;

DECIDE

Article 1^{er} : la convention entre la Province de Namur et l'Asbl Enjoy Sports est approuvée dans le cadre de l'octroi d'un subside de 1.000 €.

Article 2 : La convention entre la Province de Namur et l'Association de fait « Tourisme et handbike » est approuvée dans le cadre de l'octroi d'un subside de 1.500 €.

Article 3 : la convention entre la Province de Namur et les Mutualités Chrétiennes de Namur est approuvée dans le cadre d'un subside de 1.000 €.

Article 4 : la convention entre la Province de Namur et l'Asbl MAT et eau est approuvée dans le cadre de l'octroi d'un subside de 1.750 €.

Article 5 : La convention entre la Province de Namur et le RUW Ciney est approuvée dans le cadre de l'octroi d'un subside de 750 €.

Article 6 : la convention entre la Province de Namur et l'Asbl Ligue Handisport Francophone est approuvée dans le cadre de l'octroi d'un subside de 5.000 €.

Article 7 : la convention entre la Province de Namur et l'Association des fédérations francophones du Sport Scolaire est approuvée dans le cadre de l'octroi d'un subside de 5.000 €

Article 8 : la subvention sollicitée par l'Asbl Ciney Jeunes 460 est refusée dans la mesure où le projet décrit est similaire et concerne une même activité et le même public que le projet déposé par RUW-Ciney.

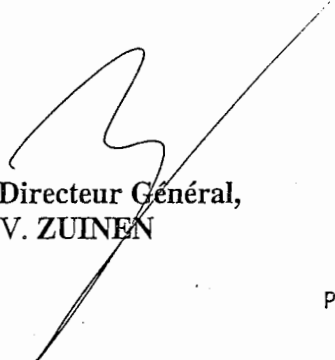
Article 9 : la convention entre la Province de Namur et le Sport Vélocipédique de Marchevelette est approuvée dans le cadre de l'octroi d'un subside de 5.000 €.

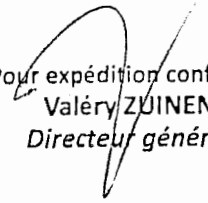
Article 10 : la convention entre la Province de Namur et l'Asbl Handinage 2004 est approuvée dans le cadre de l'octroi d'un subside de 1.500 €.

Article 11 : la convention entre la Province de Namur et la Fondation Luc Legrain est approuvée dans le cadre de l'octroi d'un subside de 5.000 €.

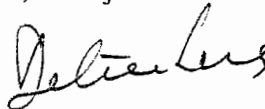
Article 12 : Expédition de la présente résolution sera adressée :

- Monsieur J.-M. **WARNON**, Directeur Financier
- Madame D. **HICGUET**, Inspecteur Général
- Madame G. **GAIE**, Directeur des Services Financiers
- Madame M.-R. **BRIDOUX**, Directeur du Service du Budget
- Monsieur L. **RANOLET**, Directeur du Service de la Comptabilité
- Aux demandeurs.


Le Directeur Général,
V. ZUINEN


Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général

Namur, le 20 juin 2014.



Le Président,
L. DELIRE



N/Réf.: ID/sp/1.1/2431

Affaire n° 129/14: Règlement provincial relatif à l'appel à projets « Conseils Consultatifs Communaux des Aînés/ Vieillissement actif »- DASS - Département Seniors.

VU l'article L2212-38 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation précisant que le Conseil Provincial est compétent pour faire des règlements provinciaux ;

VU les articles L3331-1 à L3331-³ du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatifs à l'octroi et au contrôle des subventions octroyées par les Communes et les Provinces ;

VU que la légitimité de l'Institution provinciale réside notamment en la qualité du service qu'elle offre aux citoyens ou de l'appui qu'elle apporte aux dispositifs locaux centrés sur cet objectif. En concordance avec cet objectif global, le Département « Espace Seniors » de la DASS a pour mission d'optimiser la qualité de vie du citoyen âgé et plus largement de promouvoir le vieillissement actif.

ATTENDU qu'un moyen d'intervenir, est de soutenir ou de promouvoir au niveau des pouvoirs locaux l'action des Conseils Consultatifs Communaux des Aînés (CCCA) ;

ATTENDU que faciliter l'inclusion des Aînés dans tous les domaines de la vie communautaire et reconnaître leurs capacités et ressources est un vecteur d'épanouissement et un soutien au « Vieillissement actif » ;

VU la volonté de la Province de Namur de lancer un appel à projets dans le cadre des activités de la plateforme des CCCA visant à récompenser des projets qui favorise la participation citoyenne des Aînés ;

VU le disponible de 10.000€ réservé à l'article : 801045/64000/017 du budget 2014;

vue le rapport de 2^e commission :
DECIDE :

Article 1^{er}: d'approuver le règlement provincial suivant relatif au soutien des projets favorisant le « Vieillissement actif » suivant le modèle ci-après :

Règlement relatif à l'appel à projets « vieillissement actif » - D.A.S.S. – Département Seniors.

Article 1er: Objets et objectifs

Le présent règlement établit les critères de sélection, les modalités et les conditions de participation de l'appel à projets lancé dans le cadre des activités de la plateforme des Conseils Consultatifs Communaux des Aînés (CCCA) de la province de Namur en vue d'impulser des projets favorisant la participation citoyenne des Aînés.

Article 2 : Conditions participation

L'appel à projets est conçu pour mobiliser les acteurs des CCCA autour de projets innovants susceptibles de créer du lien social.

Sous peine de non-recevabilité, le candidat dispose d'un délai de 3 mois pour envoyer son dossier à partir de la publication de l'appel à candidature dans le Bulletin provincial et de sa mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur..

Le dossier de candidature devra être envoyé au Directeur Général (Province de Namur-Place Saint-Aubain, 2 à 5000 NAMUR)


Le dossier de candidature comprend les éléments repris dans la grille de proposition :

- Dénomination du projet ;
- Coordonnées des personnes responsables ;
- Description du projet et de l'objectif visé en concordance avec la thématique visée ;
- Description détaillée de la manière de travailler pour atteindre l'objectif ;
- Définition du public-cible ;
- Planning de réalisation ;
- Méthode d'évaluation ;
- Budget en recettes et dépenses par poste envisagé ;
- Autres sources de financement éventuelles ;
- Partenariat éventuel ;

Article 3 : Bénéficiaires

Sont admissibles :

- les CCCA de la province de Namur, reconnus officiellement par le Conseil Communal de leur commune,
- plusieurs CCCA fédérés
- toute institution, organisation, disposant de la personnalité juridique qui développerait un projet avec au moins un de ces CCCA.



Article 4 : Priorités thématiques

Le projet répondra à l'une des points suivants

- Le projet impliquera directement des aînés, personnes de 55 ans et plus. Ils seront le « moteur » du projet.
- Le projet pourra être développé en interaction avec une autre institution ou association disposant de la personnalité juridique ayant comme bénéficiaire une génération différente.
- Le projet s'inscrira dans une dimension locale, afin de créer une dynamique de solidarité et être un germe de développement. En ce sens, il intégrera des seniors de la commune en dehors des membres du CCCA.
- Le projet permettra de faire connaître, comprendre et prendre en compte les besoins, les préoccupations et les droits de l'ensemble des aînés résidant sur la commune.
- Le projet veillera à mettre en exergue les valeurs citoyennes et démocratiques.
- Il soutiendra les aînés dans leur dynamique à une participation à la vie citoyenne et dans leur volonté de rester actif dans les différents domaines de la vie sociale
- Le projet pourra s'inscrire dans le cadre d'années thématiques initiées par les autorités supra locales, nationales ou européennes
- Le projet devra témoigner de sa transmissibilité. Le CCCA bénéficiaire de la subvention réalisera un guide pour faciliter la transmission du savoir-faire ou des bonnes pratiques développées

Article 5 : Composition du jury et fonctionnement.

Un jury spécifique à ce dispositif sera constitué et composé de :

- Deux représentants du Collège Provincial.
- Un conseiller provincial par groupe politique du Conseil provincial.
- Le Directeur général et l'Inspecteur général de l'A.S.P.A.S.C. ou leurs représentants.
- Le Directeur en chef de la DASS ou son représentant.
- Un représentant de la Coordination des Associations de Seniors.
- Un représentant de Courant d'Âges, plateforme de l'Intergénération.
- Un représentant de « Respect Seniors », Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

La désignation du jury sera confiée par délégation au Collège provincial.

Le secrétariat du jury sera assuré par la Direction des Affaires Sociales et Sanitaires.

Le jury réalisera un procès-verbal de délibération qui sera soumis à l'approbation du Collège provincial.

Article 6 : Critères d'octroi

A l'examen des dossiers de candidatures déposés, le jury se prononcera sur leur recevabilité (voir conditions ci-dessous) et ensuite parmi les dossiers validés, proposera au ~~Collège~~ ^{Conseil} provincial d'attribuer dans les limites des crédits disponibles au budget provincial, des subsides pour autant que le projet déposé rencontre au moins quatre des critères parmi les suivants :

- Originalité
- Porteur de valeurs éthiques
- Caractère innovant
- Développement de relations intergénérationnelles
- Dimension pérenne
- Adhésion à une thématique définie par une autorité supra-locale nationale ou internationale

Article 7 : Modalités d'exécution.

- Après approbation du procès-verbal de délibération du jury et de la sélection des projets, le Conseil provincial décidera d'octroyer, dans les limites des crédits disponibles, les subventions.
- A dater de cette décision, le projet devra être exécuté dans l'année qui suit l'attribution du subside par le Conseil provincial
- Après approbation par le Conseil provincial du procès-verbal de délibération du jury et de la sélection des projets, les lauréats recevront une première tranche équivalente à 80% du montant alloué (1^{ère} tranche) dans les 3 mois de la décision et le solde sur production de factures acquittées, d'une attestation certifiant que les justificatifs communiqués n'ont pas été et ne seront pas produits auprès d'une autre autorité subsidiaire, la transmission des comptes et bilans où apparaît clairement la subvention provinciale et d'un rapport d'activités dûment signés, attestés et datés à envoyer au Directeur Général de la Province de Namur – Province de Namur – Place St Aubain ,2-5000 Namur au plus tard le 31 août de l'année N+1.

Article 8 : Exclusions

Sont exclus :

- Les frais d'infrastructure
- Les frais de déplacement de groupe à l'exception des frais directement liés aux difficultés qu'entraînent les déplacements de personnes moins valides.

A titre d'exemple sont considérés comme directement liés ;

- ✓ Les aménagements de places adaptées pour le transport des personnes moins valides
- ✓ L'acheminement du matériel
- ✓ Les frais relatifs à l'encadrement technique et/ou médical spécifique
- Les fancy-fairs, kermesses, fêtes locales, ou de quartier, jeux de cartes et de société, exposition d'animaux
- Les organismes commerciaux
- Les demandeurs qui ont déjà bénéficié d'une subvention provinciale et qui n'ont pas restitué tout ou partie de cette subvention suite à un rapport de contrôle négatif établi par le Collège provincial de Namur
- Les manifestations poursuivant un but lucratif

Article 9 : Contreparties

Dans le cadre du projet, en contrepartie du subside octroyé, le logo de la Province de Namur sera inséré dans toutes les publications, sur les éventuelles invitations, sur l'ensemble des supports de promotion et sur le site de la manifestation. ~~Un représentant du Collège provincial sera invité à prendre la parole si une inauguration officielle est prévue.~~

Afin de convenir des autres contreparties qui seront décidées de commun accord, le responsable du projet sera tenu de contacter le Directeur du Service Promotion et Relations publiques, Place Saint-Aubain, 2 à 5000 NAMUR au 081/77.52.85.


Article 10 : Non-respect du règlement

En cas de non-respect des dispositions du présent règlement, toute organisme ou association bénéficiaire d'une subvention devra la restituer à la Province, conformément à l'article L 3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En cas de litige, seuls les Tribunaux de Namur seront compétents.

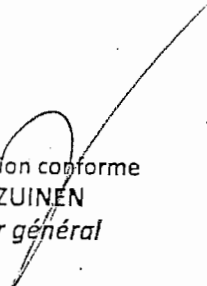
Article 2 : d'approuver le modèle de dossier de candidature.

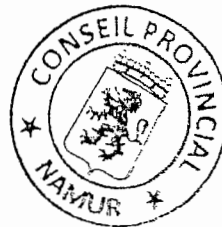
Article 3 : la présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Namur après la mise en place de la plateforme des Conseils Consultatifs Communaux des Aînés, à savoir le 16 septembre 2014.


Le Directeur général,
Valéry ZUINEN.

Namur, le 20 juin 2014.


Le Président,
Luc DELIRE


Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général



**Règlement relatif à l'appel à projets
« Vieillesse active » - DASS – Département Seniors.**

Article 1^{er} : Objets et objectifs

Le présent règlement établit les critères de sélection, les modalités et les conditions de participation de l'appel à projets lancé dans le cadre des activités de la plateforme des Conseils Consultatifs Communaux des Aînés (CCCA) de la province de Namur en vue d'impulser des projets favorisant la participation citoyenne des Aînés.

Article 2 : Conditions participation

L'appel à projets est conçu pour mobiliser les acteurs des CCCA autour de projets innovants susceptibles de créer du lien social.

Sous peine de non-recevabilité, le candidat dispose d'un délai de 3 mois pour envoyer son dossier à partir de la publication de l'appel à candidature dans le Bulletin provincial et de sa mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur..

Le dossier de candidature devra être envoyé au Directeur Général (Province de Namur-Place Saint-Aubain, 2 à 5000 NAMUR)

Le dossier de candidature comprend les éléments repris dans la grille de proposition :

- Dénomination du projet ;
- Coordonnées des personnes responsables ;
- Description du projet et de l'objectif visé en concordance avec la thématique visée ;
- Description détaillée de la manière de travailler pour atteindre l'objectif ;
- Définition du public-cible ;
- Planning de réalisation ;
- Méthode d'évaluation ;
- Budget en recettes et dépenses par poste envisagé ;
- Autres sources de financement éventuelles ;
- Partenariat éventuel ;

Article 3 : Bénéficiaires

Sont admissibles :

- les CCCA de la province de Namur, reconnus officiellement par le Conseil Communal de leur commune,
- plusieurs CCCA fédérés
- toute institution, organisation, disposant de la personnalité juridique qui développerait un projet avec au moins un de ces CCCA.

Article 4 : Priorités thématiques

- Le projet impliquera directement des aînés, personnes de 55 ans et plus. Ils seront le « moteur » du projet.
- Le projet pourra être développé en interaction avec une autre institution ou association disposant de la personnalité juridique ayant comme bénéficiaire une génération différente.
- Le projet s'inscrira dans une dimension locale, afin de créer une dynamique de solidarité et être un germe de développement. En ce sens, il intégrera des seniors de la commune en dehors des membres du CCCA.
- Le projet permettra de faire connaître, comprendre et prendre en compte les besoins, les préoccupations et les droits de l'ensemble des aînés résidant sur la commune.
- Le projet veillera à mettre en exergue les valeurs citoyennes et démocratiques. Il soutiendra les aînés dans leur dynamique à une participation à la vie citoyenne et dans leur volonté de rester actif dans les différents domaines de la vie sociale
- Le projet pourra s'inscrire dans le cadre d'années thématiques initiées par les autorités supra locales, nationales ou européennes
- Le projet devra témoigner de sa transmissibilité. Le CCCA bénéficiaire de la subvention réalisera un guide pour faciliter la transmission du savoir-faire ou des bonnes pratiques développées

Article 5 : Composition du jury et fonctionnement.

Un jury spécifique à ce dispositif sera constitué et composé de :

- Deux représentants du Collège Provincial.
- Un conseiller provincial par groupe politique du Conseil provincial.
- Le Directeur général et l'Inspecteur général de l'A.S.P.A.S.C. ou leurs représentants.
- Le Directeur en chef de la DASS ou son représentant.
- Un représentant de la Coordination des Associations de Seniors.
- Un représentant de Courant d'Âges, plateforme de l'Intergénération.
- Un représentant de « Respect Seniors », Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

La désignation du jury sera confiée par délégation au Collège provincial.

Le secrétariat du jury sera assuré par la Direction des Affaires Sociales et Sanitaires.

Le jury réalisera un procès-verbal de délibération qui sera soumis à l'approbation du Collège provincial.

Article 6 : Critères d'octroi

A l'examen des dossiers de candidatures déposés, le jury se prononcera sur leur recevabilité (voir conditions ci-dessous) et ensuite parmi les dossiers validés, proposera au Collège provincial d'attribuer dans les limites des crédits disponibles au budget provincial, des subsides pour autant que le projet déposé rencontre au moins quatre des critères parmi les suivants :

- Originalité
- Porteur de valeurs éthiques
- Caractère innovant
- Développement de relations intergénérationnelles
- Dimension pérenne
- Adhésion à une thématique définie par une autorité supra-locale nationale ou internationale

Article 7 : Modalités d'exécution.

- Après approbation du procès-verbal de délibération du jury et de la sélection des projets, le Conseil provincial décidera d'octroyer, dans les limites des crédits disponibles, les subventions.
- A dater de cette décision, le projet devra être exécuté dans l'année qui suit l'attribution du subside par le Conseil provincial
- Après approbation par le Conseil provincial du procès-verbal de délibération du jury et de la sélection des projets, les lauréats recevront une première tranche équivalente à 80% du montant alloué (1^{ère} tranche) dans les 3 mois de la décision et le solde sur production de factures acquittées, d'une attestation certifiant que les justificatifs communiqués n'ont pas été et ne seront pas produits auprès d'une autre autorité subsidiaire, la transmission des comptes et bilans où apparaît clairement la subvention provinciale et d'un rapport d'activités dûment signés, attestés et datés à envoyer au Directeur Général de la Province de Namur – Province de Namur – Place St Aubain ,2-5000 Namur au plus tard le 31 août de l'année N+1.

Article 8 : Exclusions

Sont exclus :

- Les frais d'infrastructure
- Les frais de déplacement de groupe à l'exception des frais directement liés aux difficultés qu'entraînent les déplacements de personnes moins valides.
A titre d'exemple sont considérés comme directement liés ;
 - ✓ Les aménagements de places adaptées pour le transport des personnes moins valides
 - ✓ L'acheminement du matériel
 - ✓ Les frais relatifs à l'encadrement technique et/ou médical spécifique
- Les fancy-fairs, kermesses, fêtes locales, ou de quartier, jeux de cartes et de société, exposition d'animaux
- Les organismes commerciaux

- Les demandeurs qui ont déjà bénéficié d'une subvention provinciale et qui n'ont pas restitué tout ou partie de cette subvention suite à un rapport de contrôle négatif établi par le Collège provincial de Namur
- Les manifestations poursuivant un but lucratif

Article 9 : Contreparties

Dans le cadre du projet, en contrepartie du subside octroyé, le logo de la Province de Namur sera inséré dans toutes les publications, sur les éventuelles invitations, sur l'ensemble des supports de promotion et sur le site de la manifestation. Un représentant du Collège provincial sera invité à prendre la parole si une inauguration officielle est prévue.

Afin de convenir des autres contreparties qui seront décidées de commun accord, le responsable du projet sera tenu de contacter le Directeur du Service Promotion et Relations publiques, Place Saint-Aubain, 2 à 5000 NAMUR au 081/77.52.85.

Article 10 : Non-respect du règlement

En cas de non-respect des dispositions du présent règlement, toute organisme ou association bénéficiaire d'une subvention devra la restituer à la Province, conformément à l'article L 3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En cas de litige, seuls les Tribunaux de Namur seront compétents.

**Appel à projets « Conseils Consultatifs Communaux des Aînés/ Vieillessement actif »
- DASS – Département Seniors dossier de candidature.**

DENOMINATION ET PRESENTATION DE L'ORGANISME PROMOTEUR	<input type="checkbox"/> Commune
STATUT JURIDIQUE :	<input type="checkbox"/> CPAS
	<input type="checkbox"/> ASBL
	Autre :
OBJET SOCIAL :	
PRESENTATION SUCCINCTE :	
Adresse : Rue et N°	
Code postal & Commune :	
N° de téléphone/ Fax :	
Adresse E-mail :	
Représentant légal :	
Chef de projet :	
N° COMPTE BANCAIRE ET ADRESSE	

INTITULE DU PROJET	
1. Objectifs du projet	
2. Implication du CCCA	
3. Aspect novateur et/ou intergénérationnel du projet	
4. Identification de l'action pour laquelle le subside est sollicité	
5. Description du public visé	
6. Lieu de l'action	
7. Date de début et durée de l'action	
8. Résultats attendus	

ANALYSE DES BESOINS	
1. Quelle est votre place dans le réseau institutionnel ou associatif dans votre région ?	
2. Etat des lieux : comment avez-vous eu connaissance des besoins non rencontrés ?	
3. Votre projet est-il en lien avec d'autres initiatives antérieures ? Si oui, de quelle manière ? Sinon pourquoi ?	
PARTENARIAT	
Un partenariat effectif est-il établi pour la réalisation de votre projet ?	
- Avec qui ?	
- Sous quelle forme ?	

<p>INFORMATION</p>	<p>Quels moyens de communication et d'information mettez-vous en œuvre pour atteindre</p> <ul style="list-style-type: none">• le public visé ?• le réseau ?

BUDGET DU PROJET	DEPENSES		RECETTES		
	TYPES DE DEPENSES / POSTES		TYPES DE RECETTES	POSTES	MONTANT
Frais de fonctionnement :			Recettes propres : (le promoteur doit intervenir pour un montant équivalent à celui sollicité)		
Dépenses de personnel : (contrat de travail pour une tâche nettement déterminée)			Autres subsides perçus pour ce projet :		
Dépenses pédagogiques :			Intervention sollicitée de la Province		
Publicité - Information :			Autres ressources escomptées :		
Autres & Frais divers					
TOTAL DES DEPENSES :			TOTAL DES RECETTES :		

Je déclare ne pas bénéficier d'autres subsides pour les dépenses prises en charge par la Province de Namur.
Je m'engage à fournir les justificatifs financiers desdites dépenses pour le 31 décembre de l'année civile suivant celle de la demande.

Date et signature :

Appel à projets « Conseils Consultatifs Communaux des Aînés/ Vieillessement actif » DASS

N°33 .- SCRL :

- SCRL «Le Foyer Taminois et ses Extensions» - Assemblée générale ordinaire et Assemblée générale extraordinaire du 07.06.2014 - Ordre du jour - Approbation (Résolution du Conseil provincial du 23.05.2014)
- SCRL «La Cité des Couteliers» - Assemblée générale ordinaire du 26.06.2014 - Ordre du jour - Approbation
- SCRL «Le Foyer Cinacien» Assemblée générale ordinaire du 25.06.2014
- SCRL «Les Habitants de l'Eau Noire» Assemblée générale ordinaire du 26.06.2014 (Résolutions du Conseil provincial du 20.06.2014)

Réf. PG/1.1/2212

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Affaire N°109 /14 SCRL « Le Foyer Taminois et ses Extensions »
Assemblée générale ordinaire et Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2014
Ordre du jour – Approbation.

ATTENDU que la SCRL « Le Foyer Taminois et ses Extensions » tiendra le 7 juin 2014 à 11 h son Assemblée générale ordinaire et à 11 h 45 son Assemblée générale extraordinaire avec, à l'ordre du jour, les points suivants :

A l'Assemblée générale ordinaire :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration
2. Rapport du commissaire-réviseur
3. Approbation des comptes annuels 2013
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux administrateurs
6. Décharge au commissaire-réviseur
7. Désignation du commissaire-réviseur suite à la fin du mandat – nouveau mandat
8. Désignation d'administrateurs
9. Rapport 2012 du Commissaire SWL

A l'Assemblée générale extraordinaire :

1. Démission des coopérateurs et remboursement des parts.
2. Modification des statuts de la société

ATTENDU que ces points n'appellent aucune remarque ;

VU l'article L2223-14 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

VU les articles 146 et suivants du Code Wallon du Logement ;

VU les propositions du Collège provincial ;

VU le rapport de sa 2ème Commission ;

A R R E T E

Article 1er: le rapport de gestion du Conseil d'administration est approuvé.

Article 2 : le rapport du commissaire-réviseur sur les comptes 2013 est approuvé.

Article 3 : les comptes et bilan 2013 sont approuvés.

Article 4 : l'affectation du résultat est approuvée.

Article 5 : la décharge accordée aux administrateurs et au commissaire-réviseur est approuvée pour l'exercice de leur mandat.

Article 6 : la désignation du commissaire-réviseur, suite à la fin du mandat, est approuvée.

Article 7 : le rapport 2012 de la Commissaire SWL est approuvé.

Article 8 : la démission des coopérateurs et le remboursement des parts est approuvée.

Article 9 : la modification des statuts de la société est approuvée.

Article 10 : afin que la proportion des votes intervenus au sein du Conseil puisse être prise en considération dans toutes ses nuances, l'expédition de la présente résolution sera accompagnée d'un courrier spécifiant le résultat du scrutin sur l'ensemble de la résolution et précisant également le résultat de chaque vote spécifique éventuellement demandé par un conseiller concernant un article quelconque de la résolution.

Article 11 : expédition de la présente résolution sera adressée à M. le Président de la Société ainsi qu'à chacun des représentants de la Province de Namur aux assemblées générales de ladite société, à savoir Mme Stéphanie THORON, Monsieur Philippe CARLIER et Monsieur Etienne BERTRAND.

Namur, le 23 mai 2014

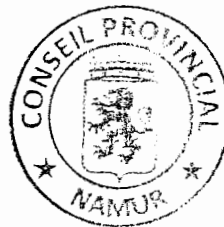
Le Directeur général

Valéry ZUINEN

Le Président

Luc Delire

Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général



PROVINCE DE NAMUR
Direction des Affaires Sociales
et Sanitaires
Rue Martine Bourtonbourt, 2
5000 Namur

LE CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR

N/Réf. : JFG/cm/1.1/2721

Affaire N°125/14 : SCRL « La Cité des Couteliers »
Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2014
Ordre du jour - Approbation

ATTENDU que la SCRL « La Cité des Couteliers » tiendra le 26 juin 2014 son Assemblée générale ordinaire à 19 H 30 avec, à l'ordre du jour, les points suivants :

1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2013 ;
2. Lecture et examen du rapport annuel du Conseil d'Administration ;
3. Lecture et examen du rapport du Commissaire – Réviseur ;
4. Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ;
5. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur ;
6. Information concernant la nomination de l'Administrateur représentant la Commune de Sombreffe.

ATTENDU que ces points n'appellent aucune remarque ;

VU l'article L2223-14 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

VU les articles 146 et suivants du Code Wallon du Logement ;

VU les propositions du Collège Provincial ;

VU le rapport de sa 2^{ème} Commission ;

ARRETE

Article 1^{er} : le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2013 est approuvé.

Article 2 : le rapport annuel du Conseil d'Administration est approuvé.

Article 3 : le rapport du Commissaire – Réviseur est approuvé.

Article 4 : les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 sont approuvés.


Article 5 : la décharge à donner aux administrateurs et au réviseur est approuvée.

Article 6 : l'information concernant la nomination de l'Administrateur représentant la Commune de Sombreffe est approuvée.

Article 7 : afin que la proportion des votes intervenus au sein du Conseil puisse être prise en considération dans toutes ses nuances, l'expédition de la présente résolution sera accompagnée d'un courrier spécifiant le résultat du scrutin sur l'ensemble de la résolution et précisant également le résultat de chaque vote spécifique éventuellement demandé par un conseiller concernant un article quelconque de la résolution.

Article 8 : expédition de la présente résolution sera adressée à Monsieur le Président de la Société ainsi qu'à chacun des représentants de la Province de Namur aux assemblées générales de ladite société

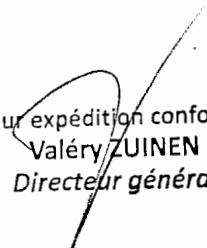
Namur, le 20 juin 2014.


Le Directeur Général,

V. ZUINEN


Le Président,

L. DELIRE


Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général



LE CONSEIL PROVINCIAL,

PG/2424

Affaire N° 145/14 SCRL « Le Foyer Cinacien »
Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2014

ATTENDU que la SCRL Foyer Cinacien tiendra le 25 juin 2014 à 11 heures son assemblée générale ordinaire avec, à l'ordre du jour, les points suivants :

- 1) Rapport du Conseil d'Administration sur les activités et les résultats de la Société durant l'année 2013
- 2) Rapport du Réviseur d'Entreprises
- 3) Examen et Approbation des comptes annuels de 2013
- 4) Décharge aux administrateurs et au Réviseur d'Entreprises
- 5) Nominations des administrateurs
- 6) Lecture et approbation du procès-verbal de la séance.

VU le Code du Logement ;

VU le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

VU les propositions du Collège provincial ;

VU le rapport de sa 2e Commission ;

ARRETE

Article 1er : Le rapport du Conseil d'Administration sur les activités et les résultats de la Société durant 2013 est approuvé.

Article 2 : Le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice 2013 est approuvé.

Article 3 : Les comptes annuels 2013 sont approuvés.

Article 4 : La décharge est accordée aux administrateurs et au Réviseur d'Entreprises

Article 5 : La nomination des administrateurs est approuvée.

Article 6 : La lecture et l'approbation du procès-verbal de la séance sont approuvées.

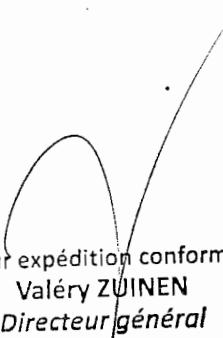
Article 7 : Afin que la proportion des votes intervenus au sein du Conseil puisse être prise en considération dans toutes ses nuances, l'expédition de la présente résolution sera accompagnée d'un courrier spécifiant le résultat du scrutin sur l'ensemble de la résolution et précisant également le résultat de chaque vote spécifique éventuellement demandé par un conseiller concernant un article quelconque de la résolution.

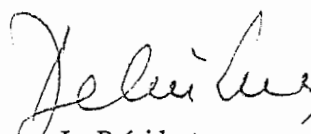
Article 8 : Expédition de la présente résolution sera adressée à la Présidente de la Société ainsi qu'à chacun des représentants de la Province de Namur aux assemblées générales de ladite société, à savoir M. Pierre-Yves DERMAGNE, M. Pierre VUYLSTEKE et M. Michel COLLINGE.

Article 9 : La présente résolution sera publiée dans le bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province.

Namur, le 20 juin 2014


Le Directeur général,
V. ZUINEN


Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général


Le Président,
L. DELIRE



LE CONSEIL PROVINCIAL,

PG/2426

Affaire N° 146/14 SCRL « Les Habitations de l'Eau Noire »
Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2014

ATTENDU que la SCRL « Les Habitations de l'Eau Noire » tiendra le 26 juin 2014 à 19 heures son assemblée générale ordinaire avec, à l'ordre du jour, les points suivants :

- 1) Rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire-Réviseur,
- 2) Approbations des comptes annuels, du compte de résultat et des annexes arrêtés au 31.12.2013,
- 3) Décharge à donner aux administrateurs (trices) pour leur mandat,
- 4) Décharge à donner au Commissaire-Réviseur pour sa mission
- 5) Nomination d'administrateurs (trices)
- 6) Communications diverses.

VU le Code du Logement ;

VU le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

VU les propositions du Collège provincial ;

VU le rapport de sa 2^{ème} Commission ;

ARRETE

Article 1er : Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire-Réviseur sont approuvés.

Article 2 : Les comptes annuels, le compte de résultat et les annexes arrêtés au 31.12.2013 sont approuvés.

Article 3 : La décharge à donner aux administrateurs (trices) pour leur mandat est approuvée.

Article 4 : La décharge à donner au Commissaire-Réviseur pour sa mission est approuvée.

Article 5 : La nomination des administrateurs (trices) est approuvée.

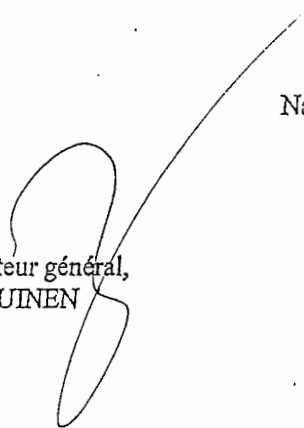
Article 6 : Les communications diverses sont approuvées.


Article 7 : Afin que la proportion des votes intervenus au sein du Conseil puisse être prise en considération dans toutes ses nuances, l'expédition de la présente résolution sera accompagnée d'un courrier spécifiant le résultat du scrutin sur l'ensemble de la résolution et précisant également le résultat de chaque vote spécifique éventuellement demandé par un conseiller concernant un article quelconque de la résolution.


Article 8 : Expédition de la présente résolution sera adressée à la Présidente de la Société ainsi qu'à chacun des représentants de la Province de Namur aux assemblées générales de ladite société, à savoir M. C. Bomblet, Mme M. Robert-Declercq, Mr S. Lasseaux

Article 9 : La présente résolution sera publiée dans le bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province.

Namur, le 20 juin 2014


Le Directeur général,
V. ZUINEN


Le Président,
L. DELIRE


Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général



N°34 .- TERRIENNE DU CREDIT SOCIAL :

- La Terrienne du Crédit Social - Assemblée générale ordinaire
du 02.06.2014 - Ordre du jour - Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 23.05.2014)

PROVINCE DE NAMUR
Direction des Affaires Sociales
et Sanitaires
Rue Martine Bourtonbourt, 2
5000 Namur

LE CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR

N/Réf. : JFG/sp/1.1/2281

Affaire n° 111/14 : La Terrienne du Crédit Social – Assemblée Générale ordinaire du 2 juin 2014
– ordre du jour – Approbation.

ATTENDU que la Terrienne du Crédit Social tiendra le 2 juin 2014 à 18h son Assemblée Générale Ordinaire à Wierde avec, à l'ordre du jour les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de l'A.G.O. du 17/06/2013
2. Approbation du rapport de gestion des Administrateurs pour l'exercice 2013
3. Rapport du Réviseur de la Société pour l'exercice 2013
4. Bilan et comptes de résultats de l'exercice 2013
5. Rapport sur l'application de la législation sur la prévention de blanchiment d'argent
6. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Réviseur
7. Divers.

ATTENDU que ces points n'appellent aucune remarque ;

VU l'article L 2223-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU les articles 146 et suivants du Code Wallon du Logement ;

VU les propositions du Collège Provincial ;

VU le rapport de sa 2^{ème} Commission ;

ARRETE

Article 1^{er} : le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17/06/2013 est approuvé.

Article 2 : le rapport de gestion des Administrateurs pour l'exercice 2013 est approuvé.

Article 3 : le rapport du Réviseur de la Société pour l'exercice 2013 est approuvé.

Article 4 : le bilan et les comptes de résultats de l'exercice 2013 sont approuvés.

Article 5 : le rapport sur l'application de la législation sur la prévention du blanchiment d'argent est approuvé.

Article 6 : la décharge à donner au Conseil d'Administration et au Réviseur est approuvée.


Article 7 : les divers sont approuvés.

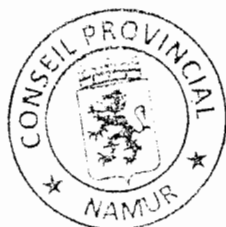
Article 8 : afin que la proportion des votes intervenus au sein du Conseil puisse être prise en considération dans toutes ses nuances, l'expédition de la présente résolution sera accompagnée d'un courrier spécifiant le résultat du scrutin sur l'ensemble de la résolution et précisant également le résultat de chaque vote spécifique éventuellement demandé par un conseiller concernant un article quelconque de la résolution.

Article 9 : expédition de la présente résolution sera adressée à Monsieur le Président de la Société ainsi qu'à chacun des représentants de la Province de Namur aux Assemblées Générales de ladite société.

Namur, le 23 mai 2014.

Le Directeur Général,
V. ZUINEN


Le Président,
Luc DELIRE.



Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général

